

La qualité, ça compte!

Résultats de l'Étude
longitudinale du
développement des
enfants du Québec
concernant la qualité
des services de garde

Christa Japel
Richard E. Tremblay
Sylvana Côté

Investir dans nos enfants



Fondé en 1972, l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) est un organisme canadien, indépendant et sans but lucratif.

L'IRPP cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politiques publiques et qui rehausseront la qualité des décisions que prennent les gouvernements, les citoyens, les institutions et les organismes canadiens.

L'indépendance de l'IRPP est assurée par un fonds de dotation établi au début des années 1970.

Founded in 1972, the Institute for Research on Public Policy is an independent, national, nonprofit organization.

IRPP seeks to improve public policy in Canada by generating research, providing insight and sparking debate that will contribute to the public policy decision-making process and strengthen the quality of the public policy decisions made by Canadian governments, citizens, institutions and organizations.

IRPP's independence is assured by an endowment fund established in the early 1970s.

Cette étude est publiée sous la direction de Sarah Fortin, directrice de recherche à l'IRPP. La révision linguistique a été effectuée par Jean Bernard ; la lecture d'épreuves par Joseph Marchetti. La mise en pages a été réalisée par Chantal Létourneau et la direction artistique a été confiée à Schumacher Design. L'impression a été effectuée par Impressions graphiques.

Pour commander ce document ou demander la permission de le réimprimer, veuillez communiquer avec :

IRPP
1470, rue Peel, bureau 200
Montréal (Québec) H3A 1T1
Téléphone : (514) 985-2461
Télécopieur : (514) 985-2559
Courriel : irpp@irpp.org

Les *Choix IRPP* et les *Enjeux publics IRPP* sont disponibles sur le Site Web : www.irpp.org

Pour citer ce document :

Japel, Christa, Richard E. Tremblay et Sylvana Côté. 2005. « La qualité, ça compte ! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde ». *Choix IRPP* 11 (4).

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement celles de l'IRPP ou celles de son conseil d'administration.

Investir dans nos enfants / Investing in Our Children

Directrice de recherche / Research Director

Sarah Fortin

Ce programme examine les politiques publiques familiales selon une perspective d'investissement à long terme dans le capital humain et sur la base d'études empiriques et analytiques des forces et faiblesses de nos politiques actuelles, et explore des stratégies de rechange. Il met l'accent sur les récents choix des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de politiques destinées à l'enfance.

This research examines issues related to family policy from the perspective of lifetime investment in human capital based on in-depth empirical and analytical evidence of the strengths and weaknesses of current policies as well as evidence supporting alternative strategies. The IRPP's research in this area focuses on recent developments across the country in policies that are geared toward children.

Remerciements

Plusieurs personnes ont été indispensables à la réalisation du présent rapport. En premier lieu, nous aimerions remercier Sarah Fortin, pour ses judicieux conseils et ses encouragements durant toute la préparation et la rédaction du rapport ; Pierre Lefebvre, pour son aide et ses conseils concernant la politique familiale ; ainsi que les deux lecteurs anonymes qui ont lu la première ébauche et qui, par leurs observations pertinentes, nous ont permis d'améliorer le manuscrit. Nous aimerions également remercier Charles-Édouard Giguère et Qian Xu, qui ont réalisé les analyses de données ; Victoire Bélanger et Carole Welp, qui coordonnaient ce volet de l'ÉLDEQ et qui ont assuré la formation des assistantes de recherche ; ainsi que tout le personnel du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP), pour leur soutien et leur professionnalisme.

À propos des auteurs

Christa Japel est professeure au Département d'éducation et de formation spécialisées à l'Université du Québec à Montréal. Elle est chercheure associée au Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP) et membre de l'équipe qui mène l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ). Dans le cadre de cette étude, elle était responsable du volet « La qualité des services de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ ». Ses recherches portent sur la qualité des milieux de garde et leur contribution au développement psychosocial de l'enfant, ainsi que sur les interventions qui permettent d'améliorer la qualité des services de garde prodigués aux jeunes enfants.

Richard E. Tremblay est professeur titulaire au Département de pédiatrie à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et professeur accrédité au Département de psychologie de la même université. Il est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le développement de l'enfant, directeur du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP) et du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques portant sur le développement bio-psycho-social des enfants et des adolescents, les trajectoires développementales, les problèmes de comportement, l'agressivité physique et la prévention. Parmi ses récentes publications, on trouve *Developmental origins of aggression* (avec W. W. Hartup, & J. Archer, 2005) et *Expertise collective. Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent* (avec S. Côté et al., 2005).

Sylvana Côté est professeure adjointe à l'École de psycho-éducation de l'Université de Montréal et chercheure régulière au Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP). Ses recherches portent sur l'influence du milieu d'éducation préscolaire et du milieu familial sur le développement des enfants, les trajectoires, antécédents et conséquences des comportements antisociaux à l'adolescence et à l'âge adulte, les différences entre les sexes au niveau des difficultés d'ajustement psychosocial.

Table des matières

4	Introduction
7	La politique familiale au Québec
10	Mesurer la qualité des services de garde
16	La qualité des services de garde : les résultats par types de milieux de garde et par composantes de qualité
29	La qualité des services de garde : les résultats selon les caractéristiques socioéconomiques des familles
32	Discussion et recommandations
36	Conclusion
38	Annexes
40	Notes
42	Références

La qualité, ça compte!

Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde

Christa Japel, Richard E. Tremblay et Sylvana Côté

Introduction

Les services de garde ont connu d'importantes transformations depuis l'adoption de la nouvelle politique familiale du gouvernement du Québec en 1997. L'un des axes de cette politique novatrice était la mise sur pied d'un réseau de services de garde à prix fixe pour tous les enfants de 4 ans et moins, indépendamment du revenu familial. La création de ce réseau, reliée à la question de la conciliation famille-travail, avait également comme but de fournir à tous les enfants, quel que soit le statut de leurs parents, un milieu préscolaire de qualité qui favorise à la fois leur développement socioaffectif et cognitif et leur préparation aux exigences auxquelles ils feront face à leur entrée dans le système scolaire (ministère de la Famille et de l'Enfance, 1997).

Depuis près de 10 ans, le réseau des services de garde québécois a ainsi connu un développement accéléré. En 1997, le Québec disposait de 78 864 places en services de garde régis. En juillet 2003, il en comptait presque 90 000 de plus. Et, en 2004, le nombre de places en services de garde régis au Québec représentait près de 37 p. 100 de la totalité des places en services de garde régis offertes au Canada¹.

Par rapport aux autres provinces, le Québec fait donc figure d'exception en ce qui a trait au nombre de places régies et au tarif unique à contribution parentale réduite, mais également à cause du mode de financement qu'il a adopté. Pendant qu'ailleurs au Canada l'accent est mis sur les subventions offertes aux demandeurs de service (les familles), le Québec, lui, alloue une proportion importante du budget de l'aide à la garde des enfants aux offreurs de services. Plus précisément, les subventions directes aux services de garde comptaient pour 45 p. 100 du budget québécois consacré à la famille, soit 1,3 milliard de dollars en 2004

(Lefebvre, 2004 ; Ministère des Finances, 2005). Comme l'idée d'un programme canadien de services de garde fait l'objet de discussions et de promesses depuis plus de 30 ans, c'est avec beaucoup d'intérêt que le reste du Canada a suivi l'évolution du modèle québécois. Avec l'annonce par le gouvernement fédéral dans son budget de mars 2005 qu'une somme de 5 milliards de dollars serait réservée pour les services de garde et la signature, depuis lors, d'ententes relatives à l'utilisation de ces fonds avec sept provinces, l'expérience québécoise est devenue d'autant plus importante.

Jusqu'à tout récemment, c'est principalement sous l'angle du financement, de l'accessibilité et de la disponibilité que l'on s'est surtout intéressé à cette expérience². Bien que la question de la qualité des services de garde offerts aux familles et leur impact potentiel sur le développement des enfants ait été soulevée à maintes reprises (avant même l'implantation de la politique des services à tarifs réduits³) et que le gouvernement se soit engagé, dès l'adoption de la loi sur les services de garde, en 1997, à offrir des services de bonne qualité et dont l'aspect éducatif est important, c'est principalement les exigences de la restructuration du réseau autour des centres de la petite enfance et l'urgence de répondre à une demande en croissance fulgurante qui ont occupé les gestionnaires durant les premières années qui ont suivi l'adoption de la nouvelle politique. Ce n'est que plus récemment que la question de la qualité a pris plus d'importance. En 2003, par exemple, le gouvernement a demandé à l'Institut de la statistique du Québec de réaliser une enquête sur la qualité des services. Les résultats de cette enquête, intitulée *Grandir en qualité*, ont été publiés en mai 2004 (Drouin et al., 2004). Le même mois, la ministre responsable de la Famille a annoncé la création du Plan d'amélioration continue de la qualité en services de garde⁴.

Le présent rapport présente les résultats d'une évaluation de la qualité des services de garde fréquentés par les enfants suivis dans le cadre de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ). Il apporte un éclairage unique sur cette question et contribuera à faire avancer nos connaissances dans ce domaine.

La qualité, ça compte

On ne saurait sous-estimer l'importance de la qualité des services de garde, car ceux-ci jouent un rôle important dans le développement des enfants qui les fréquentent : les effets, à la fois immédiats et

durables, de soins non parentaux de qualité sur le développement des enfants sont maintenant bien documentés. Comme la garde non parentale est devenue la norme dans plusieurs pays et que les services de garde fréquentés par les enfants représentent un environnement important d'apprentissage, de nombreuses recherches ont été menées depuis quelques années dans le but d'évaluer l'impact qu'ils ont sur le développement des enfants.

La première vague de recherches dans ce domaine s'est préoccupée des effets négatifs possibles de ces services quand ils sont offerts à des enfants dès leur très jeune âge. Certains de ces travaux suggèrent que, quand la fréquentation intensive de milieux de garde débute avant l'âge de un an, cela peut représenter un risque quant à la qualité de l'attachement qui s'établit entre les enfants et leurs parents (Belsky, 1988). Toutefois, ces travaux révèlent des résultats peu concluants quant à l'adaptation psychosociale ultérieure des enfants (Belsky, 1986 ; Clarke-Stewart, 1989).

Le deuxième courant de recherches s'est centré sur les variations dans la qualité des services et leurs impacts éventuels sur le développement des enfants. Le résultat de ces études permet de conclure que la fréquentation d'un service de garde de faible qualité peut nuire au développement social, affectif et cognitif des enfants (Burchinal et al., 1989), tandis qu'un service de qualité est associé à de multiples bénéfices développementaux (NICHD, 1996 ; NICHD and Duncan, 2003 ; Peisner-Feinberg et al., 2001), particulièrement dans le cas d'enfants issus de milieux défavorisés (Burchinal et al., 1997 ; NICHD and Duncan, 2003 ; Schliecker, White et Jacobs, 1991).

Le troisième et plus récent courant de recherches s'est penché sur les influences conjointes des services de garde et des contextes familiaux sur le développement des enfants. Dans ce contexte, examiner l'impact des services sur les jeunes enfants revient à étudier les questions entourant la qualité des soins reçus à la fois à la maison et dans les services de garde.

Bien que les caractéristiques du contexte familial qui sont fortement associées à l'adaptation des enfants soient également reliées au choix du milieu préscolaire et à ce qui caractérise celui-ci (NICHD, 1997, 1998), un phénomène que les chercheurs appellent « l'effet de sélection⁵ », les différentes études soutiennent néanmoins que la qualité des services offerts est un élément qui contribue au développement des enfants. Ainsi, les effets reliés à la qualité des services sont modérés, mais on les observe même quand on tient compte de la personnalité des enfants et de cet effet de sélection.

À ce jour, donc, les résultats de diverses études longitudinales importantes et raisonnablement représentatives ont confirmé les effets à la fois immédiats et durables des services de garde de qualité sur le développement cognitif et langagier, ainsi que sur la réussite scolaire (Barnett, 2001 ; Campbell et al., 2001 ; NICHD et Duncan, 2003 ; Peisner-Feinberg et al., 1999). De plus, bien que la qualité puisse être encore plus cruciale pour les enfants issus de milieux socioéconomiques plus défavorisés, les résultats indiquent que la qualité des services a des influences importantes chez les enfants de tous les milieux (Peisner-Feinberg et al., 2001).

L'ÉLDEQ

C'est à la lumière de ces connaissances qu'un volet sur la qualité des services de garde a été mis en place dans le cadre de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ), une enquête menée conjointement par la Direction Santé Québec de l'Institut de la statistique du Québec et une équipe interdisciplinaire et de chercheurs venant de diverses universités⁶.

Depuis 1998, l'ÉLDEQ suit annuellement le développement de 2 223 jeunes enfants. Cette cohorte, constituée à partir du registre des naissances⁷, est un échantillon représentatif des enfants nés au Québec entre le 1^{er} octobre 1997 et le 31 juillet 1998. Cette période n'a pas été choisie arbitrairement : elle permettait de s'assurer que les enfants suivis feraient leur entrée à l'école au cours de la même année (Jetté et Des Groseilliers, 2000).

L'objectif de cette étude, qui a débuté alors que les enfants étaient âgés de cinq mois, est de déterminer les facteurs de risque et de protection qui, pendant une période cruciale de leur développement, peuvent compromettre ou favoriser leur adaptation à l'école. Les nombreuses données recueillies par les chercheurs permettent, entre autres, d'établir un profil détaillé du contexte sociodémographique dans lequel évoluent ces enfants et un profil de leur développement socioaffectif et cognitif, ainsi qu'un profil des différents services de garde auxquels les parents ont recours à partir de la naissance de leurs enfants.

La période durant laquelle sont nés les enfants suivis par les chercheurs coïncide avec l'adoption et la mise en place de la nouvelle politique familiale au Québec. Étant donné la contribution potentielle de la qualité des services de garde au développement cognitif et social des enfants, une évaluation des milieux de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ s'est avérée

incontournable. Puisque les objectifs de la nouvelle politique familiale rejoignent ceux de l'ÉLDEQ, il était important d'évaluer la qualité des services de garde afin de dresser un portrait de la situation actuelle du réseau et, ultérieurement, d'établir le lien entre la qualité des services et le développement des enfants.

Ce rapport permet d'atteindre le premier de ces deux objectifs. Il présente un profil de la qualité des différents services de garde, en installation ou en milieu familial, fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ entre l'âge de deux ans et demi et de cinq ans. De plus, puisque la politique familiale québécoise vise l'égalité des chances grâce à la mise en place de services de garde de qualité accessibles à tous les enfants quel que soit le statut social de leurs parents, nous avons également examiné le lien entre le statut socioéconomique des familles et la qualité des milieux de garde fréquentés par les enfants.

Dans l'ensemble, les résultats de cette évaluation montrent que la majorité des milieux de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ répond aux critères de qualité minimale, c'est-à-dire que la santé et la sécurité des enfants y sont assurées, mais que la composante éducative y est minimale. Toutefois, environ un milieu sur huit ne satisfait pas à ces standards minimaux, alors qu'un quart des milieux offre un niveau de qualité bon, très bon ou excellent.

Ces résultats corroborent les conclusions de l'évaluation menée par l'Institut de la statistique du Québec présentées dans *Grandir en qualité* et suggèrent que le virage qualité annoncé par la ministre responsable de la Famille en 2004 était nécessaire. À cet égard, nos résultats invitent à porter une attention particulière aux enfants des milieux socioéconomiques plus défavorisés, parce que ce sont ceux qui ont le plus à gagner de la fréquentation de services de garde de haute qualité, et qu'ils sont également les plus susceptibles de fréquenter ceux de moindre qualité.

Enfin, comme notre étude porte sur les différents types de services de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ, plutôt que seulement sur les services de garde régis (comme c'est le cas de *Grandir en qualité*), elle permet également d'apporter un éclairage original sur les services de garde non régis dont on sait généralement peu de chose. Bon nombre des parents ayant participé à l'ÉLDEQ ont indiqué avoir eu recours à ce type de service, et un peu plus de 10 p. 100 des services évalués dans ce rapport étaient des services en milieu familial non régis.

Soulignons toutefois, en terminant, que le profil de la qualité dont il est question dans cette étude ne concerne que les milieux de garde que les enfants

ont fréquentés à partir de l'âge de deux ans et demi, et que nous ne possédons pas de données sur la qualité des services offerts aux plus jeunes. Par ailleurs, bien que nous ayons contacté tous les parents des enfants de la cohorte et tous les services de garde fréquentés par ces enfants, dans les centres urbains comme en régions, tous n'ont pas accepté de participer à l'enquête, et cela peut limiter la représentativité de l'échantillon.

La structure du rapport

Le rapport est divisé en cinq sections. Après un bref survol de la politique familiale québécoise adoptée en 1997, nous décrivons les principaux paramètres méthodologiques et conceptuels de notre enquête. Nous présentons ensuite les résultats de l'évaluation, en deux temps : nous donnons d'abord en détail les résultats agrégés et par sous-échelle des différents milieux évalués, puis nous présentons les résultats obtenus en fonction de la provenance socio-économique des enfants. Finalement, nous proposons quelques pistes pour améliorer la performance du réseau en ce qui a trait à la qualité des services offerts aux enfants.

La politique familiale au Québec⁸

Au cours des années 1990, un grand nombre de pays industrialisés ont restructuré leurs institutions sociales, et ce, indépendamment de la valeur ou de l'efficacité de leur système de sécurité sociale. Le Québec n'a pas échappé à cette vague de réorganisation. À cette époque, on a constaté que les mesures existantes n'avaient pas permis de faire diminuer les taux de pauvreté et que le nombre de familles monoparentales était en hausse, et l'on a dû reconnaître que les enfants vivent des inégalités, reliées au milieu duquel ils sont issus, qui ont des répercussions sur leur développement.

Face à cette situation, le gouvernement du Québec s'est donné un plan d'action en matière de politique familiale pour lutter contre la pauvreté, accroître la participation des mères au marché du travail et favoriser l'égalité des chances pour les enfants (Denige, 1991 ; Hatin C., 1991 ; ministère de l'Éducation du Québec, 1996). D'abord annoncées au cours du sommet socioéconomique de 1996 par le premier ministre Lucien Bouchard, les nouvelles dispositions de la politique familiale ont modifié en profondeur

les orientations adoptées en 1987 dans le premier énoncé de politique. Ces nouvelles dispositions s'appliquent encore largement aujourd'hui.

Pour atteindre les objectifs de son plan d'action, le gouvernement met alors en place diverses mesures. Il décide que, à partir de septembre 1997, le régime de la sécurité du revenu (aide sociale) ne prendra plus en compte les besoins des enfants, qui seront dorénavant couverts par une allocation familiale unique et plus généreuse, calculée en fonction du revenu familial. Cette allocation remplace plusieurs types d'allocations familiales universelles, notamment l'allocation à la naissance, laquelle pouvait atteindre 8 000 \$ pour un troisième enfant, une mesure clé très populaire de l'énoncé de politique de 1987.

De plus, le gouvernement adopte une nouvelle politique de subventions aux services de garde. Jusque-là, l'aide financière à la garde des enfants passait par deux avenues : d'une part, le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde ; d'autre part, l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE créé en 1980) qui accordait des subventions de fonctionnement et d'implantation directement aux garderies sans but lucratif et offrait un programme d'exonération des frais de garde et d'aide financière aux familles à faible revenu.

Dans sa nouvelle politique, le gouvernement annonce que des services de garde à contribution réduite de 5 \$ par jour⁹ seront graduellement implantés, à partir du 1^{er} septembre 1997 ; le gouvernement assumera dorénavant le reste des coûts encourus. Ces « places à 5 \$ » sont d'abord offertes aux enfants ayant atteint l'âge de quatre ans au 30 septembre, mais le gouvernement s'engage à en augmenter le nombre et à abaisser progressivement (chaque année) l'âge d'admissibilité. Le programme d'exonération et d'aide financière sera graduellement aboli.

Le gouvernement annonce également que, à partir du 30 septembre 1997, la maternelle sera offerte à plein temps (c'est-à-dire toute la journée) dans le réseau scolaire public pour les enfants ayant cinq ans au 30 septembre, plutôt qu'à demi-temps comme c'était le cas auparavant. Aujourd'hui, la quasi-totalité des enfants en âge de fréquenter la maternelle le font, même si celle-ci n'est pas obligatoire. En outre, l'année suivante, en septembre 1998, le ministère de l'Éducation rend les services de garde à 5 \$ par jour accessibles en milieu scolaire pour les enfants des niveaux préscolaire et primaire. En 2003-2004, près de 142 000 places étaient disponibles dans les services de garde en milieu scolaire (Friendly et Beach, 2005, tableau 9, p. 185).

Enfin, le gouvernement annonce son intention de créer son propre régime d'assurance parentale, qui s'adressera à

la fois aux travailleurs salariés et aux travailleurs autonomes. Ce dernier volet de la politique familiale prendra du temps à être mis en place, puisqu'il implique des négociations avec le gouvernement fédéral, jusqu'à responsable, grâce au programme d'assurance-emploi, de cette partie de l'aide aux familles. Une entente de principe est intervenue entre les deux gouvernements à l'hiver 2004, et une entente finale a été conclue en mars 2005. Le programme devrait être en place à compter de janvier 2006¹⁰.

Les services de garde au Québec

À compter de 1997, des ressources importantes sont donc consacrées à la consolidation et au développement du réseau de services de garde. Dès juillet 1997, c'est le nouveau ministère de la Famille et de l'Enfance qui se voit confier les responsabilités de l'ancien Secrétariat à la famille et de l'Office des services de garde à l'enfance.

Ce réseau se construit à partir des services existants, soit les garderies à but non lucratif, les services de garde en milieu familial accrédités et les garderies

à but lucratif. Ces dernières peuvent maintenir leur statut juridique, tout en ayant la possibilité de conclure une entente avec le gouvernement pour leur permettre d'offrir des places à contribution réduite. Dans les faits, le gouvernement a conclu ce type d'entente avec la plupart des garderies à but lucratif qui étaient titulaires d'un permis en juin 1997.

Mais ce sont les centres de la petite enfance (CPE) qui sont au cœur de la nouvelle politique des services de garde. Issus des garderies à but non lucratif et des agences de service de garde, responsables jusque-là des services offerts en milieu familial, les CPE sont des organismes à but non lucratif, gérés majoritairement par les parents ; c'est à eux qu'on confie la responsabilité de développer le réseau¹¹.

Le tableau 1 trace un portrait de l'ensemble des services de garde auxquels ont accès les jeunes enfants québécois depuis 1997. On peut les regrouper en deux grandes catégories : les services offerts en « installation » (dans un établissement), c'est-à-dire les CPE et les garderies à but lucratif ; et les services « en milieu fami-

Tableau 1
Le réseau des services de garde au Québec

Les centres de la petite enfance (CPE)

Les centres de la petite enfance sont des entités administratives à but non lucratif, gérés par un conseil d'administration composé d'une majorité de parents. Les CPE gèrent deux volets, soit le volet dit « installation » et le volet milieu familial.

- Le volet « installation » renvoie à un établissement qui fournit, dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants pour des périodes qui ne peuvent excéder 48 heures consécutives, des services de garde éducatifs s'adressant principalement aux enfants (de la naissance jusqu'à la fréquentation du niveau de la maternelle) et qui, sur un territoire donné, coordonne, surveille et contrôle en milieu familial de tels services à l'intention d'enfants du même âge.
- Le volet milieu familial renvoie à un service géré par une personne responsable des services de garde en milieu familial (RSG). La RSG, accréditée par le CPE et de statut « travailleur autonome », fournit des services contre rémunération, pour des périodes qui ne peuvent excéder 24 heures consécutives, et cela dans une résidence privée où elle reçoit, en incluant ses enfants de moins de 9 ans, au plus six enfants parmi lesquels au plus deux enfants peuvent être âgés de moins de 18 mois ; ou, si elle est assistée d'une autre personne adulte, et incluant leurs enfants de moins de 9 ans, au plus neuf enfants parmi lesquels au plus quatre enfants peuvent être âgés de moins de 18 mois.

Les garderies à but lucratif

Ces établissements à but lucratif sont majoritairement des garderies privées « conventionnées », c'est-à-dire des services qui ont conclu une entente avec le gouvernement leur permettant d'offrir des places à contribution réduite. Ces garderies fournissent des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives.

Les haltes-garderies

Ces établissements fournissent des services de garde dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants de façon occasionnelle telle que déterminée par règlement et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives.

Les jardins d'enfants

Ces établissements fournissent des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas quatre heures par jour, en groupe stable, au moins sept enfants âgés de 2 à 5 ans auxquels on offre des activités se déroulant sur une période fixe.

Les services de garde en milieu scolaire

Les services de garde en milieu scolaire assurent la garde des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire d'une commission scolaire, en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés. Dans les écoles offrant ces services, l'enfant âgé de 5 à 12 ans a droit à des services de garde entre 6 h 30 et 18 h 30 lors des journées de classe régulières, pour une période continue ou discontinue qui ne dépasse pas cinq heures par jour, pour un maximum de vingt jours par période de quatre semaines et un maximum annuel de deux cents jours du 1^{er} septembre au 30 juin.

Source : Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (Gouvernement du Québec, 1997) ; Règlement sur les services de garde en milieu scolaire ; Loi sur l'instruction publique ; site Web du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine : <http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/services-garde/contribution-reduite/plus-de-5-ans.asp>

lial » (dans un domicile privé), accrédités ou non par un CPE. Les CPE (en installation et en milieu familial) et les garderies à but lucratif sont régis par la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (Gouvernement du Québec, 1997). Les services de garde offerts en résidence privée non accrédités par un CPE¹², ainsi que les haltes-garderies et les jardins d'enfants, ne sont pas régis par la Loi, mais font partie des options auxquelles les parents peuvent avoir recours.

Le réseau de services de garde à contribution réduite est implanté progressivement (voir le tableau 2). Ce n'est qu'en septembre 2000 que tous les enfants de 0-4 ans peuvent y avoir accès, et le nombre d'enfants qui en bénéficient s'accroît sensiblement dans les années qui suivent.

Comme le montre le tableau 3, le réseau des CPE a connu une forte croissance de 1997 à 2003. Cette croissance est le résultat de l'importance accordée dans la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (1997) à ce type de services de garde, et elle traduit également les préférences des parents, surtout pour les enfants de un et deux ans¹³. Les garderies à but lucratif affichent au contraire une très faible croissance, étant donné le moratoire de cinq ans imposé par le gouvernement sur la création de nouvelles garderies à but lucratif. Ce moratoire a été levé en juin 2002¹⁴.

La distribution des enfants qui fréquentent le réseau varie cependant en fonction de l'âge. Les données présentées au tableau 4 permettent de constater que les enfants de trois et quatre ans constituent la majorité de

ceux qui fréquentent un milieu de garde. Les enfants de cinq et six ans y sont très peu représentés ; cela s'explique par la mise en place de la maternelle à temps plein et par la disponibilité de services de garde à l'école. Par ailleurs, le nombre total d'enfants âgés de moins de un an dans les différents types de milieux de garde n'augmente que peu de 2000 à 2002 ; cela pourrait être attribuable aux changements apportés à l'assurance-emploi, qui, depuis 2000, accorde un congé parental plus long aux parents admissibles, soit 50 semaines plutôt que 25.

Par ailleurs, le gouvernement continue d'offrir aux parents des déductions pour frais de garde (un crédit d'impôt remboursable). Cependant seuls les parents qui ont recours à une garderie à but lucratif, ou encore à une gardienne (soit chez eux, soit au domicile de la gardienne), sont éligibles à ces crédits, et dans la mesure où ils peuvent présenter des reçus. Entre 1996 et 2000, la demande de ce crédit d'impôt augmente suivant la croissance de l'utilisation des services de garde (Lefebvre et Merrigan, 2003a). Par contre, après 2000, cette demande diminue, ce qui semble directement lié à l'augmentation du nombre de places dans les milieux de garde où l'on offre des places à contribution réduite.

Ainsi, à l'automne de 2000, au moment où nous avons entrepris nos visites et observations des milieux de garde, le réseau des services de garde à contribution réduite comptait près de 134 000 places (pour près de 400 000 enfants d'âge préscolaire) et était ouvert à tous les enfants de moins de cinq ans et aux enfants de cinq ans non admissibles à la maternelle. Le réseau accueillait donc

Tableau 2
Politique des services de garde à contribution réduite : dates de mise en place

- Au 1^{er} septembre 1997, les milieux de garde reconnus par le Ministère (garderies à but non lucratif et, par la suite, garderies à but lucratif et garderies en milieu familial) ont commencé à offrir des places à 5 \$ aux enfants qui avaient atteint l'âge de 4 ans au 30 septembre
- Aux enfants de 5 ans (âge atteint au 30 septembre), on offrait la maternelle à plein temps (plutôt qu'à mi-temps) pour la première fois. La maternelle est optionnelle, mais les enfants qui la fréquentent doivent y aller à temps plein.
- Au 1^{er} septembre 1998, admissibilité des 3 ans (âge atteint au 30 septembre).
- Au 1^{er} septembre 1999, admissibilité des 2 ans (âge atteint au 30 septembre).
- Au 1^{er} septembre 2000, admissibilité des 1 an et des moins de 1 an (autrement dit, tous les enfants de moins de 5 ans et les enfants de 5 ans non admissibles à la maternelle).

Tableau 3
Développement des services de garde régis, 1997-2003 (nombre de places)

	CPE en installation	CPE en milieu familial	Garderies à but lucratif	Nombre total de places en services régis	Nombre d'enfants au Québec âgés de 0 à 4 ans
1997-1998	36 606	21 761	23 935	82 302	428 297
1998-1999	38 918	32 816	24 964	96 698	412 161
1999-2000	44 735	44 882	24 936	114 553	397 971
2000-2001	51 570	55 979	25 701	133 250	382 727
2001-2002	58 525	62 193	25 882	146 600	373 191
2002-2003	67 163	71 365	25 882	164 410	366 619

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2003) pour le nombre de places ; Institut de la statistique du Québec pour le nombre d'enfants.

environ 35 p. 100 des enfants d'âge préscolaire. Au moment de notre dernière visite, en 2003, le réseau comptait environ 165 000 places à contribution réduite.

Mesurer la qualité des services de garde

Bien que des renseignements détaillés sur les différents types de milieux de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ aient été recueillis à partir de la première collecte de données, réalisée en 1998, ce n'est qu'en 2000 que la question de la qualité des services a pu être abordée, grâce à une subvention supplémentaire qui a permis d'a-

jouter ce volet¹⁵. À partir de la collecte de 2000, nous avons demandé aux parents qui avaient indiqué que leurs enfants étaient gardés de façon régulière la permission de contacter le milieu de garde pour que nous puissions aller en faire l'évaluation. Plus de 1 500 visites ont ainsi été effectuées de 2000 à 2003.

Cette section présente les concepts et les outils que nous avons retenus pour procéder à nos évaluations, le profil de fréquentation des services de garde des enfants de l'ÉLDEQ, ainsi que l'échantillon des milieux de garde visités.

Définir la qualité

Avant d'évaluer la qualité de différents milieux de garde, il nous fallait définir de façon précise ce concept de qua-

Tableau 4
Distribution du nombre d'enfants selon leur âge au 30 septembre et le type de milieux fréquenté en 2000, en 2001 et en 2002 (services de gardes régis)

Groupes d'âge	CPE en installation	CPE en milieu familial	Garderies à but lucratif	Total	
	Nombre (p. 100)	Nombre (p. 100)	Nombre (p. 100)	Nombre (p. 100)	
< 1 an	2000	3 698 (30)	7 303 (60)	1 227 (10)	12 228 (9)
	2001	3 937 (31)	7 621 (60)	1 173 (9)	12 731 (9)
	2002	4 229 (30)	8 993 (63)	1 040 (7)	14 262 (9)
1 an	2000	7 029 (36)	9 927 (51)	2 423 (13)	19 379 (14)
	2001	8 068 (35)	12 121 (53)	2 610 (11)	22 799 (15)
	2002	9 046 (34)	14 552 (55)	2 762 (11)	26 360 (17)
2 ans	2000	11 059 (39)	12 121 (43)	5 249 (18)	28 519 (21)
	2001	12 549 (42)	13 956 (43)	5 844 (18)	32 349 (22)
	2002	13 909 (39)	16 217 (45)	5 840 (16)	35 966 (23)
3 ans	2000	14 895 (41)	14 159 (39)	7 378 (20)	36 432 (26)
	2001	15 698 (42)	14 206 (38)	7 339 (20)	37 243 (25)
	2002	17 264 (43)	15 308 (38)	7 479 (19)	40 051 (25)
4 ans	2000	17 681 (48)	12 111 (32)	7 496 (20)	37 790 (27)
	2001	18 791 (46)	12 751 (31)	7 931 (19)	41 283 (28)
	2002	19 456 (48)	12 774 (32)	7 962 (20)	40 192 (25)
5 ans	2000	466 (29)	986 (61)	160 (10)	1 612 (1)
	2001	792 (46)	693 (40)	275 (15)	1 725 (1)
	2002	914 (48)	731 (39)	247 (13)	1 892 (1)
6 ans	2000	190 (11)	1 518 (89)	3 (0)	1 711 (1)
	2001	99 (9)	1 037 (91)	4 (0)	1 140 (1)
	2002	64 (8)	711 (92)	0 (0)	775 (0)
<i>Total</i>	2000	54 918 (40)	58 215 (42)	24 528 (18)	137 661 (100)
	2001	59 934 (41)	62 385 (42)	25 176 (17)	147 495 (100)
	2002	64 882 (41)	69 286 (43)	25 330 (16)	159 498 (100)

Sources : « Situation des centres de la petite enfance et des garderies au Québec en 2001, 2002 et 2003 », Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, différentes années. Tiré de Lefebvre et Merrigan, 2004.

lité. Dans les années 1980, la National Association for the Education of Young Children (NAEYC), aux États-Unis, a conçu un instrument d'accréditation des services de garde basé sur la définition des paramètres d'un programme approprié aux stades de développement des jeunes enfants (Bredenkamp, 1984 ; 1986).

Les critères de qualité auxquels doit répondre un milieu de garde pour obtenir une accréditation sont basés sur les connaissances et les preuves scientifiques disponibles sur les conditions et les contextes qui favorisent le développement physique, social, cognitif et affectif des jeunes enfants. Parmi ces critères, on relève : les interactions entre le personnel et les enfants, le programme d'activités, les interactions entre le personnel et les parents, les compétences du personnel, le ratio personnel-enfants, les conditions mises en place pour assurer la santé et la sécurité des enfants, l'alimentation, l'environnement physique et la gestion du service de garde.

L'élaboration de l'Accreditation Program de la National Association for the Education of Young Children (NAEYC, 1984) et la publication de plusieurs instruments créés pour évaluer la qualité des milieux de garde, comme les échelles originales de Harms, Clifford et Cryer (l'ECERS en 1980 ; la FDCRS en 1989 ; l'ITERS en 1990), ont suscité un intérêt accru pour l'évaluation de la qualité des services offerts dans ces milieux.

Au Québec, à la fin des années 1980, l'Office des services de garde a mis sur pied un comité de travail afin de discuter des principes directeurs, des orientations générales et des éléments à inclure dans un instrument d'évaluation de la qualité des services de garde. *Le kaléidoscope de la qualité* (Gagné, 1993), un instrument d'auto-évaluation pouvant servir aux garderies à examiner, à l'aide d'éléments clés, la qualité des services qu'elles offraient, est né de cette initiative qui a permis d'adapter au contexte québécois l'outil de la NAEYC. Le concept de qualité préconisé par l'Office des services de garde — qui, en 1997, a donné naissance, avec le Secrétariat à la famille, au ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE), devenu en avril 2003 le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFAF) — rejoint donc celui qu'avait défini la NAEYC et semble servir de cadre de référence lorsque le gouvernement évoque le concept de qualité dans le réseau des services de garde¹⁶.

C'est également cette définition que nous avons retenue dans la présente étude.

Une échelle pour mesurer la qualité : l'ECERS-R
L'une des échelles utilisées dans de nombreuses études en Amérique du Nord et en Europe pour éva-

luer la qualité des milieux de garde est la Early Childhood Environment Rating Scale (ECERS) — et sa version révisée, l'ECERS-R (Harms, Clifford et Cryer, 1998). Cette échelle permet de mesurer les paramètres de qualité définis par la NAEYC et d'établir si un service de garde constitue un environnement qui favorise le développement des enfants. Les versions françaises de l'ECERS-R, l'échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire (Harms, Clifford et Cryer, 1998) et de son équivalent adapté pour le milieu familial, la Family Day Care Rating Scale (FDCRS) ou grille d'évaluation des services de garde en milieu familial (Harms et Clifford, 1993), ont servi à évaluer la qualité des milieux de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ.

Ces échelles, dont la validité interne et la fidélité sont bien établies, permettent de mesurer plusieurs dimensions qui contribuent à la qualité d'un milieu de garde, telles les interactions entre le personnel et les enfants, les interactions entre les enfants et les activités et les pratiques qui concernent la santé et la sécurité des enfants. Ces pratiques, reliées aux approches éducatives privilégiées, sont directement reliées au vécu quotidien des enfants. De plus, l'ECERS-R, tout comme les autres échelles des mêmes auteurs, permet également d'évaluer des éléments qui sont moins directement reliés au vécu immédiat des enfants, comme la qualité du mobilier et de l'aménagement des lieux, celle de la structure du milieu de garde et celle des dispositions qui concernent le rôle des parents et les conditions de travail du personnel. Ces éléments sont associés de façon significative à la qualité d'ensemble, puisqu'ils définissent le contexte physique et humain à l'intérieur duquel les enfants reçoivent les services (Cassidy et al., 2003).

La valeur prédictive de l'ECERS-R est également bien documentée (Vandell et Wolfe, 2000). Ainsi, on peut établir des relations significatives entre les scores de qualité d'ensemble attribués grâce à l'ECERS-R et certains indicateurs de développement cognitif et socio-affectif chez les enfants (par exemple, Peisner-Feinberg et Burchinal, 1997 ; Sylva et al., 2004). Le score obtenu à l'ECERS-R est également relié à certaines caractéristiques d'ordre structurel, comme le niveau d'éducation et la formation du personnel, sa rémunération et le statut juridique du milieu de garde (Doherty et al., 2000 ; Goelman et al., 2000 ; Sylva et al., 2004).

L'ECERS-R est conçue pour être utilisée auprès d'enfants âgés de deux ans et demi à cinq ans inclusivement qui fréquentent un milieu de garde en installation. L'échelle comporte 470 descripteurs, regroupés en 43 rubriques qui constituent sept sous-échelles (Mobilier et aménagement, Soins personnels, Langage et raisonnement, Activités,

Interactions, Structure du service, Parents et personnel). Ces sous-échelles et le score global sont fortement corrélés (voir le tableau 5 pour l'ECERS-R et la FDCRS, et Cassidy et al., 2003).

La grille d'évaluation des services de garde en milieu familial peut être utilisée pour les groupes d'enfants de tout âge, ce qui correspond à la situation des milieux de garde familiaux. Bien que les rubriques reflètent cette réalité particulière, la structure de la grille est presque identique à celle de l'ECERS-R (32 rubriques regroupées en six sous-échelles, soit : Espace et mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage, Activités de routine, Langage et raisonnement, Activités d'apprentissage, Développement social, Besoins des adultes).

Les deux grilles permettent d'obtenir un score global de qualité (toutes les sous-échelles y ayant un poids égal, puisque le score global constitue la moyenne des scores obtenus aux sous-échelles), ainsi qu'un profil de qualité selon chaque rubrique et chaque sous-échelle.

Un calcul basé sur l'absence ou la présence de chacun des descripteurs situe le service de garde évalué sur une échelle de 1 à 7. Un milieu de garde qui obtient un score de 1 à 2,9 est considéré comme ayant une qualité « inadéquate » ; avec un score de 3 à 4,9, la qualité est dite « minimale » ; de 5 à 7, elle est « bonne » (avec 6 et plus, la qualité est « très bonne » à « excellente », un score de 7 indiquant que toutes les exigences sont satisfaites).

Tableau 5
Corrélations entre les différentes sous-échelles : l'ECERS-R et la FDCRS et le score de qualité d'ensemble

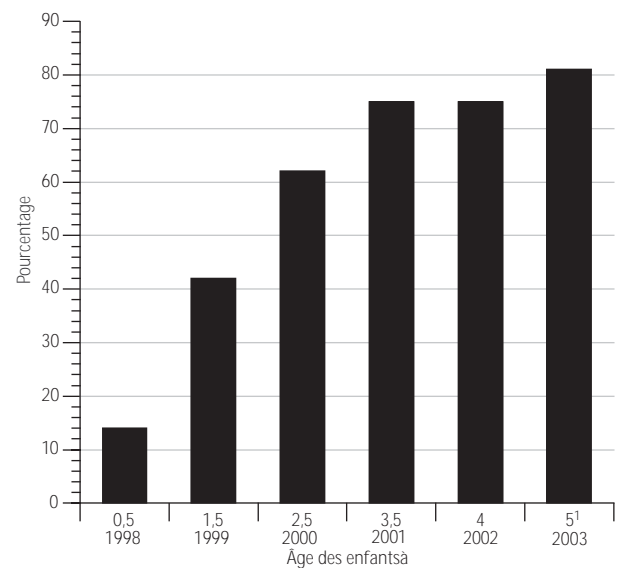
	ECERS-R		FDCRS
Mobilier et aménagement	,81	Espace et mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage	,80
Soins personnels	,77	Activités de routine	,75
Langage et raisonnement	,82	Langage et raisonnement	,80
Activités	,84	Activités d'apprentissage	,91
Interactions	,81	Développement social	,59
Structure du service	,75	Besoins des adultes	,68
Parents et personnel	,73	Critères supplémentaires : dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers (non évalués)	n/a

Les enfants de l'ÉLDEQ et la fréquentation des services de garde

À chaque collecte de données faite par les chercheurs de l'ÉLDEQ, les parents ont indiqué si leurs enfants fréquentaient un milieu de garde, et, si oui, de quel type de milieu il s'agissait.

Comme le montre la figure 1, 14 p. 100 des enfants commencent à fréquenter un milieu de garde à l'âge de cinq mois. Un an plus tard, ce pourcentage a triplé (42 p. 100), sans doute à cause du retour au travail du parent qui avait bénéficié d'un congé. Le chiffre grimpe à 75 p. 100 quand les enfants ont trois ans et demi et quatre ans. Enfin, quand les enfants sont en âge d'aller à la prématernelle, 81 p. 100 fréquentent un milieu de garde (y inclus le service de garde de l'école pour les enfants qui fréquentent une prématernelle en milieu scolaire).

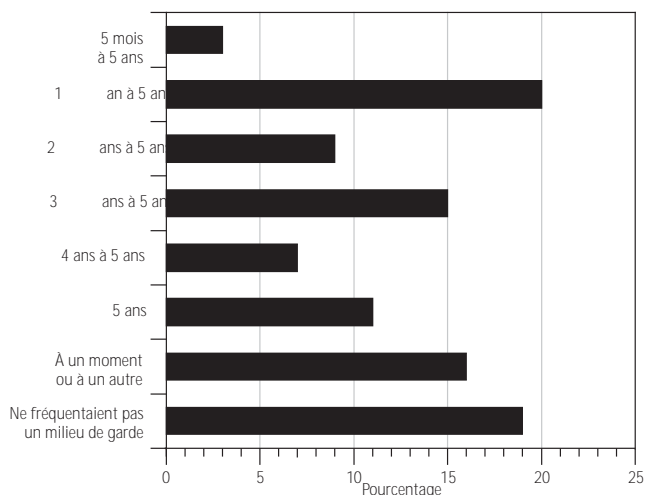
Figure 1
Pourcentage des enfants de l'ÉLDEQ qui fréquentaient un milieu de garde selon leur âge et l'année de collecte des données



¹ Les enfants auront 5 ans au 30 septembre.

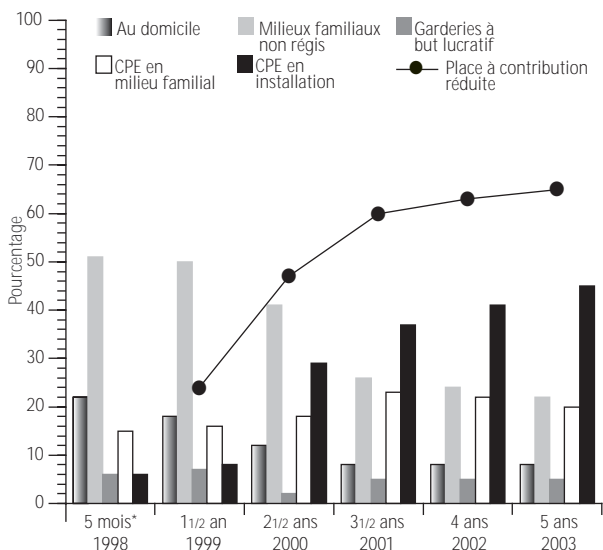
Les données qui se rapportent à chacun des groupes d'âge (fig. 2) révèlent la diversité des profils de fréquentation des services de garde, et cela dès le tout jeune âge. Ainsi, environ un enfant sur quatre a commencé à fréquenter un milieu de garde de façon régulière alors qu'il était poupon (3 p. 100 à partir de cinq mois et 20 p. 100 à partir de un an et demi). Plus de sept enfants sur 10, quand ils atteignent l'âge de cinq ans, ont déjà fréquenté régulièrement un service de garde à un moment ou l'autre¹⁷ ; à l'inverse, près de deux enfants sur 10 n'ont jamais été en service de garde de la naissance à l'âge de cinq ans.

Figure 2
Répartition des enfants selon leur profil de fréquentation d'un milieu de garde, ÉLDEQ, 1998 à 2003



Depuis le début de l'enquête, les parents ont eu recours à différents types de services de garde (fig. 3). Notons qu'au moment de la première collecte de données, alors que les enfants étaient âgés de cinq mois, la nouvelle politique familiale n'était pas encore en vigueur pour ce groupe d'âge ; cela se reflète dans les résultats, qui révèlent également que les parents semblaient privilégier pour leurs pouspons des services de garde semblables au milieu familial. Ainsi 22 p. 100 des enfants avaient une gardienne à domicile et 66 p. 100 fréquentaient un milieu de garde familial (51 p. 100 un service de garde non régi et 15 p. 100 un service régi). Une minorité des parents utilisait à ce très jeune âge des services en

Figure 3
Répartition des enfants selon le type de milieu de garde utilisé, à chaque âge, ÉLDEQ, 1998 à 2003



* En 1998, le programme à 5 \$ n'était pas implanté pour les pouspons ; les proportions observées à 5 mois concernent les garderies et les milieux familiaux.

installation, soit 6 p. 100 une garderie à but lucratif et environ 6 p. 100 une garderie sans but lucratif.

Au fur et à mesure que les enfants avancent en âge, l'utilisation des services de garde à contribution réduite s'accroît. Ainsi, le nombre d'enfants bénéficiant d'une telle place en CPE (en installation et en milieu familial) augmente significativement d'une collecte de données à l'autre, au détriment des milieux familiaux non régis et du choix d'une gardienne à domicile. Cette augmentation est directement liée à la disponibilité de places à contribution réduite, un programme auquel une partie seulement des enfants de l'ÉLDEQ étaient admissibles en 1999. Durant la période où la moyenne d'âge des enfants était de un an et demi, près de un enfant sur quatre fréquentait un service de garde à contribution réduite (en milieu familial ou en installation). Quatre ans plus tard, ce nombre atteignait 65 p. 100. Notons toutefois que les services offerts par les CPE ont connu une plus forte augmentation en installation qu'en milieu familial.

Ces chiffres reflètent bien l'expansion qu'ont connue les CPE ; malgré tout, un peu plus de la moitié des parents d'enfants de quatre ans fréquentant une garderie à but lucratif ou un milieu familial non régi auraient préféré un CPE (Desrosiers et al., 2004). Cela est probablement dû pour beaucoup à la pénurie de places ; mais, dans certains cas, les horaires de travail variables ou atypiques des parents, non compatibles avec les heures d'ouverture des CPE, les obligeaient sûrement à avoir recours à un autre type de milieu de garde. Rochette et Deslauriers (2003) ont en effet constaté que la mère, dans le cas d'un peu plus du tiers des enfants de l'ÉLDEQ, avait un horaire de travail atypique ; pour presque la moitié des enfants, c'est le père qui vivait cette situation. En fait, la majorité des enfants de l'ÉLDEQ (61 p. 100) vivait dans une famille considérée comme atypique sur le plan du régime de travail des parents.

Les milieux de garde visités

Nous avons commencé à visiter les milieux de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ en 2000 ; nous avons ensuite renouvelé ces visites chaque année jusqu'en 2003, année où les enfants allaient avoir cinq ans avant le 30 septembre et entrer en maternelle. Pendant ces quatre années, nous avons effectué des observations d'une durée de cinq à six heures pour couvrir les différents aspects qui contribuent à la qualité d'un service de garde, notamment l'environnement physique, les routines quotidiennes, la qualité de la communication et de l'interaction entre les éducatrices et les enfants, les activités éducatives et la structure du service de garde. Au total, nous avons visité 1 574 milieux de

garde. Le tableau 6 présente le nombre de milieux évalués et leur type pour chaque collecte de données. Soulignons que nous n'avons retenu que les données recueillies dans les CPE (en installation ou en milieu familial), dans des garderies à but lucratif et dans les milieux familiaux non régis. Trente-quatre observations effectuées en prématernelle, en milieu scolaire, en halte-garderie ou en jardin d'enfants ont été exclues des analyses, ce qui limite l'échantillon à 1 540.

Le tableau 6 montre que le nombre de milieux évalués chaque année varie significativement. Cela est dû à plusieurs facteurs. En 2000, par exemple, les visites n'ont pu commencer qu'à l'automne, puisque la subvention pour ce volet n'avait été octroyée qu'à partir de l'été, et qu'il a fallu obtenir le consentement des parents, une procédure qui a été faite par la poste.

C'est en 2001 que nous avons fait le plus de visites. Nous avons pu obtenir, cette année-là, le consentement des parents au moment de la visite qui leur était faite dans le cadre de l'enquête maître, ce qui a raccourci le délai entre l'obtention du consentement, la prise de contact avec les milieux de garde et la visite. De plus, cette collecte a pu se dérouler sur une plus longue période, de mars à décembre. Les années suivantes, la période de cueillette de données a été changée : nous avons fait les visites entre les mois de mars et juin, dans le but d'obtenir des données à la fin de l'année scolaire. Cet élément ainsi que deux autres enquêtes concomitantes sur le terrain, soit le volet sur la nutrition en milieu de garde de l'ÉLDEQ en 2002 (Dubois, 2002) et l'enquête qui a mené à *Grandir en qualité* en 2003, ont sensiblement diminué la disponibilité et la participation des services de garde.

Le caractère longitudinal de l'ÉLDEQ a donc permis d'évaluer un échantillon de milieux de garde pendant quatre collectes de données, à partir du moment où les enfants étaient âgés de deux ans et demi, en 2000. La quatrième et dernière collecte, dans les services de garde préscolaires, a eu lieu au printemps de 2003, année au cours de laquelle les enfants

allaient atteindre l'âge de cinq ans avant le 30 septembre, leur permettant ainsi d'entrer en maternelle au mois de septembre 2003.

Au moment de la dernière collecte, certains enfants fréquentaient déjà les prématernelles publiques, un service offert aux enfants de milieux défavorisés (20 p. 100 des enfants âgés de quatre ans en 2002-2003, selon les données du ministère de l'Éducation et de l'Institut de statistique du Québec¹⁸). Cependant, puisque la prématernelle ne comprend qu'environ deux heures d'activités par jour, la majorité des parents doivent avoir recours à un service de garde pour leurs enfants, soit en milieu scolaire ou ailleurs. Notons que 38 p. 100 des parents de l'ÉLDEQ ont rapporté que leur enfant était en prématernelle en 2002-2003, ce qui est plus élevé que les statistiques du ministère ; c'est que ce pourcentage comprend aussi les enfants qui fréquentaient la maternelle dans le secteur privé. En 2002-2003, moins d'un tiers des parents ayant déclaré que leur enfant fréquentait la prématernelle ont indiqué qu'ils n'utilisaient aucun service de garde ; la majorité des enfants fréquentait donc soit un service de garde en milieu scolaire (10 p. 100), un CPE ou une garderie à but lucratif (14 p. 100), un milieu de garde familial (34 p. 100), ou encore avait une gardienne à domicile (11 p. 100).

L'échantillon des milieux de garde

Au cours de l'enquête, nous avons pu observer 925 enfants au moins une fois dans leur milieu de garde (tableau 7), ce qui représente approximativement 70 p. 100 des enfants ayant fréquenté de façon régulière un milieu de garde entre 2000 et 2003. Nous avons pu faire une deuxième observation dans 45 p. 100 des cas, une troisième dans 18 p. 100 des cas et une quatrième dans 4 p. 100 des cas (c'est-à-dire à chacune des collectes). Soulignons toutefois que moins de la moitié des 925 enfants ont fréquenté le même service de garde entre 2000 et 2003 ; les enfants que nous avons pu observer à plus d'une reprise n'étaient donc pas chaque fois dans le même milieu de garde. En fait,

	CPE en installation	CPE en milieu familial	Garderies à but lucratif	Milieux familiaux non régis	Total
2000 (2 ans)	126	66	56	53	301
2001 (3 ans)	253	166	98	81	598
2002 (4 ans)	151	60	51	28	290
2003 (5 ans)	198	45	91	17	351
Total	728	337	296	179	1 540

Note : Le total s'élève à N = 1540. Ne faisant pas partie des catégories ci-dessus, 34 milieux (prématernelles, haltes-garderies ou jardins d'enfants) sont exclus des analyses.

la majorité des enfants a fréquenté des milieux de garde variés au cours de l'enquête : 31 p. 100 ont vécu un changement, tandis que 23 p. 100 ont changé de milieu à deux reprises et plus entre 2000 et 2003.

Le tableau 8 présente en parallèle le pourcentage de milieux de garde visités pendant chacune des collectes, ainsi que le statut socioéconomique moyen des parents des enfants fréquentant les milieux de garde que nous avons pu ou non visiter. On constate qu'au moment de la première (2000) et de la dernière (2003) collecte, il y a des différences significatives, quant au statut socioéconomique, entre les familles dont l'enfant a pu ou non être observé dans son milieu de garde. Plus précisément, les enfants fréquentant un service de garde qui n'a pu être évalué, à cause du refus des parents ou du service de garde, provenaient de familles ayant un statut socioéconomique plus faible. Ce phénomène n'est pas apparent dans les collectes effectuées en 2001 et en 2002.

L'échantillon des milieux de garde évalués dans le cadre de l'ÉLDEQ n'est pas représentatif de l'ensemble des services offerts au Québec ; puisque nous ne connaissons pas le nombre de milieux de garde non régis, définir un tel échantillon est impossible.

Toutefois, même si nos résultats comportent un léger biais relié au statut socioéconomique des parents des enfants dont le milieu de garde a pu être évalué,

l'échantillon longitudinal de l'ÉLDEQ semble refléter les différents milieux de garde fréquentés par une cohorte d'enfants pendant quatre ans. En comparant le tableau 6 (p. 14) et la figure 3 (p. 13), on observe une certaine concordance entre le nombre et le type de milieux évalués durant notre enquête d'une part, et les données sur les services de garde fréquentés par l'ensemble des enfants de la cohorte d'autre part. Par exemple, on constate que, à partir de l'âge de deux ans et demi, plus d'enfants fréquentaient un CPE en installation qu'un CPE en milieu familial, ce qui correspond au nombre plus élevé de CPE en installation que de CPE en milieu familial évalués de 2000 à 2003¹⁹. Les milieux de garde familiaux non régis semblent toutefois sous-représentés dans nos évaluations (11 p. 100), puisque de 20 à 40 p. 100 des parents (selon l'âge des enfants) ont affirmé avoir recours à ce type de service. Cet écart pourrait être attribuable au fait que ces milieux de garde sont plus difficilement accessibles pour une évaluation.

La formation des assistantes de recherche
Pour recueillir nos données, nous avons eu recours à des assistantes de recherche. La formation qu'elles ont reçue s'apparente à ce qui s'est fait dans d'autres recherches sur la qualité des services de garde (par exemple, Goelman et al., 2000). Avant de commencer les observations sur le terrain, elles ont suivi une for-

Tableau 7
Nombre d'enfants dont le milieu de garde a été évalué, selon le nombre d'évaluations par enfant et le type de milieu

	CPE en installation	Garderie à but lucratif	CPE en milieu familial	Milieux familiaux non régis	Total
Au moins une évaluation	375	190	229	131	925
Deux évaluations*	226	70	80	36	412
Trois évaluations*	101	26	24	11	162
Quatre évaluations*	26	10	4	1	41
Total	728	296	337	179	1 540

* Dans la majorité des cas, les enfants pour lesquels plus d'une évaluation a été effectuée ne fréquentaient pas le même milieu de garde d'une année à l'autre.

Tableau 8
Pourcentage de milieux évalués à chaque collecte et statut socioéconomique (SSE) moyen des parents

Année de collecte	Total des enfants gardés de façon régulière	Visite du milieu	SSE moyen de la famille ¹	Pas de visite du milieu	SSE moyen de la famille
2000	1 184	301 (25 p. 100)	,558 ²	883 (75 p. 100)	,228 ²
2001	1 355	598 (44 p. 100)	,247	757 (56 p. 100)	,171
2002	1 372	290 (21 p. 100)	,159	1 082 (79 p. 100)	,200
2003	1 297	351 (27 p. 100)	,429 ²	946 (73 p. 100)	,069 ²

¹ Le statut socioéconomique est un indice standardisé composé du niveau d'éducation, du prestige occupationnel et du revenu familial. La moyenne est de zéro et représente le statut socioéconomique moyen de la population à l'étude. Le score maximum/minimum est de 2,0/-2,0 selon une courbe normale et 68 p. 100 de l'échantillon se situe entre 1,0 et -1,0.

² Différence significative à $p < ,001$.

mation de cinq jours. Celle-ci comprenait une partie théorique, qui visait à les familiariser avec les normes et les règlements gouvernementaux sur les services de garde, ainsi qu'avec les fondements théoriques des échelles d'évaluation, leur utilisation et leur système de notation. La partie pratique comportait l'application de ces connaissances dans le cadre d'une visite supervisée d'un service de garde, suivie d'un retour sur les rubriques qui avaient donné lieu à des divergences de notation entre la formatrice et l'assistante. De plus, au début de la collecte, les premières évaluations ont été effectuées par deux assistantes ; dans le cas d'une divergence marquée entre les deux assistantes, des formations d'appoint et des visites dans un milieu de garde en compagnie de la formatrice ont été données. Cette pratique sur le terrain a permis d'établir un accord inter-juges qui s'est avéré très satisfaisant (corrélations intra-classes de 0,93).

La qualité des services de garde : les résultats par types de milieux de garde et par composantes de qualité

Cette section présente le résultat des 1 540 observations effectuées dans les milieux de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ entre 2000 et 2003. Nous donnons dans un premier temps une évaluation globale de la qualité des milieux de garde, c'est-à-dire la moyenne des scores obtenus à l'ensemble des sous-échelles de l'ECERS-R (ou du FDCRS pour les services en milieu familial). Ensuite, nous allons plus en détail en analysant les résultats pour chacune des sous-échelles. Nous nous attardons aussi à la moyenne et à l'étendue des scores de chaque type de milieux de garde. Enfin, nous analysons le score moyen obtenu par chaque type de milieux à chaque rubrique de l'ECERS-R ou de la FDCRS, ce qui permet de faire ressortir les forces et les faiblesses de chacun.

La qualité d'ensemble

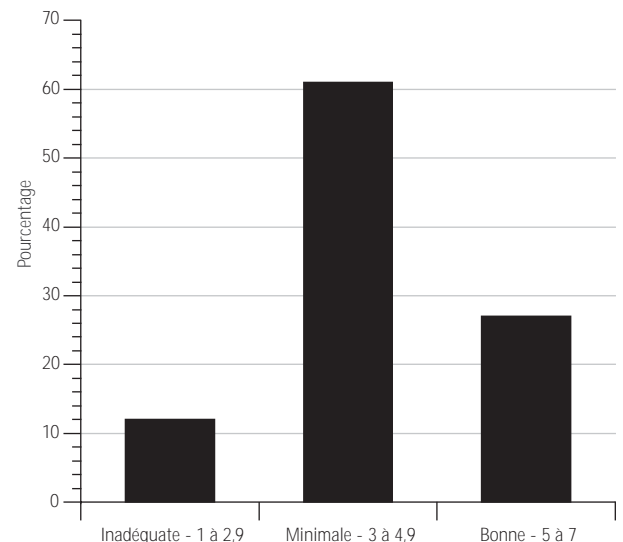
La figure 4 illustre le résultat des évaluations : les données se rapportent à l'ensemble des milieux évalués (à l'exception des services de garde en milieu scolaire, des haltes-garderies et des jardins d'enfants). Comme on le voit, 61 p. 100 ont reçu un score qui indique qu'ils offrent une qualité d'ensemble jugée minimale.

Environ 12 p. 100 sont de qualité inadéquate, et seulement 27 p. 100 ont obtenu un score de 5 ou plus, qui correspond à une bonne qualité. Quand on considère le nombre d'enfants qui fréquentaient ces différents services de garde, on note que 14 p. 100 (N = 133) d'entre eux ont été observés au moins une fois dans un milieu de qualité inadéquate, 63 p. 100 (N = 578) au moins une fois dans un milieu de qualité minimale, et 23 p. 100 (N = 214) au moins une fois dans un milieu de bonne qualité.

La figure 5 montre les résultats de façon plus détaillée. Par exemple, quand on regarde les milieux jugés inadéquats (12 p. 100), c'est-à-dire où la santé et la sécurité ainsi que la stimulation éducative des enfants ne sont pas assurées, on note que 2 p. 100 se situent à la limite inférieure de cette catégorie, et que 10 p. 100 ont obtenu un score de 2 à 2,9. La majorité des milieux de garde (61 p. 100), comme nous l'avons déjà observé, sont de qualité minimale, ce qui signifie qu'ils satisfont aux standards de base relatifs à la santé et à la sécurité des enfants, mais que l'aspect éducatif y est minimal. Parmi ces derniers, 26 p. 100 se trouvent dans la partie inférieure de la catégorie (3 à 3,9), et 35 p. 100 dans la partie supérieure (4 à 4,9). Un peu plus de 20 p. 100 des milieux dépassent ce seuil minimal, c'est-à-dire qu'ils offrent des services appropriés aux stades développementaux des enfants et qu'ils constituent un environnement éducatif et stimulant. Enfin, 5 p. 100 des milieux évalués ont un score de 6 et plus : ce sont des milieux qui favorisent encore davantage le développement des enfants.

La diagramme 1 illustre la distribution des scores de qualité d'ensemble des quatre principaux types de milieux de garde auxquels ont eu recours les parents

Figure 4
Qualité d'ensemble des milieux visités de 2000 à 2003 (N = 1540)



de l'ÉLDEQ, soit les CPE en installation, les garderies à but lucratif, les CPE en milieu familial et les services en milieu familial non régis. On observe clairement que les CPE, en installation et en milieu familial, sont généralement de meilleure qualité que les autres types de services. En fait, environ 75 p. 100 des CPE offrent un niveau de qualité supérieur à la médiane (50^e rang centile) des scores des garderies à but lucratif et des milieux familiaux non régis. On doit aussi noter l'étendue des scores des garderies à but lucratif : 75 p. 100 ont obtenu un score inférieur à 5, mais un certain nombre offrent une qualité bonne ou très bonne. Dans le cas des milieux familiaux non régis, le diagramme indique une dispersion moins marquée des scores : il n'y a que peu qui se situent au-dessus de la catégorie de qualité minimale, et la tendance est nettement vers les scores les plus bas.

Le pourcentage des différents types de milieux qui se situent au-dessus ou au-dessous de la catégorie de qualité minimale est indiqué de façon plus précise à la figure 6. Parmi ceux qui ont un score de 5 et plus, la majorité sont des CPE. Ainsi, 35 p. 100 des CPE en installation et 29 p. 100 des CPE en milieu familial offrent une qualité jugée bonne. Ailleurs que dans les CPE, seulement 14 p. 100 des garderies à but lucratif et 10 p. 100 des services en milieu familial non régis atteignent ce niveau de qualité. On observe l'inverse parmi les services ayant obtenu un score inférieur à 3 : seulement 6 p. 100 des CPE en installation et 7 p. 100 des CPE en milieu familial sont de qualité inadéquate, alors que c'est le cas de 27 p. 100 des garderies à but lucratif et de 26 p. 100 des services en milieu familial non régis.

Figure 5
Qualité d'ensemble des milieux visités (en détails) de 2000 à 2003 (N=1540)

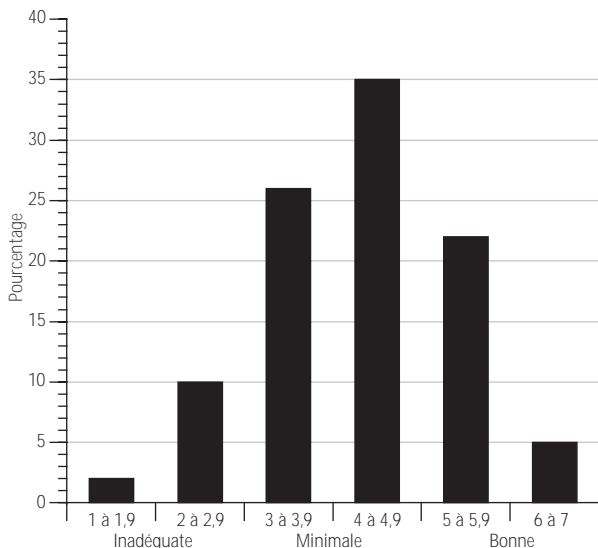
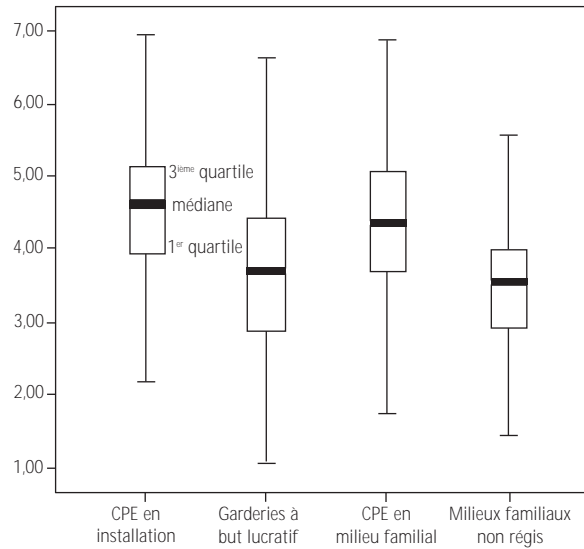


Diagramme 1
Qualité d'ensemble (ECERS-R et FDCRS)



Note : La barre au centre de la boîte représente la médiane de la distribution des résultats et les barres du bas et du haut, le premier et le troisième quartile respectivement. La boîte du centre représente le 50 p. 100 central des résultats et les barres en T nous informent sur la symétrie des résultats aux extrémités de la distribution.

Quand on examine de plus près la qualité d'ensemble des milieux en installation, soit les CPE et les garderies à but lucratif, on constate la supériorité des CPE (fig. 7) : deux fois plus de CPE obtiennent un score de 5 à 5,9 (28 p. 100 versus 14 p. 100). De même, le pourcentage de CPE de qualité très bonne à excellente (un score de 6 et plus) est nettement supérieur à celui des garderies à but lucratif ; en fait, seulement 0,3 p. 100 de ces dernières ont obtenu un tel score, alors que c'est le cas de plus d'un CPE sur 20 (6 p. 100). De plus, parmi les milieux en installation qui ont été jugés inadéquats, 20 p. 100 se situent à la limite supérieure de

Figure 6
Qualité d'ensemble : pourcentage de milieux de qualité bonne et inadéquate selon le type de milieu

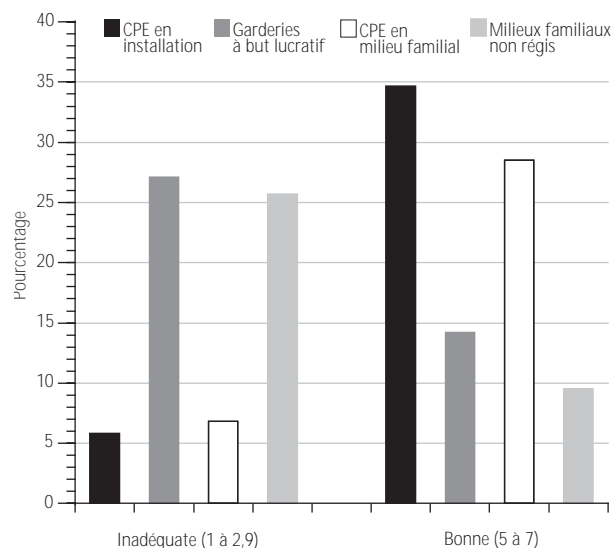
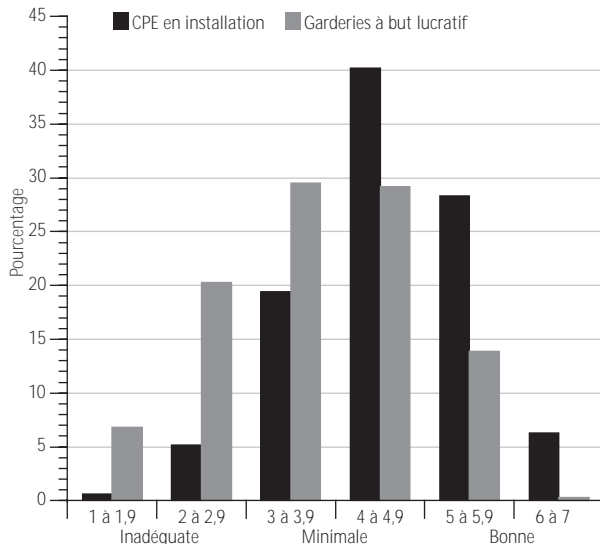


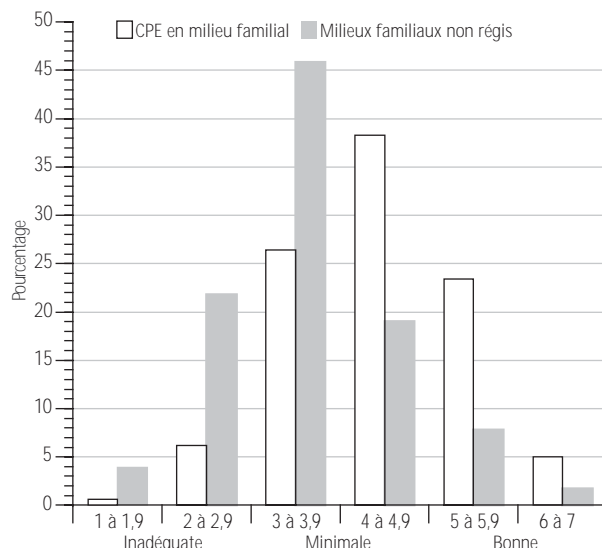
Figure 7
Qualité d'ensemble des milieux visités : CPE en installation et garderies à but lucratif



cette catégorie, mais près de 7 p. 100 des milieux à but lucratif sont à la limite inférieure. Très peu de CPE (0,6 p. 100) ont obtenu un score de 2 ou moins ; toutefois, un CPE sur 20 n'atteint pas un niveau de qualité minimal.

La figure 8 concerne les services en milieu familial. Là aussi, on observe un écart important entre les services régis et ceux qui ne le sont pas. Comparés aux services en milieu familial accrédités par les CPE, les milieux familiaux non régis ont tendance à être moins représentés parmi les milieux de bonne qualité, et plus parmi ceux qui offrent une qualité inadéquate. Ainsi, presque trois fois plus de CPE en milieu familial que de milieux familiaux non régis sont de bonne qualité ; et moins de 2

Figure 8
Qualité d'ensemble des milieux visités : CPE en milieu familial et milieux familiaux non régis



p. 100 de ces derniers sont à la limite supérieure de cette catégorie, un niveau atteint par 5 p. 100 des CPE en milieu familial.

La qualité par sous-échelles et par types de milieux

Mobilier et aménagement / Espace et mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage

Cette sous-échelle concerne la qualité des espaces intérieurs et extérieurs, l'aménagement des lieux, l'ameublement et le matériel exposé dans les locaux pour les enfants. Parmi les rubriques qui la composent, on retrouve entre autres la grandeur des locaux et de l'espace disponible pour les enfants à l'extérieur, la ventilation et l'éclairage, et l'aménagement des locaux (présence ou non de différentes aires, état et taille du mobilier, pertinence du matériel exposé, etc.).

Pour obtenir un score de 5 et offrir un service de qualité jugée bonne, un milieu de garde doit avoir un espace intérieur vaste²⁰ avec une bonne aération et une lumière naturelle venant de fenêtres ou de puits de lumière. Les lieux y sont propres et en bon état, et il y a au moins trois aires différentes (deux en milieu familial) permettant une variété d'expériences d'apprentissage. Il y a également une aire de détente, et un espace pour l'intimité prévu pour des enfants qui jouent seuls ou à deux. Une partie importante du matériel exposé (constitué surtout de travaux des enfants) doit être étroitement liée aux activités en cours, et plusieurs éléments sont à hauteur de vue des enfants. Le milieu de garde doit offrir, à l'intérieur mais surtout à l'extérieur, un espace pour le développement de la motricité globale ; à l'extérieur, cet espace est sécuritaire, facilement accessible et aménagé pour que différents types d'activités puissent se dérouler sans interférence.

À cette sous-échelle, les milieux qui obtiennent un score de 6 ou 7 se démarquent par la présence d'éléments supplémentaires, comme plus d'aires de jeu et de détente, un aménagement de ces aires qui favorise l'autonomie des enfants, et un espace extérieur offrant des surfaces de différents types et de l'équipement de motricité globale plus varié.

À l'inverse, un milieu inadéquat présente plusieurs lacunes, tel un espace trop petit pour les enfants, les adultes et le mobilier. Les lieux sont en piètre état et les locaux mal entretenus ; par ailleurs, l'éclairage et la ventilation ne sont pas suffisants. Le mobilier est insuffisant et en si mauvais état que les enfants pourraient se blesser. Il n'y a pas d'aires définies, ni d'espace pour

l'intimité ou de mobilier pour la détente et le confort. Aucun matériel n'est exposé à l'intention des enfants et, s'il y en a, il n'est pas approprié à leur groupe d'âge. En ce qui concerne les jeux de motricité globale, l'espace est soit manquant soit dangereux ; d'un autre côté, l'équipement est insuffisant ou en piètre état, ou, encore, ne convient pas, pour une bonne partie, à l'âge et au niveau d'habileté des enfants.

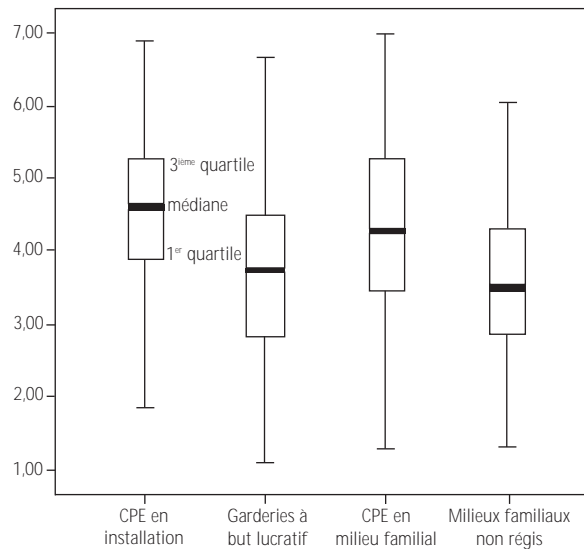
Résultats

Selon nos évaluations, 37 p. 100 des CPE en installation et 31 p. 100 des CPE en milieu familial obtiennent un score de 5 et plus à cette sous-échelle (figure 9a). Ce chiffre s'élève à seulement 13 p. 100 dans les garderies à but lucratif et à 16 p. 100 dans les milieux familiaux non régis. Notons aussi que très peu des milieux de garde évalués, soit 7 p. 100 des CPE, 2 p. 100 des garderies à but lucratif, 12 p. 100 des CPE en milieu familial et 3 p. 100 des milieux familiaux non régis, ont un score de 6 et plus (fig. 9b).

Comme le montre la figure 9a, environ un CPE en installation sur 20 et presque un CPE en milieu familial sur huit sont inadéquats et montrent de graves lacunes sur le plan de l'aménagement des lieux, du mobilier et de l'équipement de motricité globale. Les garderies à but lucratif (30 p. 100) et les milieux familiaux non régis (26 p. 100) sont fortement représentés dans cette catégorie.

Le diagramme 2 illustre la dispersion des scores de la sous-échelle. On observe que les CPE, en installation et en milieu familial, obtiennent généralement un meilleur score que les autres types de milieux. En fait, environ 75

Diagramme 2
Mobilier et aménagement / Espace et mobilier



Note : La barre au centre de la boîte représente la médiane de la distribution des résultats et les barres du bas et du haut, le premier et le troisième quartile respectivement. La boîte du centre représente le 50 p. 100 central des résultats et les barres en T nous informent sur la symétrie des données aux extrémités de la distribution.

p. 100 des CPE sont au-dessus de la médiane (50^e rang centile) des scores des garderies à but lucratif et des milieux familiaux non régis, dont 75 p. 100 ont un score inférieur à 5 ; seul un petit pourcentage d'entre eux obtiennent un score correspondant à une qualité bonne ou très bonne. Dans le cas des milieux familiaux non régis, le diagramme indique une dispersion moins marquée des scores : il n'y en a que peu qui se situent au-dessus de la qualité minimale, et la tendance est nettement vers les scores les plus bas.

Les moyennes des scores reliés aux différentes rubriques de cette sous-échelle (voir les annexes 1 et 2)

Figure 9a
Mobilier et aménagement / Espace et mobilier : pourcentage de milieux de qualité bonne et inadéquate selon le type de milieu

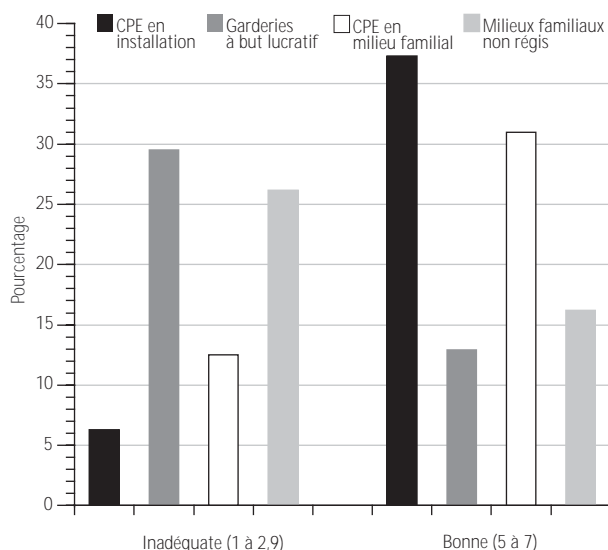
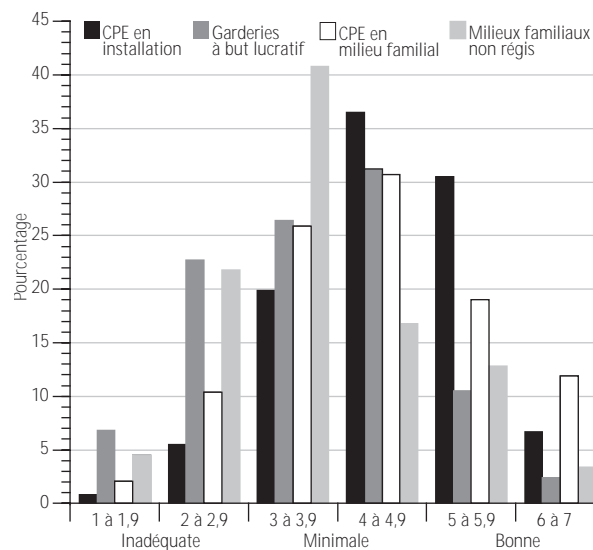


Figure 9b
Mobilier et aménagement / Espace et mobilier : répartition des milieux selon leurs résultats



permettent d'établir les forces et les faiblesses relatives des différents types de milieux de garde dans cette sous-échelle. Ainsi, on constate que les moyennes des scores reliés au mobilier et à l'équipement pour les activités de routine, le jeu et l'apprentissage sont parmi les plus élevées que l'on observe dans la sous-échelle, et ce, pour les quatre types de milieux évalués. Les services en installation (CPE et garderies à but lucratif) affichent également une moyenne plus élevée pour ce qui est de l'équipement de motricité globale ; par contre, c'est à cette rubrique que l'on retrouve la moyenne parmi les plus faibles dans le cas des services en milieu familial, ce qui indique que, généralement, ces milieux souffrent d'un manque d'espace et d'équipement pour les activités physiques.

La faible moyenne des services en installation à la rubrique espace intérieur doit être soulignée. Cela suggère que l'une des conditions de base pour offrir un service de qualité, c'est-à-dire des locaux suffisamment vastes pour les enfants, les adultes et le mobilier, a été jugée de qualité minimale pour l'ensemble des CPE, et de qualité inadéquate pour les garderies à but lucratif.

Soulignons également que, dans tous les types de milieux de garde, le score à la rubrique matériel exposé pour les enfants et à décoration des lieux est relativement bas, indiquant que ce matériel est généralement peu stimulant ou inapproprié au niveau de développement du groupe d'âge des enfants.

Soins personnels / Activités de routine

Les rubriques de cette sous-échelle permettent de mesurer la qualité des activités dites de routine, c'est-à-dire l'accueil et le départ des enfants, les repas, et les siestes, ainsi que les mesures d'hygiène et de sécurité.

Pour qu'un milieu de garde obtienne un score qui correspond à une qualité jugée bonne, les enfants et les parents doivent y être accueillis chaleureusement, et le départ doit se faire de façon agréable. Pris en présence des membres du personnel et dans une ambiance agréable, les repas, d'une valeur nutritive acceptable, fournissent une occasion d'encourager l'autonomie des enfants. On prête une attention particulière à la propreté : tout le monde lave ses mains, et on nettoie les tables. La sieste se fait dans un lieu approprié au repos et permet aux enfants de se détendre (on les y aide si nécessaire). La santé et la sécurité sont des préoccupations de tous les instants : les enfants se lavent les mains après le passage aux toilettes, et le personnel donne l'exemple de bonnes habitudes d'hygiène personnelle. Le

personnel prévoit aussi les problèmes de sécurité qui pourraient survenir, agit pour les prévenir et explique aux enfants les règles de base à suivre.

Un milieu de garde obtient un score de 6 et plus quand le personnel veille à ce que les enfants puissent être actifs jusqu'à leur départ, quand les repas sont des moments d'apprentissage et de communication, et quand on encourage l'autonomie des enfants en matière d'hygiène personnelle.

Dans un milieu de qualité inadéquate, par contre, on ne permet pas aux parents d'accompagner les enfants dans les locaux, les accueils et les départs sont négligés ou mal organisés. La valeur nutritive de la nourriture n'est pas acceptable, l'ambiance pendant les repas est mauvaise et les mesures d'hygiène ne sont habituellement pas respectées. La période et le lieu de la sieste ne conviennent pas aux enfants, et il n'y a pas ou que peu de supervision. L'attention portée aux soins personnels est très faible, et le personnel prend peu de mesures pour limiter la propagation des microbes. De plus, il existe plusieurs risques de blessures graves à l'intérieur et à l'extérieur, et la surveillance est déficiente.

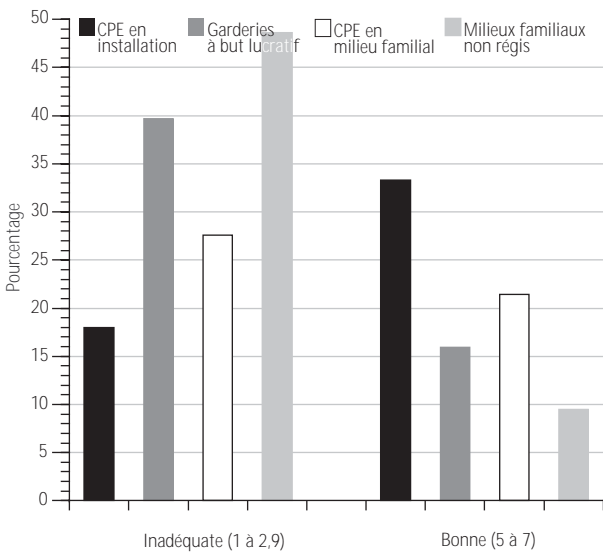
Résultats

La figure 10a montre que seulement un tiers des CPE en installation et environ un CPE en milieu familial sur cinq obtiennent un score de 5 ou plus à cette sous-échelle. Ce chiffre est encore plus faible parmi les autres types de services : il s'élève à un sur six dans les garderies à but lucratif, et à un milieu sur 10 dans les milieux familiaux non régis. Parmi les services qui offrent une qualité très bonne ou excellente (un score de 6 et plus), les CPE en installation prédominent (15 p. 100) ; seulement 7 p. 100 des garderies à but lucratif et des CPE en milieu familial, de même qu'environ 3 p. 100 des milieux familiaux non régis, obtiennent un tel score (fig. 10b).

Par ailleurs, dans un bon nombre de milieux de garde de tous les types, la qualité est inadéquate. Ainsi, 18 p. 100 des CPE en installation et 28 p. 100 des CPE en milieu familial ont un score inférieur à 3 ; et dans 40 p. 100 des garderies à but lucratif, ainsi que dans 49 p. 100 des milieux familiaux non régis, on observe des lacunes : importantes (score inférieur à 3) sur le plan des mesures d'hygiène et de sécurité.

Le diagramme 3 indique la dispersion des scores obtenus par les différents milieux à cette sous-échelle. Dans les CPE en installation et en milieu familial, ainsi que dans les garderies à but lucratif, les scores vont du minimum au maximum. La majorité des CPE se situe toutefois à un niveau supérieur à la

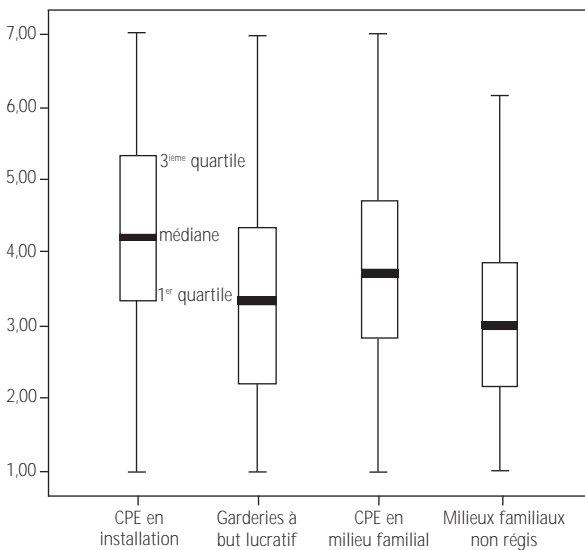
Figure 10a
Soins personnels / Activités de routine :
pourcentage de milieux de qualité bonne et
inadéquate selon le type de milieu



médiane (50^e rang centile) des scores des garderies. Dans les milieux familiaux non régis, la dispersion est moins grande, et les scores sont concentrés vers le bas : peu de ces milieux atteignent un niveau de bonne qualité et près de la moitié ont obtenu un score de 3 ou moins (qualité inadéquate).

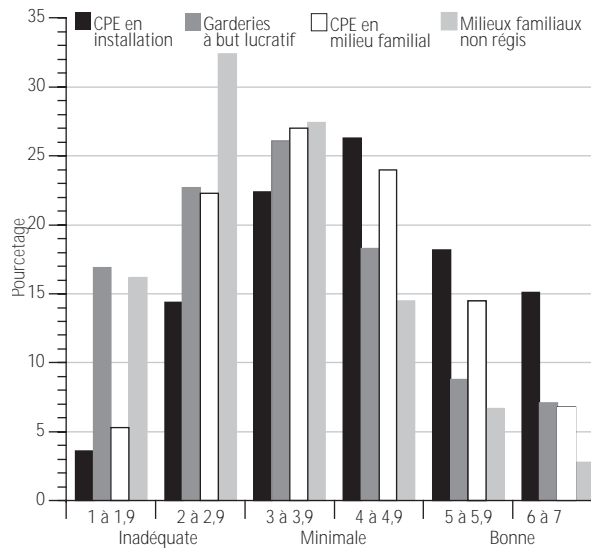
Les moyennes des scores reliés aux différentes rubriques de cette sous-échelle (voir les annexes 1 et 2) suggèrent que, en général, l'accueil et le départ des enfants sont l'élément qui est le plus souvent de qua-

Diagramme 3
Soins personnels / Activités de routine



Note : La barre au centre de la boîte représente la médiane de la distribution des résultats et les barres du bas et du haut, le premier et le troisième quartile respectivement. La boîte du centre représente le 50 p. 100 central des résultats et les barres en T nous informent sur la symétrie des données aux extrémités de la distribution.

Figure 10b
Soins personnels / Activités de routine :
répartition des milieux selon leurs résultats



lité. On constate par ailleurs partout des moyennes faibles pour ce qui est des repas et collations et des mesures d'hygiène. Plus précisément, l'ensemble des CPE en installation se situe à la limite inférieure de la catégorie de qualité minimale pour la valeur nutritive, l'horaire et le déroulement des repas et collations, et la moyenne des garderies à but lucratif place ce type de milieu dans la catégorie de qualité inadéquate.

Le repos et la sieste semblent également problématiques dans les milieux en installation (CPE et garderies à but lucratif). Ainsi, l'horaire des siestes, le matériel dont disposent les enfants et la surveillance sont généralement inadéquats dans les garderies, et de qualité minimale dans les CPE en installation. Partout, on note des faiblesses marquées au sujet des mesures d'hygiène. Dans les services en milieu familial, en particulier, les routines entourant le changement de couches, l'usage des toilettes et l'attention portée au lavage des mains et à la propreté des lieux sont inadéquats ; on y observe également des problèmes évidents de sécurité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et un manque de moyens permettant de communiquer et de se déplacer en cas d'urgence.

Langage et raisonnement

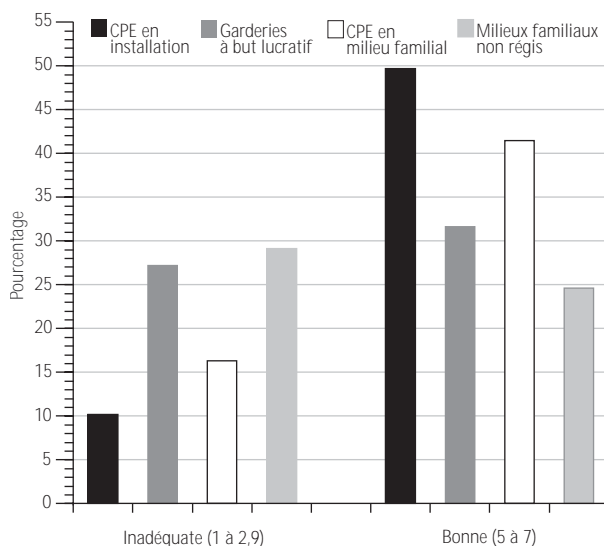
Cette sous-échelle porte sur la qualité de la communication formelle et informelle. On l'utilise pour évaluer le degré de soutien à la communication offert aux enfants par les éducatrices et l'utilisation qu'elles font du langage pour développer les habiletés de raisonnement, de même que la présence, la disponibilité et la fréquence de l'usage de livres et d'autre matériel stimulant le langage.

Un milieu qui offre une bonne qualité sur ce plan possède une grande variété de livres facilement accessibles, appropriés au groupe d'âge des enfants et regroupés dans un coin de lecture. De plus, on y retrouve, dans plusieurs aires d'activités du matériel varié qui favorise la communication chez les enfants. Le personnel fait la lecture aux enfants durant les jeux libres, à l'heure de la sieste ou pendant une activité. Les conversations sont fréquentes pendant les activités et à tout moment durant la journée, et le personnel encourage les conversations entre les enfants.

Les milieux de garde qui obtiennent un score de 6 et plus (qualité très bonne à excellente) se démarquent par la présence d'éléments supplémentaires, comme la rotation du matériel et des livres (ce qui maintient l'intérêt des enfants) et un type de communication qui traduit un bon équilibre entre l'écoute et l'expression ; les éducatrices font des liens entre l'expression orale des enfants et le langage écrit, et encouragent les enfants à s'exprimer, à raisonner et à donner des réponses plus longues et plus complexes qu'ils ne le font spontanément.

À l'inverse, dans un milieu dont la qualité est inadéquate, on ne retrouve que très peu de livres et d'activités favorisant la communication chez les enfants. On lit rarement des histoires aux enfants et on ne les encourage pas à s'exprimer. Les échanges entre le personnel et les enfants servent surtout à contrôler le comportement de ces derniers. Le raisonnement n'est pas encouragé : on ignore la curiosité des enfants face à différents phénomènes, ou l'on présente de manière inappropriée les différents concepts qui pourraient stimuler le raisonnement.

Figure 11a
Langage et raisonnement : pourcentage de milieux de qualité bonne et inadéquate selon le type de milieu



Résultats

En général, les scores obtenus pour cette sous-échelle sont assez bons. Par exemple, la moitié des CPE en installation et plus de quatre CPE en milieu familial sur 10 encouragent la communication et le raisonnement (fig. 11a). Si les garderies à but lucratif et les milieux familiaux non régis sont moins nombreux à obtenir un score élevé, près de une garderie sur trois et un quart des milieux familiaux non régis offrent quand même un service coté 5 ou plus. Un pourcentage notable des milieux offrent même une qualité plus élevée encore sur le plan de la communication et du développement de la capacité de raisonnement. En fait, un quart des CPE en installation et un CPE en milieu familial sur cinq sont cotés 6 ou plus (fig. 11b). Parmi les autres types de milieux, ce chiffre s'élève à 15 p. 100 chez les garderies à but lucratif et à 8 p. 100 chez les services en milieu familial non régi.

Malgré cela, le score est très faible dans un CPE en installation sur 10 et dans environ un CPE en milieu familial sur six. Ce taux est toutefois plus élevé dans les garderies à but lucratif (27 p. 100) et dans les milieux familiaux non régis (29 p. 100).

L'étendue des scores est semblable dans les quatre types de milieux (diagramme 4) : la qualité y varie du minimum au maximum de l'échelle. Les scores des CPE, en installation et en milieu familial, sont toutefois plus concentrés vers le haut de l'échelle, et ceux des garderies à but lucratif et des milieux familiaux non régis sont en grande majorité sous le seuil de qualité jugée bonne (un score inférieur à 5).

Les moyennes sont généralement élevées pour toutes les rubriques et dans tous les milieux (voir les

Figure 11b
Langage et raisonnement : répartition des milieux selon leurs résultats

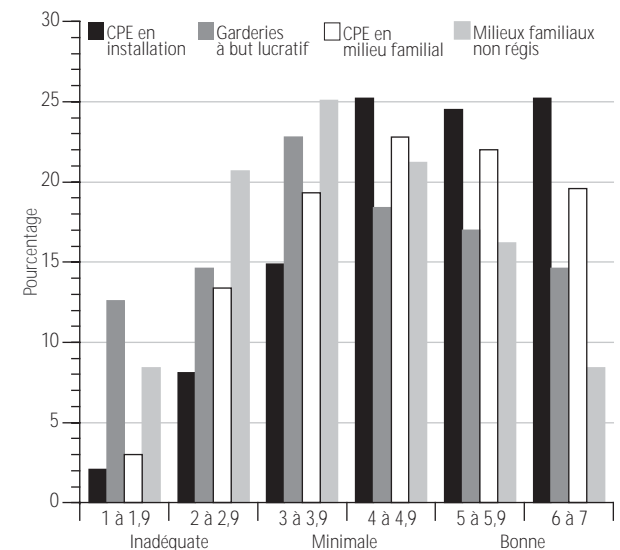
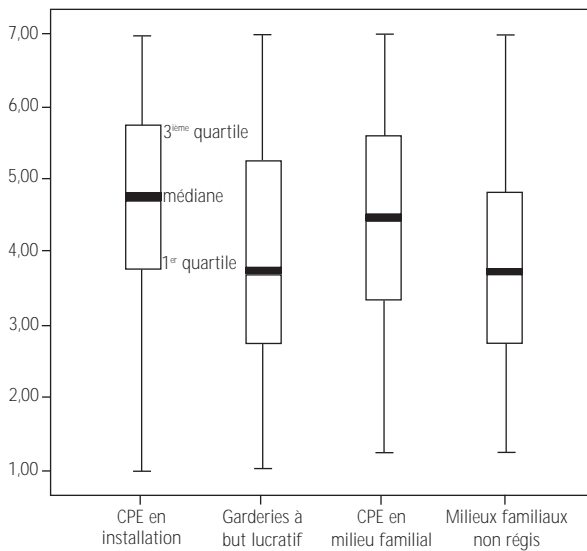


Diagramme 4
Langage et raisonnement



Note : La barre au centre de la boîte représente la médiane de la distribution des résultats et les barres du bas et du haut, le premier et le troisième quartile respectivement. La boîte du centre représente le 50 p. 100 central des résultats et les barres en T nous informent sur la symétrie des données aux extrémités de la distribution.

annexes 1 et 2). Cependant, les moyennes calculées pour la présence de livres et d'images et pour la fréquence des activités aidant à la compréhension du langage sont plus faibles. De plus, la qualité du langage utilisé par le personnel et les activités choisies pour développer les habiletés de raisonnement chez les enfants sont partout inférieures à 5.

Activités / Activités d'apprentissage

Dans cette sous-échelle, les rubriques permettent d'évaluer les activités offertes aux enfants dans les domaines suivantes : motricité fine, arts plastiques, musique et expression corporelle, jeux de blocs, jeux de sable et eau, jeu symbolique, sciences naturelles, mathématiques et utilisation de la télévision, des vidéos ou des ordinateurs²¹.

Pour que, sur ce plan, la qualité soit jugée bonne dans un milieu de garde, le matériel relié aux diverses activités qui concernent cette sous-échelle devrait être disponible et accessible pendant une bonne partie de la journée, et les activités qui favorisent ces apprentissages nombreuses. Les milieux de garde qui obtiennent au moins un score de 5 possèdent du matériel varié de motricité fine (notamment des petits jeux de construction comme des blocs Lego et des blocs Lincoln), du matériel d'arts plastiques (comme des crayons et des ciseaux), du matériel de manipulation (comme des perles à enfiler de différentes grosseurs, des chevilles et des tables à trous, des cartes à broder) et des casse-tête de

différents niveaux de difficulté. En outre, les enfants doivent avoir accès à différents types de musique, aux jeux de sable et d'eau et à du matériel permettant le jeu symbolique. Grâce à du matériel relié aux mathématiques et aux sciences (des objets appropriés, par exemple), les enfants peuvent explorer les quantités, les formes et les formes qui leur permettront d'élaborer les concepts nécessaires pour faire plus tard des tâches plus abstraites à l'école. Finalement, le matériel audiovisuel présenté aux enfants doit avoir un contenu éducatif.

Par ailleurs, tout ce matériel, approprié au niveau de développement des enfants et à chaque type d'activités, doit être accessible, bien classé et de niveaux de difficulté variés. Les lieux sont aménagés de façon qu'il y ait un coin spécial avec suffisamment de blocs pour que plusieurs enfants puissent y faire des constructions. Chaque jour, les enfants doivent pouvoir s'adonner à des jeux de sable et d'eau, et utiliser des accessoires variés stimulant le jeu symbolique. En sciences naturelles et en mathématiques, les événements du quotidien servent de base à divers apprentissages.

Un milieu de garde obtient un score de 6 ou plus (qualité très bonne à excellente) quand on y fait la rotation du matériel afin de maintenir l'intérêt des enfants et quand ce matériel est rangé sur des étagères accessibles, dans des contenants étiquetés pour encourager l'autonomie. Les activités éducatives y sont aussi plus fréquentes et mieux planifiées.

Un milieu dont la qualité est jugée inadéquate pour cette sous-échelle n'offre par contre que peu de matériel et d'occasions d'apprentissage. Généralement, les activités sont peu nombreuses. Le matériel est en quantité insuffisante, en mauvais état ou incomplet. En arts plastiques, les activités, plutôt que de favoriser l'expression personnelle, sont dirigées par les adultes et l'on ne demande aux enfants que de reproduire des modèles. On aborde les mathématiques principalement en faisant remplir des feuilles d'exercices ou en comptant par cœur. Le contenu des émissions ou des vidéos présenté aux enfants ne correspond pas à leur niveau de développement.

Résultats

Comme on le voit sur la figure 12a, seulement 21 p. 100 des CPE en installation offrent un niveau de qualité jugé bon à cette sous-échelle ; ce chiffre atteint par contre 36 p. 100 dans les CPE en milieu familial. Soulignons toutefois que les critères d'évaluation des activités et du matériel disponible en milieu familial sont moins exigeants que ceux qui s'appliquent aux milieux en installation ; par exemple, pour qu'un milieu de garde obtienne un score de 5, les jeux de sable ou d'eau doivent

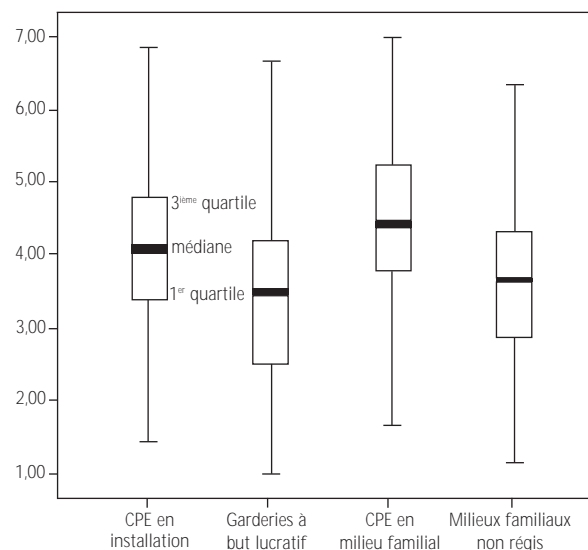
occuper les enfants au moins une heure par jour dans les milieux en installation, mais seulement au moins une fois par semaine dans les milieux familiaux.

Les scores de 5 et plus sont peu nombreux parmi les garderies à but lucratif et les milieux familiaux non régis. Seulement une garderie sur 10 et un milieu familial non régi sur six offrent une qualité jugée bonne (fig. 12a). Les scores de 6 ou plus sont encore plus rares : 5 p. 100 des CPE en installation et encore moins de garderies à but lucratif (2 p. 100) et de milieux familiaux non régis (3 p. 100) offrent une qualité très bonne ou excellente. En comparaison, environ un CPE en milieu familial sur 10 possède ce niveau de qualité pour cette sous-échelle²² (figure 12b).

Les données révèlent également que bon nombre de milieux de garde affichent un très bas niveau de qualité à cette sous-échelle. Un CPE en installation sur six et presque quatre garderies sur 10 montrent de graves lacunes en ce qui concerne le contenu et la variété des activités. Quant aux milieux familiaux, 26 p. 100 des milieux non régis et 7 p. 100 de ceux qui sont affiliés à un CPE ne rencontrent pas sur ce plan un niveau de qualité minimale.

La dispersion des scores obtenus par les différents milieux à cette sous-échelle est illustrée au diagramme 5. On y observe que les CPE, en installation et en milieu familial, sont généralement de meilleure qualité que les autres types de services de garde : la qualité des activités d'environ 75 p. 100 des CPE se situe à un niveau supérieur à la médiane (50^e rang centile) des scores obtenus par les garderies à but lucratif et les milieux familiaux non régis. Bien que

Diagramme 5
Activités / Activités d'apprentissage



Note : La barre au centre de la boîte représente la médiane de la distribution des résultats et les barres du bas et du haut, le premier et le troisième quartile respectivement. La boîte du centre représente le 50 p. 100 central des résultats et les barres en T nous informent sur la symétrie des données aux extrémités de la distribution.

l'on observe chez ces derniers un certain nombre de milieux dont la qualité est bonne, leurs scores se situent plutôt vers le bas de l'échelle.

Dans l'ensemble, les moyennes correspondant aux rubriques de cette sous-échelle varient de 3 à 4,9 (qualité minimale). Seuls les jeux de sable et d'eau dans les CPE en installation et les activités reliées au jeu symbolique dans les CPE en milieu familial affichent des moyennes plus élevées (voir les annexes 1 et 2) ; soulignons par contre que les

Figure 12a
Activités / Activités d'apprentissage : pourcentage de milieux de qualité bonne et inadéquate selon le type de milieu

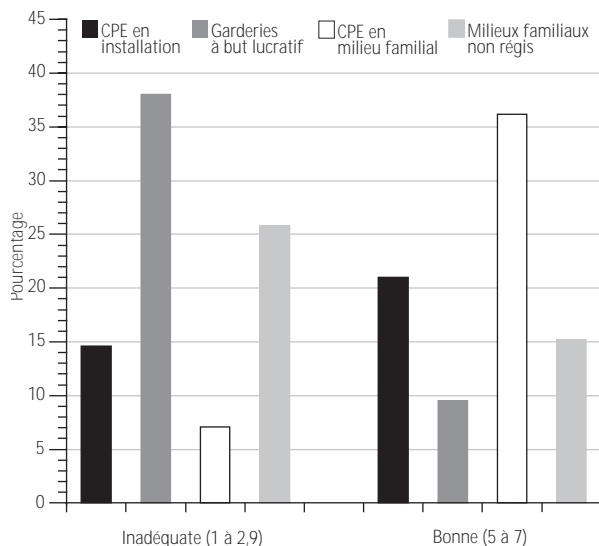
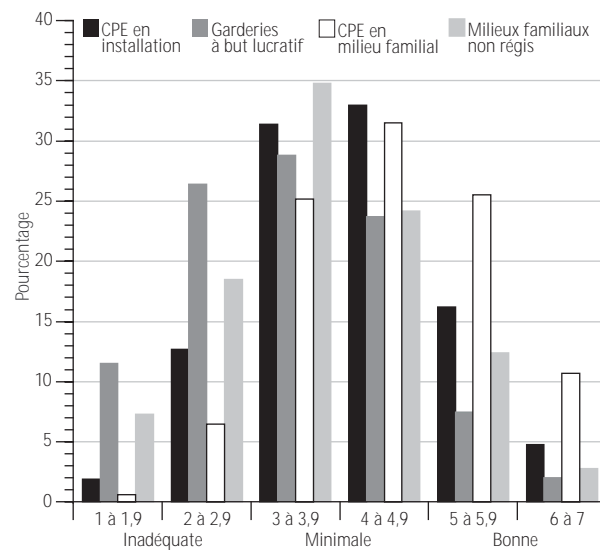


Figure 12b
Activités / Activités d'apprentissage : répartition des milieux selon leurs résultats



services en milieu familial (en CPE ou non) sont peu nombreux à offrir ce type d'activités aux enfants.

Par ailleurs, dans tous les types de milieux, les moyennes sont faibles en ce qui a trait aux activités de musique et d'expression corporelle. Dans les milieux en installation, on note également une faible intégration des activités qui permettraient aux enfants de développer des concepts reliés aux sciences naturelles et aux mathématiques (ces deux rubriques ne font pas partie de l'échelle utilisée en milieu familial).

Enfin, on constate que la sensibilisation à l'interculturalisme est inadéquate dans tous les types de milieux, ce qui indique qu'il y a généralement absence de matériel ou d'activités visant la compréhension et l'acceptation des différences culturelles²³.

Interactions / Développement social

Cette sous-échelle porte sur la qualité de la supervision des enfants, les interactions entre le personnel et les enfants et les interactions entre les enfants eux-mêmes. Les scores reflètent la manière dont le personnel surveille les différentes activités et communique avec les enfants durant leurs jeux ; ils tiennent compte de l'utilisation efficace de méthodes de discipline non punitive et de la présence d'un climat chaleureux et respectueux.

À cette sous-échelle, un score de 5 exige que le personnel surveille de façon positive et non coercitive les activités des enfants. Dans ces milieux de garde, on observe une surveillance attentive de tous les enfants, et les éducatrices communiquent avec eux de façon chaleureuse et empathique. Elles donnent l'exemple de bonnes habiletés sociales et aident les

enfants à gérer des conflits et à acquérir des comportements prosociaux. L'organisation du milieu de garde prévient les conflits dans la mesure du possible et favorise les interactions positives entre les enfants.

Un milieu de garde obtient un score de 6 ou plus quand le rôle du personnel, pendant que les enfants jouent, dépasse la simple surveillance. Les éducatrices prennent une part plus active au développement de l'autonomie, des comportements prosociaux, de l'empathie et de la coopération chez les enfants.

Dans les milieux de garde jugés inadéquats à cette sous-échelle, la surveillance est surtout punitive ou coercitive. La discipline est ou bien trop stricte, ou bien tellement relâchée qu'il y a très peu d'ordre et de contrôle. Les interactions entre le personnel et les enfants ne se font pas dans une bonne ambiance et l'on note l'absence d'engagement et d'implication des éducatrices. Le personnel n'apporte pas aux enfants le soutien nécessaire pour favoriser des interactions positives entre eux.

Résultats

Dans l'ensemble, les scores sont bons dans les différents types de milieux de garde. La figure 13a indique que les CPE en installation sont les plus nombreux à offrir un niveau de qualité jugé bon à excellent; ainsi, dans 66 p. 100 d'entre eux, on peut observer de bonnes interactions et une surveillance adéquate. Ce chiffre est de 45 p. 100 dans les garderies à but lucratif et les CPE en milieu familial, et de 37 p. 100 dans les milieux familiaux non régis. De plus, un nombre important de CPE en installation (44 p. 100) obtiennent un score très bon ou excellent ; 28 p. 100 des garderies à but lucratif, 14 p. 100 des CPE en

Figure 13a
Interactions / Développement social : pourcentage de milieux de qualité bonne et inadéquate selon le type de milieu

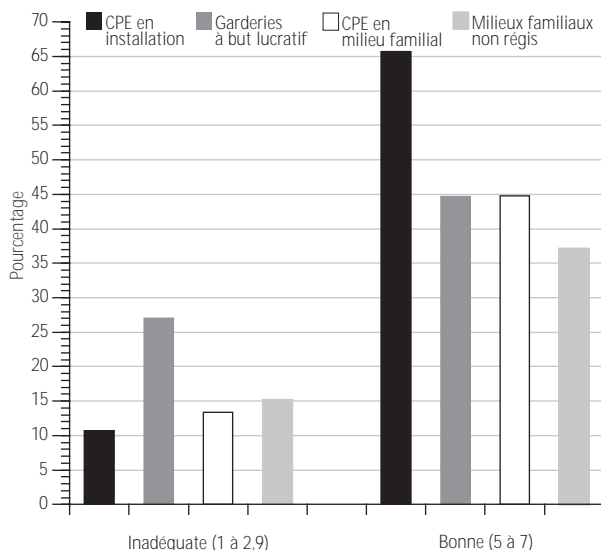
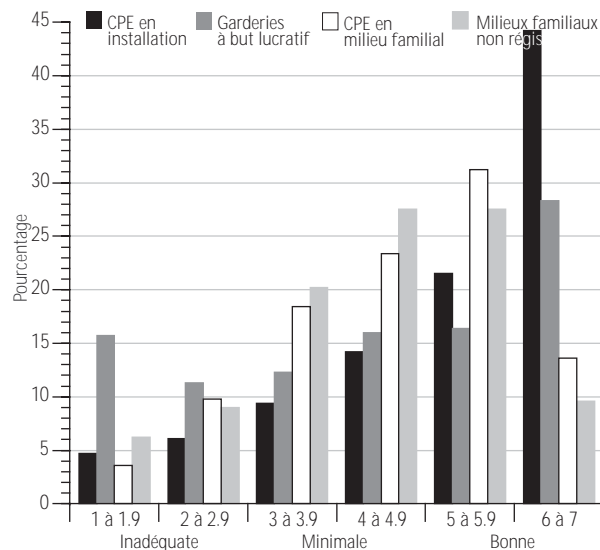


Figure 13b
Interactions / Développement social : répartition des milieux selon leurs résultats



milieu familial et 10 p. 100 des milieux familiaux non régis ont également un tel score (fig. 13b).

Par contre, environ un CPE en installation sur 10 obtient un score qui révèle une qualité inadéquate. C'est également le cas de près de 27 p. 100 des garderies à but lucratif, de 13 p. 100 des CPE en milieu familial et de 15 p. 100 des milieux familiaux non régis ; autrement dit, environ un milieu familial sur six obtient un score inférieur à 3 (fig. 13a).

Le diagramme 6 illustre bien que les quatre types de milieux de garde sont tous présents tant au bas qu'au haut de l'échelle. Mais les scores obtenus par la plupart des milieux sont toutefois élevés en général. La majorité des CPE en installation, par exemple, se situent au-dessus du niveau de qualité jugé bon. La qualité est par contre plus variable chez les garderies à but lucratif, dont plus de la moitié se situent sous le niveau de qualité jugé bon. On observe aussi une telle dispersion des scores dans l'ensemble des milieux familiaux, mais la médiane des résultats des CPE en milieu familial est plus élevée que celle des services en milieu familial non régi ; autrement dit, 50 p. 100 des scores obtenus par les CPE en milieu familial sont distribués à partir d'un score plus élevé que la médiane calculée pour les milieux familiaux non régis.

Les annexes 1 et 2 montrent que la majorité des moyennes des scores de la sous-échelle se situe à un niveau élevé (les CPE, en installation ou en milieu familial, et les milieux familiaux non régis ont une moyenne se situant autour de 5). La qualité de

l'atmosphère générale, de la discipline et des interactions y est donc généralement bonne. Les garderies à but lucratif affichent toutefois des moyennes plus basses. Notons aussi que la surveillance des enfants pendant les activités à l'intérieur et à l'extérieur est de moins bonne qualité dans tous les milieux²⁴.

Structure du service

Cette sous-échelle ne concerne que les milieux de garde en installation ; elle comprend des rubriques comme l'horaire quotidien des différentes activités, les possibilités de jeu libre et la façon de regrouper les enfants (en plus ou moins grand nombre) pour différentes activités durant la journée. En milieu familial, ces rubriques ne constituent pas une sous-échelle distincte ; en fait, dans la grille d'évaluation des services en milieu familial, deux de ces trois rubriques, soit l'horaire des activités quotidiennes et la possibilité de jeu libre, font partie, respectivement, des sous-échelles Activités d'apprentissage et Espace et mobilier.

Pour offrir des services de qualité jugée bonne, un milieu de garde doit par exemple avoir un horaire équilibré, à la fois structuré et souple, comprenant chaque jour des activités variées. Le jeu libre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, occupe une bonne partie de la journée, et les activités en grands groupes sont de courte durée et adaptés à l'âge et aux besoins des enfants.

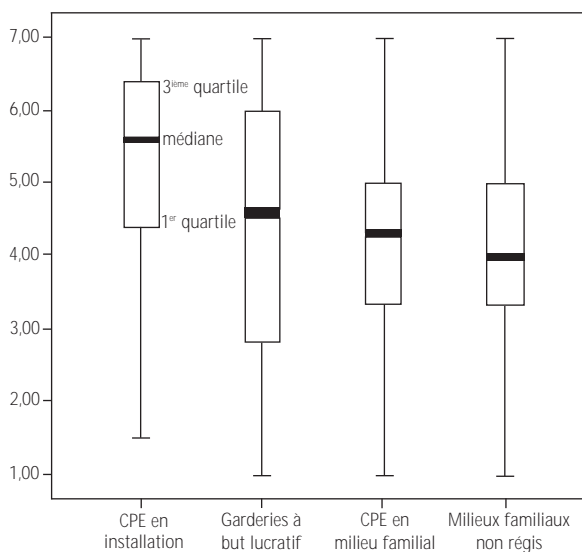
Pour obtenir un score correspondant à une qualité très bonne ou excellente, un milieu de garde doit en plus répondre à d'autres critères, comme un horaire qui peut être modifié pour répondre à des besoins individuels, l'ajout périodique de nouveau matériel et de nouvelles expériences de jeu libre, ou encore l'utilisation de différents types de regroupement qui permettent de varier le rythme des activités pendant la journée.

À l'inverse, la qualité d'un milieu est jugée inadéquate quand l'horaire est soit trop rigide soit trop souple, ou quand aucun ordre ne permet de prévoir chaque jour une suite d'activités. Dans ces milieux, on observe soit qu'il y a peu d'occasions de jeu libre, soit qu'une partie importante de la journée consiste en jeu libre sans surveillance. On y privilégie aussi les grands groupes qui imposent une même activité à tous les enfants.

Résultats

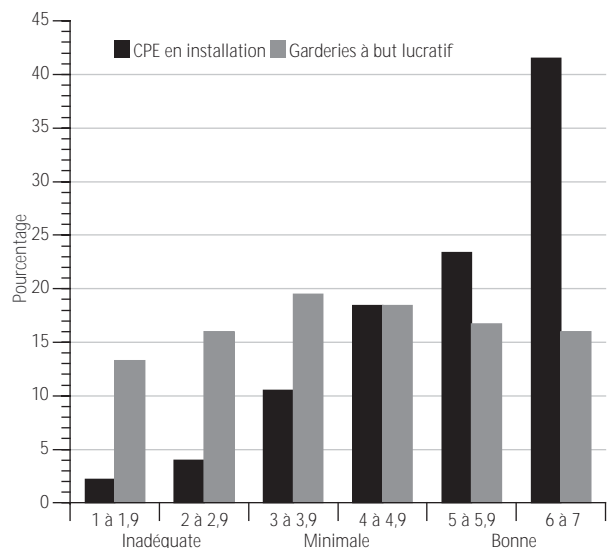
La figure 14 illustre la répartition des scores à cette sous-échelle. Ainsi, on remarque que presque deux tiers des CPE, comparativement à un tiers des garderies à but lucratif, ont un fonctionnement dont

Diagramme 6
Interactions / Développement social



Note : La barre au centre de la boîte représente la médiane de la distribution des résultats et les barres du bas et du haut, le premier et le troisième quartile respectivement. La boîte du centre représente le 50 p. 100 central des résultats et les barres en T nous informent sur la symétrie des données aux extrémités de la distribution.

Figure 14
Structure du service : score moyen selon le type de milieu (en installation)

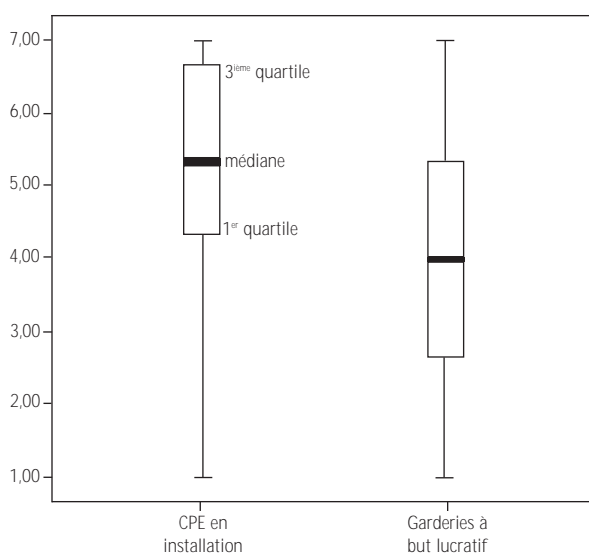


la qualité est jugée bonne ou supérieure à bonne (score de 5 et plus). De plus, 40 p. 100 des CPE obtiennent un score de 6 ou plus, ce qui n'est le cas que de 16 p. 100 des garderies.

Par contre, environ 6 p. 100 des CPE et 29 p. 100 des garderies offrent un service jugé inadéquat.

Le diagramme 7 montre que l'étendue des scores varie du minimum au maximum de l'échelle dans les deux types de milieux. On remarque toutefois que la majorité des CPE se situe à un niveau supérieur à celui atteint par la majorité des garderies. Plus de 75 p. 100 des CPE se situent en fait à un niveau de qualité

Diagramme 7
Structure du service



Note : La barre au centre de la boîte représente la médiane de la distribution des résultats et les barres du bas et du haut, le premier et le troisième quartile respectivement. La boîte du centre représente le 50 p. 100 central des résultats et les barres en T nous informent sur la symétrie des données aux extrémités de la distribution.

supérieur à la médiane (50^e rang centile) des scores obtenus par les garderies ; en d'autres mots, seulement un quart des garderies atteignent un niveau de qualité observé dans la moitié supérieure des CPE.

L'examen des moyennes calculées pour les différentes rubriques de la sous-échelle révèle que le jeu libre et le regroupement sont généralement de bonne qualité dans les CPE, mais que la qualité des horaires y est de qualité minimale (voir l'annexe 1). Les scores moyens obtenus aux trois rubriques sont plus faibles dans les garderies à but lucratif, où ils correspondent à une qualité jugée minimale ; c'est également dans ce type de milieux que la qualité de l'horaire quotidien affiche la moyenne la plus faible de toute la sous-échelle.

Parents et personnel / Besoin des adultes

Les rubriques de cette sous-échelle permettent de mesurer la qualité du soutien offert aux parents et au personnel. Dans les milieux en installation, on évalue les dispositions qui sont prises pour encourager la participation des parents et répondre à leurs besoins, les mesures qui concernent les besoins personnels et professionnels du personnel, l'interaction et la coopération entre les membres du personnel, la supervision et l'évaluation du personnel, ainsi que les possibilités de développement professionnel. En milieu familial, il y a trois rubriques : la relation avec les parents, l'équilibre entre les responsabilités personnelles et professionnelles de la responsable et le perfectionnement professionnel.

Les milieux de garde dont la qualité est jugée bonne à cette sous-échelle encouragent les parents à participer au programme et aux activités du service ; il y a beaucoup d'échanges d'informations entre les parents et le personnel, et les parents sont mis au courant de la philosophie et de l'approche éducative. Les membres du personnel disposent d'une salle de repos, de pauses quotidiennes et d'installations pour leurs repas et leurs collations. Le personnel a accès à beaucoup d'espace de classement et de rangement et à un bureau servant aux tâches administratives. Les interactions entre les employés sont positives, et ceux-ci se transmettent quotidiennement de l'information relative aux enfants. Le personnel est évalué chaque année et des mesures sont prises pour donner suite aux recommandations que comportent ces évaluations. Finalement, on offre régulièrement des activités de formation au personnel, et certaines ressources professionnelles (des livres, des revues ou d'autres documents traitant du développement des enfants) sont disponibles sur les lieux. Dans les milieux familiaux, la responsable d'un service de garde dont la qualité est jugée bonne établit son

horaire de sorte que ses responsabilités familiales et les activités du milieu de garde se nuisent rarement.

Les milieux de garde en installation qui obtiennent un score de 6 ou 7 (qualité jugée très bonne ou excellente) invitent les parents à jouer un rôle plus actif dans la prise de décisions et dans les démarches qui visent à assurer la qualité des services offerts. Ils fournissent également plus d'espace au personnel et un ameublement plus adapté à leurs besoins professionnels, et on veille à ce qu'il y ait, régulièrement, des périodes de supervision du travail ainsi que des occasions de formation professionnelle. En milieu familial, pour obtenir un score de 6 ou 7, on doit répondre aux critères suivants : on fait un rapport informel quotidien aux parents sur les activités de leur enfant, les parents participent, et les tâches domestiques sont intégrées au programme d'activités des enfants. La responsable doit avoir reçu une formation qui lui permet d'être reconnue par une agence, elle participe activement aux activités d'une association d'éducation préscolaire ou de services de garde, et elle suit des activités de formation au moins quatre fois par année.

À l'inverse, dans un milieu dont la qualité est inadéquate, les parents ne reçoivent aucune information écrite sur l'état des activités et des services offerts, et on ne les encourage pas à venir observer les enfants ni à s'impliquer dans le programme d'activités des enfants. Le personnel n'a ni le temps ni l'espace nécessaires qui lui permettraient de répondre à ses besoins personnels et professionnels, et les interactions et la coopération entre les membres du personnel sont conflictuelles ou peu fréquentes. Dans ces milieux, la supervision et l'évalua-

tion du rendement du personnel sont absentes, et on ne propose aucune forme de développement professionnel.

Résultats

La figure 15a présente la distribution des scores obtenus par les différents types de milieux à cette sous-échelle. On note que plus de quatre CPE en installation sur 10 et sept CPE en milieu familial sur 10 obtiennent un score de 5 et plus. Seulement 12 p. 100 des garderies à but lucratif et 18 p. 100 des milieux familiaux non régis offrent des conditions qui permettent d'atteindre ce niveau de qualité.

Un CPE en installation sur six offre une qualité très bonne ou excellente ; ce chiffre n'est que de une sur 20 pour les garderies à but lucratif (fig. 15b). En milieu familial, plus de quatre CPE sur 10 et seulement un milieu familial non régi sur 20 (5 p. 100) obtiennent un score de 6 ou plus.

Par contre, 6 p. 100 des CPE en installation et 4 p. 100 des CPE en milieu familial ont un score qui correspond à une qualité inadéquate. Ce chiffre s'élève à environ un sur trois dans les garderies à but lucratif et les milieux familiaux non régis.

Le diagramme 8 montre un écart important, à cette sous-échelle, entre les CPE en installation et les garderies à but lucratif, ainsi qu'entre les milieux familiaux régis et les milieux familiaux non régis. On constate, par exemple, que la dispersion des scores obtenus par les garderies présente une nette tendance vers le bas : plus de 75 p. 100 des CPE se situent à un niveau de qualité supérieur à la médiane (50^e rang centile) des scores qu'affichent les garderies. Parmi les milieux

Figure 15a
Parents et personnel / Besoin des adultes : nombre de milieux de qualité bonne et inadéquate selon le type de milieu

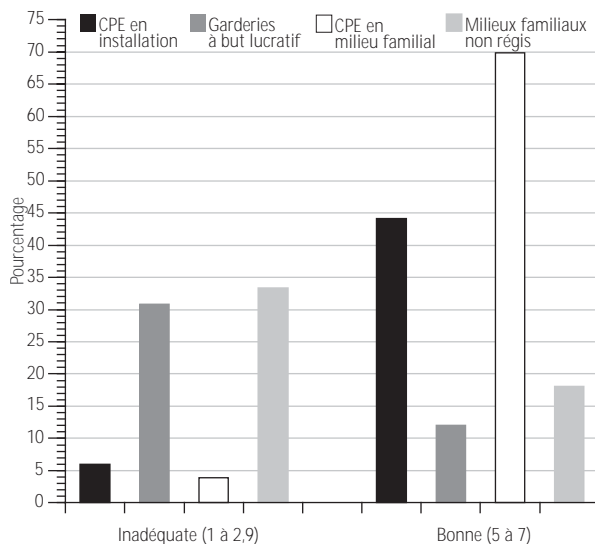


Figure 15b
Parents et personnel / Besoin des adultes : répartition des milieux selon leurs résultats

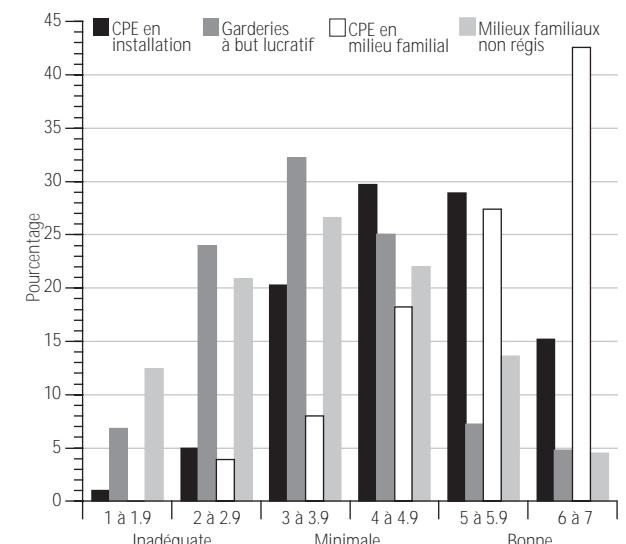
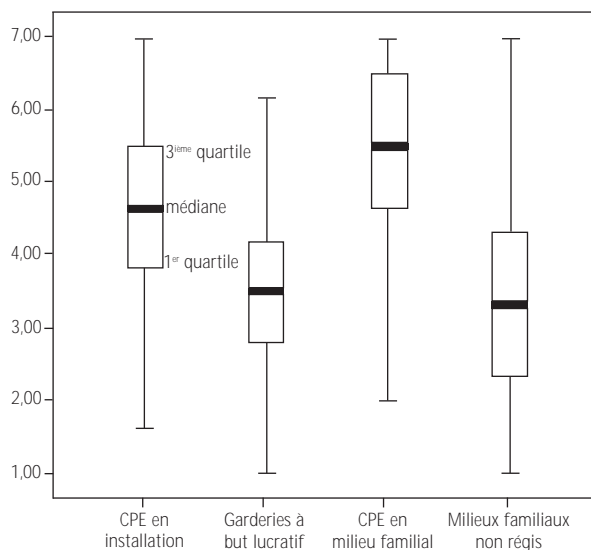


Diagramme 8
Parents et personnel / Besoin des adultes



Note : La barre au centre de la boîte représente la médiane de la distribution des résultats et les barres du bas et du haut, le premier et le troisième quartile respectivement. La boîte du centre représente le 50 p. 100 central des résultats et les barres en T nous informent sur la symétrie des données aux extrémités de la distribution.

familiaux, l'écart entre les services régis et non régis est encore plus frappant : même si quelques milieux non régis se situent au haut de l'échelle, pas même un quart d'entre eux n'offrent un niveau de qualité atteint par trois quarts des CPE en milieu familial.

On voit les forces et les faiblesses des différents milieux de garde quand on examine les annexes 1 et 1. Parmi les milieux en installation, on observe dans les CPE une moyenne élevée en ce qui a trait aux moyens qui favorisent la participation des parents et les interactions entre les membres du personnel. La moyenne la plus faible (correspondant à une qualité jugée minimale) pour ce type de milieu est celle qui concerne les dispositions reliées aux besoins personnels des employés. Cet aspect est jugé inadéquat dans les garderies à but lucratif, où l'on observe également des moyennes relativement basses pour la supervision, l'évaluation et les possibilités de développement professionnel.

En milieu familial, les CPE affichent des moyennes élevées aux trois rubriques. On constate, par contre, que, dans les milieux familiaux non régis, le personnel participe très peu ou pas du tout à des activités de perfectionnement professionnel ; de plus, la relation qu'établit la responsable avec les parents, ainsi que l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et personnelles de la responsable, est généralement de qualité minimale.

Résumé de l'évaluation de la qualité des services de garde

Les observations que nous avons faites dans les 1 540 services de garde évalués entre 2000 et 2003 à l'aide de l'ECERS-R (ou de son équivalent pour les milieux familiaux) révèlent que seulement un quart des milieux de garde offre un niveau de qualité jugé bon, très bon ou excellent. Dans la majorité des cas, la qualité est minimale et, dans environ un milieu sur huit, elle est inadéquate.

Le niveau de qualité varie cependant selon le type de milieu. Parmi les milieux en installation, par exemple, plus d'un tiers des CPE obtiennent un score correspondant à une qualité allant de bonne à excellente, alors que moins d'une garderie à but lucratif sur six offre une qualité jugée au moins bonne. On observe le même phénomène dans les milieux de garde familiaux : près de trois CPE sur 10 sont classés bons à excellents, mais seulement un milieu familial non régi sur 10 réussit à atteindre un tel score.

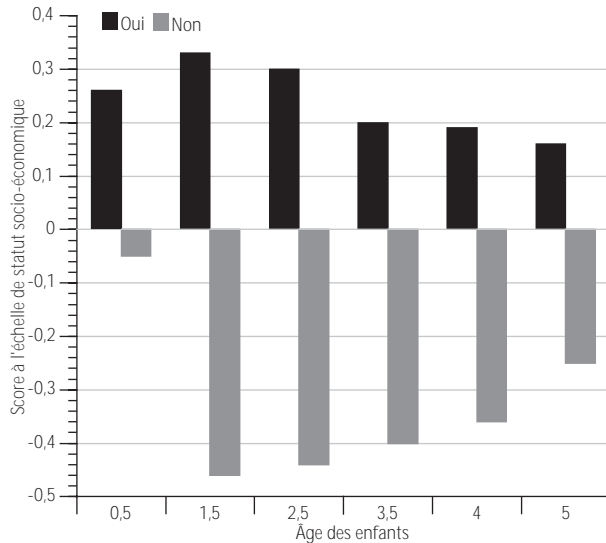
Dans la catégorie des milieux jugés de qualité inadéquate, on observe que les garderies à but lucratif et les milieux familiaux non régis sont fortement représentés : en fait, plus d'un quart de ces milieux obtiennent un tel score. Et, bien que les CPE soient généralement de meilleure qualité que les autres types de milieux de garde, environ un CPE sur 15, en installation comme en milieu familial, n'atteint pas un niveau de qualité jugé minimal.

La qualité des services de garde : les résultats selon les caractéristiques socioéconomiques des familles

L'ÉLDEQ a permis de dresser un portrait des caractéristiques socioéconomiques des familles qui utilisaient des services de garde et de celles qui n'y avaient pas recours. Cette information est d'une grande importance, quand on sait que la nouvelle politique familiale vise l'égalité des chances grâce à la mise en place d'un réseau de services de garde de qualité, accessibles à tous les enfants, quel que soit le statut social de leurs parents.

Le statut socioéconomique est un indice qui est calculé à partir d'informations recueillies auprès des parents sur leur niveau d'éducation, leur prestige occupationnel et leur revenu familial (Willms et Shields, 1996). Cet indice, qui permet de situer une famille par rapport à l'ensemble de la population dont elle fait partie, est un bon prédicteur de l'adaptation psychosociale chez les enfants (Willms, 2002).

Figure 16
Statut socioéconomique moyen des familles ayant recours ou non à des services de garde, selon l'âge des enfants, ÉLDEQ, 1998-2003



Note : Zéro représente le statut socioéconomique moyen de la population à l'étude.

Dans le cadre de l'ÉLDEQ, cet indice a été standardisé avec une moyenne de zéro, et deux écarts types au-dessus et en dessous. La moyenne de zéro représente le statut socioéconomique moyen de la population à l'étude. Ainsi une famille qui se situe au-dessus de zéro sur cette échelle a un statut socioéconomique plus élevé que la moyenne des familles, et celles qui se situent en dessous de zéro sont moins bien nanties que la majorité des familles.

La figure 16 illustre bien que les parents dont les enfants fréquentaient un milieu de garde pendant notre enquête sont généralement plus favorisés sur le plan socioéconomique que ceux dont les enfants n'en fréquentaient pas. Cet écart est moins prononcé quand les enfants étaient encore très jeunes, mais cela est sans doute dû au fait que beaucoup de mères n'avaient pas encore recommencé à travailler après avoir arrêté pour donner naissance à leur enfant. Bien qu'il s'amenuise légèrement avec le temps, l'écart est cependant très évident à partir du moment où les enfants ont été âgés de un an et demi : les parents qui n'avaient pas recours à des services de garde avaient un statut socioéconomique inférieur à la moyenne, et les parents dont les enfants fréquentaient un milieu de garde avaient un statut socioéconomique supérieur à la moyenne. Étant donné que le statut socioéconomique des parents est associé de façon significative au développement cognitif et socioaffectif des enfants (Willms, 2002), ces résultats suggèrent qu'un

bon nombre de parents d'enfants potentiellement vulnérables n'utilisaient pas de services de garde avant que les enfants soient en âge d'aller à l'école²⁵.

La qualité des services de garde et les caractéristiques socioéconomiques des familles

Étant donné qu'un des objectifs de la nouvelle politique familiale était d'augmenter les chances de réussite de tous les enfants, et particulièrement de ceux qui sont issus de milieux défavorisés, on peut s'interroger sur le lien qui existe entre le statut socioéconomique des parents et la qualité des milieux de garde que leurs enfants fréquentent. L'évaluation de plus de 1 500 milieux de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ et les informations recueillies auprès de leurs parents concernant leur revenu, leur éducation et leur emploi nous permettent d'établir et d'analyser ce lien.

Pour ce faire, nous avons divisé en quartiles l'indice de statut socioéconomique des familles et mis ces quartiles en relation avec la qualité d'ensemble moyenne des milieux de garde fréquentés par les enfants. Nous avons ensuite examiné la répartition des enfants selon qu'ils fréquentaient un milieu de garde dont la qualité a été jugée bonne (score de 5 ou plus) ou un milieu dont la qualité a été jugée inadéquate (score inférieur à 3). Précisons que les quartiles ont été établis à partir de tout l'échantillon; les familles qui forment le 1^{er} quartile sont celles dont le statut socioéconomique est le plus faible.

Une fois cet exercice effectué, on observe un écart significatif de qualité, parmi les milieux de garde, associé au statut socioéconomique des

Figure 17
Pourcentage de milieux de qualité bonne à excellente selon le niveau socioéconomique des familles

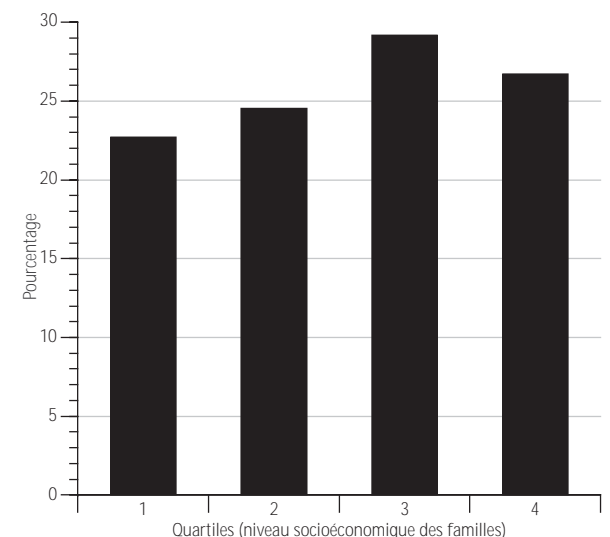


Figure 18
Pourcentage de milieux de qualité inadéquate selon le niveau socioéconomique des familles, 2000 à 2003

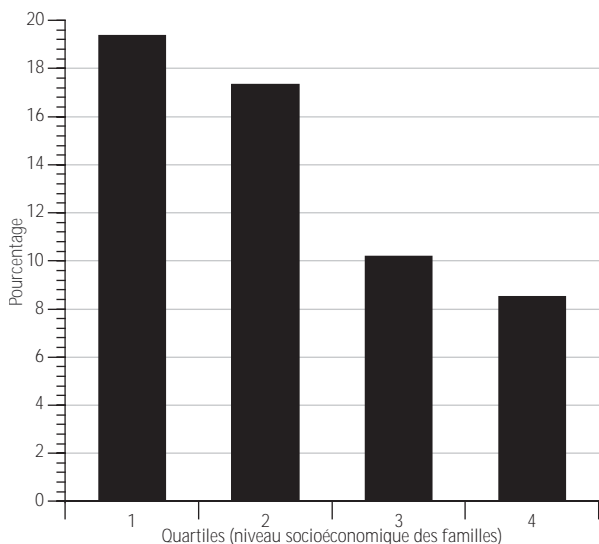
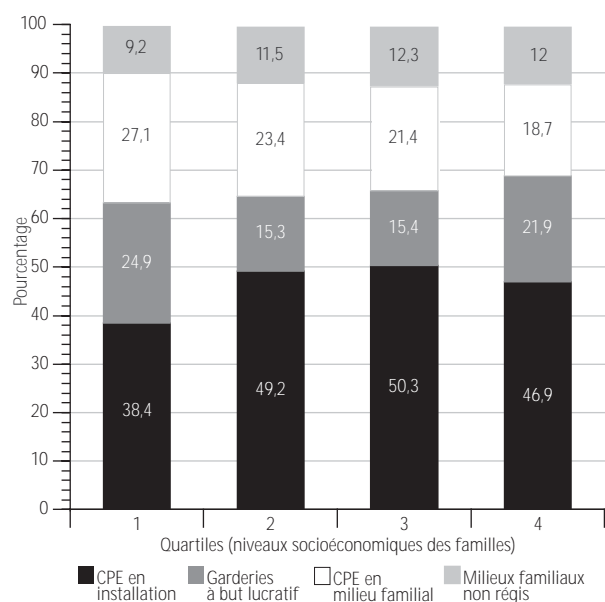


Figure 19
Type de milieu fréquenté par les enfants selon le niveau socioéconomique des familles, 2000 à 2003



familles. La qualité d'ensemble des milieux de garde fréquentés par les enfants dont la famille appartient au 1^{er} quartile est significativement moins élevée que celle des milieux fréquentés par les enfants dont la famille appartient au 4^e quartile (4 versus 4,4 respectivement, $p < ,0001$).

Les figures 17 et 18 illustrent la répartition des enfants qui fréquentaient des milieux de garde de bonne qualité et de ceux qui fréquentaient des milieux de qualité inadéquate, selon le statut socio-économique de leur famille. Les données sont basées sur 1 529 évaluations, réparties tel qu'indiqué dans le tableau 9.

Tableau 9
Répartition des observations effectuées selon le nombre d'enfants et le quartile socioéconomique

Quartile socioéconomique	Nombre d'enfants	Nombre d'observations
1 ^{er} quartile	161	229
2 ^e quartile	198	319
3 ^e quartile	274	478
4 ^e quartile	284	503
Total	917	1 529

Note : Huit enfants (11 évaluations) n'ont pas pu être classés à cause de données manquantes concernant le statut socioéconomique des parents.

Étant donné que les enfants des milieux les moins favorisés sur le plan socioéconomique étaient moins susceptibles de fréquenter un milieu de garde (fig. 16), on pouvait s'attendre que le nombre d'enfants soit moins élevé dans le 1^{er} quartile.

Tel que l'illustre la figure 17, on note un écart quand on compare, pour les familles du 1^{er} et du 4^e quartile, les pourcentages de milieux de bonne qualité fréquentés par les enfants. Bien que la distribution ne semble pas trop biaisée, cet écart est significatif ($p < ,05$) : presque 23 p. 100 des milieux fréquentés par les 161 enfants des familles du 1^{er} quartile ont obtenu un score de 5 ou plus à l'évaluation, alors que ce chiffre est de presque 27 p. 100 dans le cas des 284 enfants des familles du 4^e quartile.

L'écart entre les enfants de familles ayant divers statuts socioéconomiques est encore plus marqué quand on observe les pourcentages de milieux de garde de qualité jugée inadéquate (fig. 18). Un milieu de garde sur cinq fréquentent les enfants des familles du 1^{er} quartile est de qualité inadéquate ; ce chiffre est d'un peu moins de un sur 10 pour les enfants des familles du 4^e quartile ($p < ,001$). Ces résultats montrent que les enfants des familles ayant un statut socioéconomique peu élevé sont plus susceptibles de fréquenter un milieu de garde inadéquat que ceux qui proviennent d'une famille aisée.

Les données présentées aux figures 17 et 18 se rapportent à tous les types de services de garde, en installation et en milieu familial. De prime abord, il ne semble pas y avoir de très grands écarts quant aux types de

Tableau 10
Qualité moyenne des milieux de garde selon l'appartenance de la famille au premier et au quatrième quartile de statut socioéconomique

Type de milieu	Premier quartile	Quatrième quartile	Seuil de signification
CPE en installation	4,63	4,57	n.s.
CPE en milieu familial	4,15	4,64	$p < 0,01$
Garderie à but lucratif	3,39	3,90	$p < 0,01$
Milieu familial non régi	2,83	3,98	$p < 0,001$

milieux fréquentés par les enfants provenant de divers statuts socioéconomiques (fig. 19). Quand on examine les chiffres de plus près, on constate toutefois qu'un peu plus d'enfants de familles du 4^e quartile (47 p. 100) que d'enfants de familles du 1^{er} quartile (38 p. 100) fréquentaient un CPE en installation. C'est l'inverse pour les CPE en milieu familial : 27 p. 100 des enfants des familles du 1^{er} quartile fréquentaient ce type de milieu de garde, et ce chiffre est de 19 p. 100 pour les enfants des familles du 4^e quartile.

Nous nous sommes également demandé si, parmi les divers milieux de garde d'un même type, la qualité des services variait selon qu'ils étaient fréquentés par des enfants de familles ayant un statut socio-économique plus ou moins élevé. Quand on examine le tableau 10, on constate que la qualité des CPE en installation ne varie pas significativement selon le statut socioéconomique des familles dont proviennent les enfants qui les fréquentent : les enfants, qu'ils soient d'un milieu aisé ou défavorisé, reçoivent dans les CPE en installation des services dont la qualité est en moyenne d'un même niveau. On remarque, cependant, des différences significatives pour ce qui est des autres types de services de garde. Les CPE en milieu familial, les garderies à but lucratif et les milieux familiaux non régis fréquentés par les enfants des familles du 1^{er} quartile sont de moindre qualité que les milieux de garde du même type utilisés par les familles du 4^e quartile.

Dans le cas des CPE en milieu familial, ce résultat surprend. Comme ils sont accrédités par un CPE en installation, on pourrait s'attendre que les niveaux de qualité qu'on y observe s'apparentent à ceux des CPE en installation. Cela s'explique probablement par le fait qu'un CPE développe son réseau de milieux familiaux à partir de ressources disponibles dans le quartier (ou la région) où il est situé. La qualité des ressources disponibles pour mettre sur pied des CPE en milieu familial reflète le lien étroit entre les caractéristiques socioéconomiques d'une population et la qualité des quartiers. Les écarts entre les scores moyens des milieux familiaux non régis reliés au 1^{er} et au 4^e quartile s'expliquent possiblement de la même manière.

Dans le cas des garderies à but lucratif, les variations de qualité pourraient être dues à plusieurs éléments. D'une part, les parents plus favorisés pourraient avoir de meilleures connaissances et, par conséquent, des exigences plus élevées sur le plan de la qualité des milieux de garde auxquels ils confient leurs enfants, exigences auxquelles ces milieux doivent répondre pour garder leur clientèle. D'autre part, ces parents

sont probablement en mesure de contribuer davantage au fonctionnement de la garderie fréquentée par leurs enfants (soit en participant plus activement à diverses activités, soit en fournissant une contribution financière ajoutée aux frais de base), permettant ainsi à la garderie d'offrir des services de meilleure qualité.

Résumé : la qualité des services et les caractéristiques socioéconomiques des parents
Les résultats de l'ÉLDEQ indiquent que les enfants qui provenaient de familles moins favorisées sur le plan socioéconomique étaient moins nombreux que les autres à fréquenter un milieu de garde. De plus, on constate que, quand ces enfants fréquentent un milieu de garde, celui-ci est le plus souvent de moindre qualité que les milieux fréquentés par les enfants de familles plus favorisées. Cela semble relié aux types de milieux auxquels un bon nombre de ces enfants ont plus facilement accès, c'est-à-dire les garderies à but lucratif et les milieux familiaux, dont la qualité varie de façon marquée selon les caractéristiques matérielles et sociales des quartiers où ils sont situés.

Dans le cas des CPE en installation, les données ne permettent pas d'établir de lien significatif entre la qualité des services offerts et les caractéristiques socioéconomiques des familles des enfants qui les fréquentent. Ces observations suggèrent donc que, malgré l'augmentation importante du nombre de places en CPE depuis 1997, les familles québécoises plus favorisées profitent plus que les familles moins favorisées de la politique des services de garde à contribution réduite du gouvernement québécois.

Discussion et recommandations

Cette étude, comme nous l'avons souligné plus haut, montre que la majorité des milieux de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ avait une qualité d'ensemble jugée minimale, ce qui signifie que la santé et la sécurité des enfants étaient assurées, mais que la composante éducative y était minimale. Par ailleurs, un quart des milieux offraient de meilleures conditions pour favoriser le développement des enfants, puisqu'ils ont obtenu un score correspondant à un niveau de qualité d'ensemble jugée bonne, très bonne ou excellente. À l'opposé, presque un milieu évalué sur huit était de qualité inadéquate et n'assurait donc pas la santé ni la sécurité des enfants, ni non plus un environnement éducatif

acceptable.

Certaines forces et faiblesses ressortent des données que nous avons recueillies et analysées. Ainsi, dans tous les types de milieux observés, la qualité de la communication et des interactions entre le personnel et les enfants constitue un point fort, même si elle varie d'un type de milieu à un autre. À l'opposé, la qualité des activités éducatives et des soins personnels est particulièrement critique.

Ces résultats confirment ceux du rapport *Oui, ça me touche !*, paru à la suite d'une enquête pancanadienne réalisée en 1998 auprès d'un échantillon de 234 milieux de garde en installation et de 231 en milieu familial, dont respectivement 36 et 42 étaient situés au Québec. Cette étude avait pour but de tracer le portrait des salaires, des conditions de travail et des meilleures pratiques qu'on retrouve dans ces services de garde ; pour y parvenir, on a utilisé l'ECERS-R et la FDCRS

comme outils d'évaluation (Goelman et al., 2000 ; Doherty et al., 2000). Cette enquête a fourni une vue d'ensemble de la qualité des services offerts dans les milieux de garde au Canada. Malgré un important effet de sélection dû au fait que plusieurs milieux de garde ont refusé d'y participer²⁶, les résultats de l'étude indiquent que la majorité des milieux de garde évalués sont de qualité minimale. C'est-à-dire que la santé et la sécurité des enfants ne sont généralement pas compromises mais qu'il y a place à amélioration en ce qui concerne la stimulation des enfants par des activités variées adaptées à leur développement ainsi que les mesures en matière des pratiques d'hygiène.

Le rapport *Grandir en qualité*, qui a fait suite à l'enquête commandée par le gouvernement québécois à l'Institut de la statistique du Québec et réalisée au printemps de 2003 auprès de 800 groupes d'enfants dans des services de garde régis au Québec, arrive à

Principaux résultats

La qualité d'ensemble

- La majorité (61 p.100) des services évalués rencontre les critères de qualité minimale.
- Dans un milieu sur huit (12 p.100) la qualité est inadéquate.
- Un quart des milieux (27 p. 100) atteint un niveau de qualité qui est bon, très bon ou excellent.
- Parmi les 925 enfants pour lesquels au moins une évaluation a pu être effectuée, 14 p. 100 des enfants ont été observés au moins une fois dans un milieu de qualité inadéquate, 63 p. 100 dans un milieu de qualité minimale et 23 p. 100 dans un milieu affichant une bonne à excellente qualité d'ensemble.
- Plus de CPE en installation (35 p. 100) et en milieu familial (29 p. 100) offrent des services de bonne qualité que les garderies à but lucratif (14 p. 100) et de milieux familiaux non régis (10 p. 100).
- À l'inverse, les garderies à but lucratif (27 p. 100) et les services en milieu familial non régis (26 p. 100) sont plus nombreux à avoir été jugés inadéquats que les CPE en installation (6 p. 100) et les CPE en milieu familial (7 p. 100).
- Dans tous les types de milieux observés, la qualité de la communication et des interactions entre le personnel et les enfants constitue le point le plus fort. À l'opposé, la qualité des activités éducatives et des soins personnels était particulièrement problématique.

Les caractéristiques socioéconomiques

- Les enfants de familles moins favorisées sont moins susceptibles de fréquenter un service de garde.
- Parmi ceux qui ont fréquenté un service de garde, la qualité d'ensemble des services utilisés par les enfants dont la famille appartient au 1^{er} quartile socioéconomique est significativement moins élevée que celle observée dans les milieux auxquels ont recours les parents du 4^e quartile socioéconomique.
- L'écart entre les enfants de familles favorisées et défavorisées ressort de façon plus marquée lorsqu'on compare la fréquentation d'un service coté inadéquat. Environ 20 p. 100 des enfants du 1^{er} quartile socioéconomique fréquentent un service inadéquat alors que c'est le cas pour 9 p. 100 chez les enfants du 4^e quartile.
- Toutefois, dans les CPE en installation, les enfants recevaient des services dont la qualité était en moyenne d'un même niveau, quel que soit le statut socioéconomique des familles utilisant leurs services.
- Par contre, les CPE en milieu familial, les garderies à but lucratif et les milieux familiaux non régis fréquentés par les enfants des familles plus défavorisées étaient de moindre qualité que les milieux de garde du même type utilisés par les familles plus aisées.

une conclusion semblable (Drouin et al., 2004).

L'étude, effectuée auprès d'un échantillon représentatif d'enfants²⁷ qui fréquentaient des services de garde régis (en installation et en milieu familial), visait à évaluer la qualité de ces différents milieux et à déterminer leurs forces et leurs faiblesses de même que les principales caractéristiques associées à la qualité des services offerts. Comme le gouvernement québécois avait choisi de créer ses propres outils d'évaluation, la comparaison qu'on peut faire entre les résultats de *Grandir en qualité* et ceux de l'ÉLDEQ et de *Oui, ça me touche !* est limitée. De plus, l'enquête de l'Institut de la statistique n'a évalué que les milieux régis. Cependant, de manière générale, ses résultats indiquent que les milieux de garde évalués n'atteignent, en moyenne, que la note passable. Et, comme les autres études, elle permet d'observer de faibles niveaux de qualité en ce qui a trait aux activités et au matériel qui favorisent le développement des enfants sur le plan du langage et de la psychomotricité et révèle des lacunes importantes en matière de santé et de sécurité.

Par ailleurs, les trois études aboutissent à des résultats semblables en ce qui a trait à la qualité inférieure des milieux de garde à but lucratif, comparée à celle des milieux à but non lucratif.

Améliorer la qualité

Le programme éducatif préconisé par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (ministère de la Famille et de l'Enfance, 1997b) en ce qui a trait aux services de garde offerts en milieux régis vise à favoriser le développement global des enfants d'âge préscolaire sur les plans physique, intellectuel, affectif, social et moral. Ce programme, *Jouer c'est magique*,²⁸ est l'adaptation québécoise d'une approche validée et bien documentée qui favorise le développement global des enfants, la High/Scope Educational Approach, conçue par Schweinhart et Weikart (1993a). Cette approche est basée sur les principes suivants : chaque enfant est un être unique ; le développement des enfants est un processus global et intégré ; les enfants apprennent par le jeu ; et la collaboration entre le personnel éducateur et les parents contribue au développement des enfants.

L'application adéquate de ce programme, qui s'inspire des approches constructiviste, cognitive et humaniste, exige que les enfants soient tous les jours placés dans des environnements d'apprentissage qui leur permettent de vivre des expériences variées. Dans ces expériences, les enfants doivent être accompagnés

par des adultes capables de les soutenir et de les stimuler tout en leur laissant la place nécessaire pour qu'ils participent à la construction de leurs apprentissages. La réalisation de ce programme éducatif nécessite donc la mise en place de certaines conditions.

- *Le ratio éducateur/enfants.* Le rôle des éducateurs est de soutenir et d'enrichir les apprentissages des enfants grâce à l'écoute active et à des conversations qui permettent aux enfants d'élaborer leurs pensées et d'expliquer leur raisonnement. Le ratio éducateur/enfants doit donc être établi de façon que les éducateurs puissent accompagner chaque enfant dans son processus d'apprentissage. Des expériences démontrent par exemple qu'on obtient des résultats positifs à court et à long terme grâce à la High/Scope Educational Approach avec un ratio éducateur-enfants de 1/5 (Schweinhart et Weikart, 1993a, 1993b).

Les lois et les règlements en vigueur au Québec prescrivent un ratio de un éducateur pour huit enfants âgés de 18 mois à quatre ans et de un éducateur pour 10 enfants de quatre et cinq ans dans les milieux en installation ; en milieu familial, une responsable ne peut accueillir seule plus de six enfants (Gouvernement du Québec, 1997). Dans la majorité des autres provinces canadiennes, on retrouve des ratios assez semblables dans les milieux en installation, mais les ratios varient d'une province à l'autre pour ce qui est des milieux de garde familiaux (Friendly, Beach et Turiano, 2002). Avec les ratios présentement en vigueur au Québec, il semble difficile d'implanter un programme éducatif basé sur l'apprentissage individualisé, car dans ce processus la disponibilité du personnel et la relation éducateur/enfant jouent un rôle central.

- *Espace intérieur et extérieur.* Pour offrir aux enfants des expériences d'apprentissage variées, il faut des espaces et un aménagement adéquat. Or, les diverses évaluations des milieux de garde indiquent des faiblesses sur ce plan, notamment en ce qui a trait à l'espace intérieur et extérieur disponibles pour les différentes activités.

Au Québec, dans les milieux en installation, l'espace minimal requis (qui peut comprendre du mobilier amovible) par enfant est de 2,75 m² pour les enfants de 18 mois et plus (Gouvernement du Québec, 1997). Cela paraît insuffisant pour que les enfants puissent se déplacer librement ou pour que les différentes aires de jeu puissent être aménagées de façon à permettre aux enfants de s'adonner à des activités sans trop d'interférence. Cet aspect est d'au-

tant plus important qu'au Québec, à cause du climat, les activités doivent se dérouler à l'intérieur une bonne partie de l'année.

Quant à l'espace extérieur pour les activités physiques et le développement de la motricité globale, les exigences québécoises correspondent à ce qui permet d'atteindre un niveau de qualité minimal selon les échelles utilisées dans le cadre de l'ÉLDEQ. Les milieux de garde ne sont pas obligés de mettre à la disposition des enfants un espace extérieur à proximité immédiate de l'établissement (en installation) ou du domicile (en milieu familial) où se déroulent les activités intérieures ; on permet l'utilisation des parcs publics ou des aires de jeux situés à moins de 500 mètres de marche. Les déplacements que cela nécessite et les caractéristiques de ces lieux peuvent entraîner certains risques, par exemple s'il faut traverser une rue passante, si l'équipement n'est pas sécuritaire ou si la salubrité des lieux n'est pas satisfaisante. De plus, les parcs n'offrent pas nécessairement la possibilité de faire des activités de motricité globale aussi variées et nombreuses qu'on le souhaiterait, et les sorties, qui devraient être faites chaque jour, sont plus susceptibles d'être annulées par mauvais temps si le déplacement est long.

• *La formation du personnel.* Si les ratios éducateur/enfants et l'espace ont un impact sur la qualité des services offerts, le personnel est l'élément clé sur ce plan en milieu de garde. À ce niveau, l'évaluation de la qualité d'un milieu de garde tient compte de plusieurs aspects, dont les caractéristiques structurelles et la qualité de l'interaction entre les éducatrices et les enfants (Vandell et Wolfe, 2000). Or, la qualité de la relation que les éducatrices établissent avec les enfants est fortement reliée aux compétences professionnelles que possèdent ces dernières pour offrir aux enfants un environnement sécuritaire, sain, stimulant et éducatif. Il existe un large consensus parmi les spécialistes à ce sujet : le fait que les éducatrices possèdent un diplôme d'études postsecondaires en services éducatifs et de garde à l'enfance est fortement associé à la qualité d'un milieu de garde ainsi qu'au développement cognitif et social des enfants (Barnett, 2003 ; Drouin et al., 2004 ; Sylva et al., 2004 ; Doherty et al., 2000 ; Goelman et al., 2000).

Au Québec, les titulaires d'un permis de garderie à but lucratif doivent s'assurer qu'au moins un membre de leur personnel sur trois possède une qualification en petite enfance ; dans les CPE, ce ratio est de deux sur trois.

Les résultats de l'ÉLDEQ révèlent que les interactions entre les éducatrices et les enfants sont l'une des forces des milieux de garde. En général, ces inter-

actions sont chaleureuses, et les éducatrices font preuve d'une bonne écoute et d'une bonne capacité à répondre aux enfants. Par contre, en ce qui concerne le développement des enfants sur le plan du langage et du raisonnement, les compétences s'avèrent relativement faibles. On constate également que la fréquence et la variété des activités éducatives, ainsi que la qualité et la quantité du matériel relié à ces activités, ne sont pas de bonne qualité dans les milieux de garde, quel qu'en soit le type. Ces observations suggèrent que la formation des éducatrices gagnerait à être améliorée. Elles devraient posséder une meilleure connaissance du développement des enfants, ainsi que des activités appropriées aux divers groupes d'âge pour favoriser ce développement, en particulier sur le plan langagier et cognitif. De plus, comme le programme éducatif vise le développement des enfants sur tous les plans, les éducatrices doivent posséder les habiletés nécessaires pour créer un climat affectif qui permette aux enfants de se sentir soutenus et encadrés dans leur exploration du monde et dans leur vie en groupe.

Pour bien appliquer le programme éducatif, il faut aussi tout d'abord bien le connaître. Il faut également être en mesure de faire de chacune des activités de la journée une occasion d'apprentissage pour les enfants. Certaines faiblesses que nous avons observées dans les milieux de garde, reliées par exemple à la surveillance des activités de motricité globale ou aux mesures relatives à l'hygiène, indiquent que les éducatrices ont besoin non seulement de consolider leur connaissance du programme éducatif et de développer les habiletés nécessaires pour mieux l'appliquer, mais également de bien saisir que les activités à l'extérieur et les routines quotidiennes s'inscrivent dans le programme et d'apprendre à appliquer ce principe.

• *La rémunération du personnel.* On ne peut aborder la compétence du personnel sans parler des aspects financiers qui y sont associés. Soulignons d'abord que Cleveland et Krashinsky (2004), dans leur analyse de l'écart de qualité généralement observé entre les milieux de garde à but non lucratif et les milieux de garde à but lucratif, ont confirmé qu'un lien étroit existe entre la qualité et la rémunération du personnel. Au Québec, comme les garderies à but lucratif reçoivent une subvention d'environ 20 p. 100 inférieure à celle que les CPE obtiennent et que leur vocation est commerciale, les lacunes qu'on y observe sur le plan de la compétence du personnel sont dues, au moins en partie, à l'embauche de personnel peu qualifié. En fait, si la rémunération offerte dans un milieu de garde est directement reliée au degré de qualification du personnel, on peut donc dire qu'elle

contribue significativement à la qualité de ce milieu, peu importe le statut juridique de celui-ci et les caractéristiques associées à ce statut, comme les ressources financières, l'âge et les besoins particuliers des enfants, le ratio éducatrice/enfants ou la taille des groupes.

• *Les garderies à but lucratif.* La place, le rôle et la performance des garderies à but lucratif dans le réseau québécois des services de garde mériteraient un débat plus ouvert. Clairement, ce secteur n'est pas moribond malgré un moratoire de cinq ans. Dans le plan de répartition des 11 960 places qui restaient encore à autoriser pour rencontrer l'objectif des 200 000 places que le gouvernement s'est fixé, dévoilé en février 2004, les garderies à but lucratif occupent une place de choix. Les données récentes publiées par le ministère montrent que, depuis 2003, près de 6 000 places à contribution réduite ont été autorisées dans les garderies conventionnées et plus de 1000 places dans les garderies à but lucratif qui n'offrent pas de places à contribution réduite, soit 25 p. 100 de toutes les nouvelles places créées au cours de cette période. Au total, en juin 2005, on comptait un peu plus de 33 000 places dans les garderies à but lucratif (conventionnées ou non), soit 17 p. 100 du total des places. À la lumière des résultats présentés dans ce rapport en ce qui a trait à la qualité des services offerts dans les garderies à but lucratif, la décision ministérielle d'encourager la création de places dans ce secteur pour rencontrer son objectif de 200 000 places pourrait être lourde de conséquences pour l'avenir du réseau et des enfants. Cela mériterait une réflexion publique approfondie.

Des services de qualité pour tous

Sur le plan des écarts de qualité observés parmi les milieux de garde selon le statut socioéconomique des familles qui y ont recours, les résultats de l'enquête soulèvent deux grandes questions.

Tout d'abord, il faut s'interroger sur la façon d'amener les parents de milieux socioéconomiques plus faibles à recourir aux services de garde, puisque des services de garde de bonne qualité peuvent constituer un facteur de protection pour les enfants.

• *La collaboration.* Une collaboration plus étroite et une concertation plus systématique entre les milieux de garde et différents partenaires (réseau de la santé et des services sociaux, municipalités, réseau de l'éducation, groupes communautaires ou familiaux, etc.) permettraient sûrement de mieux rejoindre cette catégorie de familles et de les aider à profiter de services de bonne qualité.

• *La tarification.* Cela pourrait toutefois s'avérer insuffisant puisque, même si les frais de garde sont abordables, certaines familles n'ont pas les moyens de

payer sept dollars par jour par enfant pour une place en milieu de garde, notamment quand les parents sont de très bas salariés ou reçoivent une prestation en vertu d'un programme d'aide de dernier recours. Cette constatation remet donc en question la validité d'un tarif unique indépendant du revenu familial, puisque cela désavantage clairement les familles les plus démunies.

• *La flexibilité.* Par ailleurs, même si les enfants de familles prestataires de l'aide sociale peuvent fréquenter gratuitement un milieu de garde à temps partiel (jusqu'à concurrence de 23 heures et demie par semaine), plusieurs milieux de garde préfèrent, pour des raisons administratives, accueillir une clientèle à temps plein et n'accordent donc pas de priorité à cette clientèle. En fait, administrer à la fois le programme de places à contribution réduite et le programme d'exonération financière destiné aux enfants de familles à faibles revenus²⁹ semble représenter un casse-tête financier pour les gestionnaires des services de garde (Tougas, 2002).

L'autre question que soulèvent nos résultats est reliée au fait que les enfants de familles plus défavorisées sont plus susceptibles de fréquenter un milieu de garde de moindre qualité. Le lien entre la qualité du service et le statut socioéconomique des familles varie cependant selon le type de milieux auquel ont recours les parents. Ainsi, comme on l'a vu, peu importe le statut socioéconomique de leur famille, les enfants bénéficient de services de qualité semblable quand ils fréquentent un CPE en installation. Par contre, on observe des écarts de qualité parmi les enfants qui fréquentent des garderies à but lucratif ou des services en milieu familial (CPE ou milieux familiaux non régis) : les services dont bénéficient les enfants de familles moins favorisées sont de qualité moindre que ceux dont profitent les enfants de familles plus favorisées.

• *Développer les CPE en installation.* Ces résultats soulignent l'importance de développer davantage dans les quartiers défavorisés le réseau des CPE en installation et nous forcent à nous interroger sur le développement des services offerts en milieu familial dans ces quartiers. Pour que tous aient des chances égales (c'est l'objectif de la politique familiale), il faut s'assurer que les enfants des familles plus défavorisées aient accès aux services de CPE en installation, qui sont généralement de meilleure qualité. Les CPE situés dans des quartiers défavorisés devraient donc donner priorité à la clientèle du quartier, faciliter l'accès aux enfants qui les fréquentent à temps partiel et être capables d'intervenir adéquatement auprès de ces enfants, qui

posent souvent des défis particuliers.

• *Cibler les interventions.* Il faudrait allouer à ces CPE des fonds particuliers qui leur permettraient d'adapter leur espace, leurs groupes, leur programme d'activités, voire leurs ratios, et qui leur donneraient également les moyens de soutenir leur personnel et de l'outiller adéquatement. Cibler des populations vulnérables et investir davantage pour améliorer les services qui leur sont offerts permettront de diminuer l'écart que l'on observe, sur le plan des chances de se développer pleinement, entre les enfants de milieux défavorisés et ceux de milieux favorisés ; une approche universelle qui ne prévoit pas de mesures particulières pour réduire ces écarts risque en fait, on le voit, de les aggraver (Ceci et Papierno, 2005).

Conclusion

Malgré le fait que la réforme de la politique familiale ait suscité de sérieuses critiques, le modèle québécois a permis la mise en place d'un réseau de centres à la petite enfance qui se démarque en s'engageant à offrir des services de qualité à tous les enfants. Depuis 1997, ce réseau a connu une rapide expansion pour pouvoir répondre à la demande des parents ; cette phase du développement des services de garde a surtout été marquée par l'importance accordée à la quantité des places disponibles plutôt qu'à la qualité des services offerts.

Les résultats de l'ÉLDEQ nous permettent aujourd'hui de faire certaines recommandations qui pourront servir à accroître la qualité des services de garde. D'une part, la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, ainsi que les règlements qui en découlent, mérite d'être réexaminées si l'on veut créer un réseau qui offre des services de qualité plus que minimale, notamment en ce qui a trait au ratio éducatrice/enfants, aux locaux et à l'espace extérieur où se déroulent les diverses activités et à une meilleure formation du personnel.

La formation du personnel, en particulier, est un gage important de la qualité du quotidien des enfants dans un milieu de garde. Pour que les enfants puissent vivre des expériences qui favorisent le développement de leurs habiletés cognitives et sociales, les éducatrices, en installation et en milieu familial, doivent être formées et outillées de façon plus approfondie sur les différents aspects du développement des enfants. Ce n'est qu'ainsi que les milieux de garde réussiront à appliquer un programme éducatif qui favorisera pleinement le développement

global des enfants et donc à offrir des services de qualité.

L'ÉLDEQ a été la première enquête de grande envergure à dresser un portrait de la qualité des milieux de garde au Québec. Présentés à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale ainsi qu'à l'Association québécoise des centres de la petite enfance (Tremblay, Japel et Côté, 2003), les résultats de l'étude ont soulevé plusieurs questions sur les pratiques des divers types de milieux de garde et ont ainsi donné lieu à plusieurs initiatives régionales qui visent à accroître la qualité des services offerts par les CPE. Ceux qui mettent en œuvre ces initiatives doivent cependant composer avec les changements qui sont en train de se faire dans le financement du réseau. Depuis l'élection du gouvernement Charest en 2003, plusieurs mesures ont en effet été adoptées, notamment l'augmentation des tarifs (de 5 \$ à 7 \$), l'imposition de restrictions budgétaires à tous les milieux de garde (à but lucratif ou non lucratif) et la récupération de surplus accumulés par les CPE.

Une société qui vise l'égalité des chances pour tous et qui se préoccupe des problèmes de pauvreté, une réalité pour plus de un enfant sur six au Québec (Campagne 2000, 2003), devrait reconnaître que les services de garde sont un service essentiel qui relève du bien public et doit être porté collectivement, tout comme l'éducation et les soins de santé. Il faut assurer un bon départ dans la vie à tous les enfants et particulièrement à ceux qui vivent dans des conditions socioéconomiques plus difficiles. Cela n'est possible que grâce à un système public de services de garde de qualité, dont l'accès devrait être un droit assuré à tous les parents et à tous les enfants. Ce système de services de garde doit allouer des ressources suffisantes pour répondre aux besoins particuliers des plus vulnérables, et mettre l'accent sur l'atteinte et le maintien de standards de bonne qualité. Un tel système contribuera à l'égalité des chances pour tous et permettra ainsi de faire un pas de plus vers l'élimination de la pauvreté, un problème qui se transmet de génération en génération.

Le développement et le maintien d'un réseau de services de garde de bonne qualité nécessitent un investissement majeur de fonds publics, sur la base de politiques conçues dans une perspective globale et à long terme du développement humain. Nous avons aujourd'hui suffisamment de preuves qui démontrent qu'investir dans le capital humain entraîne à long terme des bénéfices beaucoup plus importants que ce que représentent ces investissements (Heckman et Carneiro, 2003). La nécessité d'investir dans les services offerts à la petite enfance s'impose donc plus clairement que jamais.

Annexe 1

Score moyen aux 43 rubriques de l'ECERS-R (milieux en installation)

Rubriques	CPE (N = 728) Moyenne	Écart type	Garderies (N = 296) Moyenne	Écart type
Mobilier et aménagement*	4,53	1,02	3,65	1,14
1. Espace intérieur	3,26	2,17	2,80	2,09
2. Mobilier pour les soins personnels, le jeu et l'apprentissage	5,61	1,64	4,91	1,97
3. Mobilier pour la détente et le confort	3,85	2,23	2,94	1,85
4. Aménagement du local pour le jeu	4,59	1,89	3,59	1,91
5. Espace pour l'intimité	4,68	1,85	3,57	1,96
6. Matériel exposé pour les enfants	3,98	1,61	3,45	1,51
7. Espace pour le jeu de motricité globale	4,60	1,67	3,56	1,68
8. Équipement de motricité globale	5,71	1,95	4,35	2,33
Soins personnels*	4,28	1,38	3,40	1,47
9. Accueil et départ	6,25	1,47	5,14	2,14
10. Repas et collations	3,57	2,15	2,29	1,77
11. Repos et siestes	3,63	1,83	2,85	1,67
12. Toilettes et changement de couches	3,56	2,66	2,85	2,46
13. Mesures d'hygiène	3,91	2,40	3,06	2,23
14. Mesures de sécurité	4,80	2,58	3,75	2,64
Langage et raisonnement*	4,81	1,38	3,98	1,60
15. Livres et images	4,44	1,86	3,71	1,91
16. Soutien à la communication chez les enfants	5,40	1,60	4,47	1,96
17. Utilisation du langage pour développer les habiletés de raisonnement	4,36	1,93	3,74	2,00
18. Utilisation du langage spontané	5,04	1,75	4,03	1,95
Activités*	4,10	1,08	3,43	1,17
19. Motricité fine	4,89	1,56	4,18	1,79
20. Arts plastiques	4,60	1,91	3,53	1,92
21. Musique et expression corporelle	3,37	1,59	3,13	1,60
22. Blocs	4,59	1,48	3,75	1,55
23. Sable et eau	5,08	1,71	3,83	1,91
24. Jeu symbolique	4,48	1,51	3,71	1,60
25. Sciences naturelles	3,22	1,98	2,64	1,81
26. Mathématiques	3,82	1,62	3,45	1,72
27. Télévision, vidéos ou ordinateurs	3,95	2,18	3,23	2,21
28. Soutien à l'acceptation des différences	2,89	1,68	2,59	1,61
Interactions*	5,24	1,56	4,35	1,92
29. Surveillance des activités de motricité globale	4,87	1,97	4,09	2,01
30. Surveillance générale des enfants (sauf motricité globale)	4,93	2,12	4,04	2,34
31. Discipline	5,03	1,88	4,02	2,09
32. Interactions personnel-enfants	5,79	2,02	4,67	2,43
33. Interactions entre enfants	5,59	1,91	4,80	2,23
Structure du service*	5,30	1,47	3,93	1,73
34. Horaire	4,70	2,29	3,44	2,19
35. Jeu libre	5,48	1,73	4,12	2,08
36. Regroupement	5,45	1,95	4,25	2,31
37. Dispositions pour les enfants ayant des déficiences (non évaluées)				
Parents et personnel*	4,68	1,15	3,56	1,18
38. Dispositions pour les parents	5,18	1,54	4,15	1,62
39. Dispositions pour les besoins personnels du personnel	3,70	1,57	2,72	1,42
40. Dispositions pour les besoins professionnels du personnel	4,62	2,26	3,68	2,10
41. Interactions et coopération entre les membres du personnel	5,58	1,70	4,66	2,01
42. Supervision et évaluation du personnel	4,55	2,07	3,32	1,98
43. Possibilités de développement professionnel	4,65	1,70	3,07	1,66
Score total*	4,58	,94	3,69	1,11

* Les moyennes des deux types de milieux diffèrent significativement à un seuil de $p < ,0001$.

Annexe 2

Score moyen aux 32 rubriques de la FDCRS (milieux familiaux)

Rubriques	CPE-MF Moyenne (N = 337)	Écart type	MF non régi Moyenne (N = 179)	Écart type
Espace et mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage*	4,32	1,24	3,64	1,15
1. Mobilier et équipement pour les activités de routine et pour l'apprentissage	5,11	2,23	4,11	2,19
2. Mobilier et équipement pour la détente et le confort	3,96	2,10	3,90	1,91
3. Décoration adaptée aux enfants	3,22	1,84	2,26	1,47
4. Aménagement de l'espace intérieur	4,58	2,07	3,66	1,76
5. Activité physique	3,71	1,85	3,06	1,79
6. Espace réservé aux activités individuelles	5,16	2,20	4,79	2,19
Activités de routine*	3,83	1,32	3,12	1,19
7. Accueil et départ	6,32	1,40	6,11	1,58
8. Repas et collations	4,01	2,30	3,37	2,24
9. Siestes et repos	4,75	2,29	3,71	2,52
10. Changement de couches et usage des toilettes	2,31	1,98	1,99	1,75
11. Hygiène personnelle	2,46	2,07	2,09	1,72
12. Santé	4,02	2,32	2,88	2,10
13. Sécurité	2,72	1,92	1,96	1,10
Langage et raisonnement*	4,53	1,45	3,81	1,41
14a. Utilisation informelle du langage (poupons et trottineurs)	5,44	1,93	5,31	1,97
14b. Utilisation informelle du langage (enfants de 2 ans et plus)	5,18	1,82	4,77	1,78
15a. Aide à la compréhension du langage (poupons et trottineurs)	3,08	2,24	2,32	1,81
15b. Aide à la compréhension du langage (enfants de 2 ans et plus)	4,32	1,82	3,23	1,74
16. Aide à l'utilisation du langage	4,41	1,95	3,61	1,94
17. Aide au raisonnement	4,28	1,97	3,63	2,04
Activités d'apprentissage*	4,51	1,81	3,66	1,17
18. Coordination oculo-manuelle	4,93	1,43	4,20	1,64
19. Arts plastiques	4,78	1,54	4,10	1,78
20. Musique et mouvement	4,06	1,81	3,27	1,73
21. Sable et eau	2,68	2,36	1,99	1,94
22. Jeux de rôles	5,08	1,77	4,00	1,85
23. Jeux de construction	4,93	1,45	4,09	1,49
24. Utilisation de la télévision	4,09	2,07	3,20	2,09
25. Horaire des activités quotidiennes	5,34	1,78	4,21	2,04
26. Surveillance des jeux à l'intérieur et à l'extérieur	4,59	2,16	3,95	2,29
Développement social	4,37	1,31	4,18	1,34
27. Atmosphère	5,31	2,05	5,49	1,99
28. Discipline	5,46	1,89	5,18	1,88
29. Sensibilisation à l'interculturalisme	2,24	1,50	1,74	1,15
Besoins des adultes*	5,41	1,23	3,47	1,39
30. Relation avec les parents	5,76	1,72	3,85	1,82
31. Équilibre entre responsabilités personnelles et responsabilités professionnelles	5,22	1,89	4,60	1,95
32. Perfectionnement professionnel	5,22	1,78	2,22	1,74
Critères supplémentaires : Dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers (non évaluées)				
Score total*	4,41	,97	3,60	,95

* Les moyennes des deux types de milieux diffèrent significativement à un seuil de $p < ,0001$.

Notes

- 1 Ce chiffre est de 43 p. 100 si l'on tient compte des services de garde en milieu scolaire. Calculé à partir de Friendly et Beach (2005), tableau 9, p. 185.
- 2 Voir par exemple : Lefebvre et Merrigan (2003b) ainsi que Tougas (2002).
- 3 Par exemple, grâce aux travaux de Madeleine Baillargeon. Par ailleurs, comme nous le verrons plus loin, la question de la qualité a intéressé l'Office des services de garde dès la fin des années 1980. Voir également le rapport du Vérificateur général du Québec de 1999.
- 4 Voir le site Web du ministère de la Famille (www.mfacf.gouv.qc.ca) sous l'onglet « grands dossiers » (consulté en août 2005).
- 5 L'effet de sélection signifie que l'adaptation des enfants ne s'explique pas directement par la qualité des services de garde qu'ils fréquentent mais en combinaison avec les caractéristiques de leur milieu familial car les familles plus favorisées sur le plan socioéconomique tendent à choisir des milieux de garde de qualité supérieure et, inversement, les familles moins favorisées des services de moindre qualité.
- 6 Pour plus de détails sur l'ÉLDEQ, voir Jetté et Des Groseilliers (2000).
- 7 La population visée par l'enquête est l'ensemble des bébés (naissances simples seulement) ayant 59 ou 60 semaines d'âge gestationnel au début de la première collecte et dont la mère vivait au Québec, à l'exclusion des mères vivant dans les régions sociosanitaires 10 (Nord-du-Québec), 17 (territoire cri) et 18 (territoire inuit) et des mères vivant dans des réserves indiennes (Jetté et Des Groseilliers, 2000).
- 8 On trouvera une présentation plus détaillée de l'évolution des politiques québécoise et canadienne relativement à la famille dans : Baril et al. (1997) ; ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004), p. 93-107 ; Miron (2004) ; et Tougas (2002).
- 9 Depuis le 1^{er} janvier 2004, la contribution exigée des parents est de 7 \$ par jour, par enfant.
- 10 On trouvera plus d'information relativement à ce programme au www.rqap.gouv.qc.ca ainsi que dans Phipps (à paraître).
- 11 Les CPE agissent comme conseillers et coordonnent l'attribution des places en milieu familial. La personne reconnue par un CPE à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial s'engage à fournir aux enfants des services de garde éducatifs en se soumettant au contrôle et à la surveillance du CPE qui l'a reconnue. Le Règlement sur les centres de la petite enfance stipule que les CPE qui chapeautent des services de garde en milieu familial doivent effectuer trois visites imprévisibles par année dans ces milieux familiaux, et qu'un rapport doit être rédigé à chaque visite. Les CPE peuvent suspendre ou révoquer l'accréditation des responsables de milieux familiaux. Les CPE agissent également comme intermédiaires pour le transfert des subventions. Toutefois, ils n'ont pas droit de regard sur la gestion des milieux familiaux qu'ils coordonnent, et les responsables de ces milieux ne sont pas obligés de justifier leurs dépenses auprès des CPE.
- 12 La Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance prévoit que « nul ne peut fournir ou offrir de fournir un service de garde contre rémunération à plus de 6 enfants, dans une résidence privée, s'il n'est pas titulaire d'un permis délivré par le ministre » (article 3).
- 13 Voir : Institut de la statistique du Québec (2001, p. 5) et Bureau de la statistique du Québec (1998). En 2001, pour les enfants âgés de moins de 1 an, le domicile de l'enfant constitue le mode de garde préféré par une majorité de familles. Pour les enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans, le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE obtient la préférence, alors que, pour la garde régulière des enfants de 2 ans, la préférence se partage principalement entre la garderie (offrant des places à contribution réduite) et le milieu familial. Pour les enfants âgés de 3 et 4 ans, les résultats indiquent que la garderie obtient la préférence d'environ 50 p. 100 des familles.
- 14 Notons que le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a dévoilé le plan de répartition interrégionale des 11 960 places qu'il restait encore à autoriser pour atteindre l'objectif de 200 000 places en février 2004. Il n'est donc plus possible de faire une demande en vue de créer un centre de la petite enfance ou une garderie à but lucratif offrant des places subventionnées dans le cadre du programme de places à contribution réduite. Depuis, seules les demandes de permis pour l'ouverture de garderies non subventionnées sont acceptées (le ministère ne verse aucune subvention aux garderies qui ont obtenu leur permis après février 2004). Voir le site du ministère au www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=5546&table=0& (consulté en août 2005).
- 15 Cette subvention a été accordée par Valorisation Recherche Québec.
- 16 Notons que le Plan d'amélioration continue de la qualité annoncé par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine prévoit justement la production d'un outil d'auto-évaluation de la qualité des services de garde. Un comité y travaille présentement. Ce comité est composé de représentants des principaux regroupements des services de garde. Voir « Le plan d'amélioration continue de la qualité », communiqué, au www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/services-garde/qualite-services/plan.asp (consulté en septembre 2005).

- 17 La notion de régularité n'a pas été définie par les responsables de l'enquête. Il revenait donc aux parents d'estimer le degré de régularité auquel ils utilisaient des services de garde. Voici la question qui leur était posée : « Avez-vous actuellement recours à un mode de garde, comme une garderie, la garde à votre domicile ou chez quelqu'un d'autre par un(e) gardien(ne) ou une personne apparentée, pendant que vous (et votre conjoint/partenaire) êtes au travail ou aux études ? oui, de façon régulière ; à l'occasion ; non ; ne sait pas ; refus. »
- 18 Ministère de l'Éducation (2004) et http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/201_03.htm.
- 19 Soulignons que le nombre d'évaluations effectuées dans le cadre de l'ÉLDEQ dans les garderies à but lucratif (tableau 6) reflète le nombre de places disponibles dans ce type de service par rapport au nombre de places existant en CPE (tableau 3). La figure 3 révèle cependant qu'un très faible pourcentage d'enfants de l'ÉLDEQ fréquentait une garderie à but lucratif pendant les années qu'a duré l'enquête ; ce faible pourcentage (établi selon les données fournies par les parents) pourrait être dû à une certaine confusion concernant le statut juridique du milieu de garde où leur enfant bénéficiait d'une place à contribution réduite.
- 20 Selon les règlements en vigueur au Québec, un espace intérieur suffisant est de 2,75 m² par enfant à partir de l'âge de 18 mois. Un espace vaste est d'au moins 3,25 m² par enfant.
- 21 L'échelle conçue pour l'évaluation des activités en milieu familial ne comporte pas de rubriques se rapportant aux activités de sciences naturelles et de mathématiques.
- 22 En milieu familial, les exigences concernant les activités offertes aux enfants sont moins élevées.
- 23 En milieu familial, la rubrique se rapportant au soutien à l'acceptation des différences fait partie de la sous-échelle Développement social.
- 24 En milieu familial, la rubrique surveillance des jeux à l'intérieur et à l'extérieur fait partie de la sous-échelle Activités d'apprentissage. Toutefois, nous présentons ici la moyenne pour que nous puissions comparer les différents types de milieux de garde.
- 25 En fait, ce résultat confirme les travaux de Pierre Lefebvre et Philip Merrigan, qui ont montré, en utilisant les données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), que l'investissement massif dans la création d'un réseau de CPE favorise les familles à haut revenu. Ainsi, d'après leur calcul, 50 p. 100 des enfants bénéficiant d'une place à contribution réduite proviennent d'une famille ayant un revenu supérieur à 60 000 \$, alors que ces familles ne constituent qu'environ 36 p. 100 de l'ensemble des familles ayant des enfants d'âge préscolaire. Quant aux enfants des familles défavorisées (environ 18 p. 100 des enfants), ils ne représentent que 9 p. 100 des enfants dans les services subventionnés. (Lefebvre et Merrigan, 2003).
- 26 Les taux de refus se situent à 43 p. 100 pour les milieux en installation et à 39 p. 100 pour les milieux familiaux.
- 27 Il s'agit en réalité du nombre de places au permis. « de places disponibles par permis octroyé » ?
- 28 Notons que le programme *Jouer c'est magique* a été diffusé à partir de 1995 par l'Office des services de garde à l'enfance et proposé dans le cadre des interventions auprès des enfants de milieux défavorisés.
- 29 Les familles à faible revenu admissibles au programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT) bénéficient d'une aide financière de 3 \$ par jour pour les frais de garde.

Références

- Baril, R., P. Lefebvre, et P. Merrigan. 1997. « La politique familiale : ses impacts et les options ». *Choix IRPP* 3 (3).
- Barnett, W.S. 2001. « Early Childhood Education ». Dans *School Reform Proposals: The Research Evidence*, sous la direction de A. Molnar. Greenwich, CT : Information Age Publishing.
- Barnett, W.S. 2003. « Better Teachers, Better Preschools: Student Achievement Linked to Teacher Qualifications ». *Preschool Policy Matters 2*. National Institute for Early Education Research, New Brunswick, NJ.
- Belsky, J. 1986. « Infant Day Care: A Cause for Concern? ». *Zero to Three* 7 (1) : 1-7.
- Belsky, J., et M. Rovine. 1988. « Nonmaternal Care in the First Year of Life and the Security of Infant Parent Attachment ». *Child Development* 59 (1) : 157-67.
- Bredecamp, S. 1984. *Accreditation Criteria and Procedures. Position Statement of the National Academy of Early Childhood Programs. A Division of the National Association for the Education of Young Children*. Washington, DC : National Association for the Education of Young Children.
- Bredecamp, S. 1986. *Developmentally Appropriate Practice*. Washington, DC : National Association for the Education of Young Children.
- Burchinal, M.R., F.A. Campbell, D.M. Bryant, B.H.Wasik, et C.T. Ramey. 1997. « Early Intervention and Mediating Processes in Cognitive Performance of Children of Low-Income African American Families ». *Child Development* 68 (5) : 935-54.
- Burchinal, M., M. Lee, et C. Ramey. 1989. « Type of Day-Care and Preschool Intellectual Development in Disadvantaged Children ». *Child Development* 60 (1) : 128-37.
- Bureau de la statistique du Québec. 1998. *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde*. Campagne 2000. 2003. *Honorer nos promesses : relever le défi d'éliminer la pauvreté des enfants et des familles*. La pauvreté des enfants au Canada. Toronto.
- Campbell, F., E. Pungello, S. Miller-Johnson, M. Burchinal, et C. Ramey. 2001. « The Development of Cognitive and Academic Abilities: Growth Curves from an Early Childhood Experiment ». *Developmental Psychology* 37 (2) : 231-42.
- Cassidy, D.J., L.L. Hestenes, A. Hedge, S. Hestenes, et S. Mims. 2003. *Measurement of Quality in Preschool Child Care Classrooms: The Early Childhood Environment Rating Scale-Revised and Its Psychometric Properties*. Présenté à la Biennial Meeting of the Society for Research in Child Development, avril 2003, Tampa, Florida.
- Ceci, S. J., et P. B. Papierno. 2005. « The Rhetoric and Reality of Gap Closing: When the 'Have-Nots' Gain but the 'Haves' Gain Even More ». *American Psychologist* 60 (2) : 149-60.
- Clarke-Stewart, K.A. 1989. « Infant Day Care. Malignant or Malignant? ». *American Psychologist* 44 (2) : 266-73.
- Cleveland, G., et M. Krashinsky. 2004. *The Quality Gap: A Study of Nonprofit and Commercial Child Care Centres in Canada*. Toronto : Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto.
- Denige, M. A. 1991. *Pour une politique familiale holistique orientée vers la lutte à la pauvreté. Pensons famille 3* (22). Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.
- Desrosiers, H., L. Gingras, G. Neill, et N. Vachon. 2004. « Conditions économiques, travail des mères et services de garde. Quand argent rime avec bonne journée maman! ». Vol. 3, n° 2, *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002)*. Institut de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec.
- Doherty, G., D.S. Lero, H. Goelman, et J.Tougas. 2000. *Caring and Learning Environments: Quality in Family Child Care across Canada*. Report 3, You Bet I Care. Guelph, ON : Centre for Families, Work, and Well-Being, University of Guelph.
- Drouin, C., N. Bigras, C. Fournier, H. Desrosiers, et S. Bernard. 2004. *Grandir en qualité 2003. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Dubois, L. 2002. *Les déterminants sociaux de la qualité de l'alimentation des enfants québécois de 4 ans. Une analyse des données de l'Enquête nutritionnelle chez les enfants québécois de 4 ans qui font partie de l'Étude longitudinale du développement*. Initiative sur la santé de la population canadienne. Ottawa : Institut canadien d'information sur la santé.
- Friendly, M. et J. Beach. 2005. *Early Childhood Education and Care in Canada 2004*. Toronto, ON : Childcare Research and Research Unit, Centre for Urban and Community Studies.
- Friendly, M., J. Beach, et M. Turiano. 2002. *Early Childhood Education and Care in Canada 2001*. Toronto, ON : Childcare Research and Research Unit, Centre for Urban and Community Studies.
<http://www.childcarecanada.org/ECEC2001/>
- Gagné, M.-P. 1993. *Le kaléidoscope de la qualité : outil d'évaluation des services de garde en garderie*. Québec : Publications du Québec.
- Goelman, H., G. Doherty, D.S. Lero, A. LaGrange, et J. Tougas. 2000. *Caring and Learning Environments: Quality in Child Care Centres across Canada*. Report 2, You Bet I Care. Guelph, ON : Centre for Families, Work, and Well-Being, University of Guelph. Gouvernement du Québec. 1997. *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance*.
- Harms, T., R.M. Clifford, et D. Cryer. 1998. *Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire (ECERS-R)*. Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.

- Harms, T., R.M. Clifford, et D. Cryer. 1990. *Infant/Toddler Environment Rating Scale (ECERS-R)*. New York : Teachers College Press.
- Harms, T., et R.M. Clifford. 1993. *Un univers à découvrir : grille d'évaluation des services de garde en milieu familial*. Publications du Québec.
- Harms, T., et R.M. Clifford. 1980a. *Family Day Care Rating Scale*. New York : Teachers College Press.
- Harms, T., et R. M. Clifford. 1980b. *Early Childhood Environment Rating Scale*. New York : Teachers College Press.
- Hattin, C. 1991. « Les services de garde face aux besoins des familles socio-économiquement défavorisées ». *Pensons famille* 3 (22). Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.
- Heckman, J., et P. Carneiro. 2003. *Human Capital Policy*. NBER Working Papers 9495. National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Institut de la statistique du Québec. 2001. *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs*. Gouvernement du Québec.
- Jetté, M., et L. Des Groseilliers. 2000. « L'enquête : description et méthodologie. » Vol. 1, n° 1, *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002)*. Institut de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec.
- Lefebvre, P. (2004). « Quebec's Innovative Early Childhood Education and Care Policy and Its Weaknesses ». *Options politiques*. IRPP, Montréal.
- Lefebvre, P., et P. Merrigan. 2003a. « Investir tôt et bien plutôt que mal et tard : La politique familiale au Québec et au Canada ». *Options politiques*. IRPP, Montréal.
- Lefebvre, P., et P. Merrigan. 2003b. « Assessing Family Policy in Canada: A New Deal for Families and Children ». *Choix IRPP* (9) : 5.
- Lefebvre, P. et P. Merrigan. 2004. « La politique des services de garde à 5 \$/jour et les comportements de travail des mères québécoises partie I : résultats d'une analyse quasi-expérimentale avec les données de l'EDTR 1993-2002 ». Texte non publié.
- Ministère de l'Éducation. 2004. « Principales statistiques de l'éducation en 2002-2003 ». Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation. 1996. *Les États généraux sur l'éducation*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. 2004. *Portraits de politiques familiales : situation dans onze pays développés*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Famille et de l'Enfance. 1997a. *Nouvelles dispositions de la politique familiale*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Famille et de l'Enfance. 1997b. *Programme éducatif des centres de la petite enfance*. Gouvernement du Québec.
- Ministère des Finances. 2005. *Comptes publics 2003-2004, Volume 2*. Gouvernement du Québec.
- Miron, J.-M. 2004. « L'organisation québécoise des services éducatifs au préscolaire : défis et enjeux ». Dans *Le monde du préscolaire*, sous la direction de Nicole Royer. Montréal : Gaëtan Morin, éditeur.
- National Association for the Education of Young Children. (1984). *Accreditation Criteria and Procedures of the National Academy of Early Childhood Programs*. Washington, DC : auteur.
- NICHD Early Child Care Research Network. 1996. Characteristics of Infant Child Care: Factors Contributing to Positive Caregiving. *Early Childhood Research Quarterly* 11 : 269-306.
- NICHD Early Child Care Research Network. 1997. « The effects of infant child care on infant-mother attachment security ». *Child Development* 68 (5) : 860-879.
- NICHD Early Child Care Research Network. 1998. « Early Child Care and Self-Control, Compliance and Problem Behaviour at Twenty-Four and Thirty-Six Months ». *Child Development* 69 (4) : 1145-170.
- NICHD Early Child Care Research Network. 2002. « Early Child Care and Children's Development Prior to School Entry: Results from the NICHD Study of Early Child Care ». *American Educational Research Journal* 39 : 133-64.
- NICHD Early Child Care Research Network, et G Duncan. 2003. Modeling the Impacts of Child Care Quality on Children's Preschool Cognitive Development. *Child Development* 74 (5) : 1454-75.
- Peisner-Feinberg, E.S., et M. Burchinal (1997). « Relations between Preschool Children's Child Care Experiences and Concurrent Development: The Cost, Quality and Outcome Study ». *Merrill-Palmer Quarterly* 43 (3) : 451-477.
- Peisner-Feinberg, E.S., M. Burchinal, R. Clifford, M. Culkin, C. Howes, S.L. Kagan, N. Yazejian, P. Byler, J. Rustici, et J. Zelazo. 1999. *The children of cost, quality and outcomes go to school*. Chapel Hill, NC : University of North Carolina, Frank Porter Graham Child Development Center.
- Peisner-Feinberg, E.S., M. Burchinal, R. Clifford, M. Culkin, C. Howes, S.L. Kagan, et N. Yazejian. 2001. « The Relation of Preschool Child-Care Quality to Children's Cognitive and Social Development Trajectories Through Second Grade ». *Child Development* 72 (5) : 1534-553.
- Phipps, S. À paraître. « A Story of Maternity and Parental Leave in Canada ». *Choix IRPP*.
- Rochette, M., et J. Deslauriers, 2003. « L'horaire de travail des parents, typique ou atypique, et les modalités de garde des enfants ». Vol. 2, n° 10, *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002)*. Institut de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec.
- Schliecker, E., D.R. White, et E. Jacobs. (1991). « The Role of Day Care Quality in the Prediction of Children's

- Vocabulary ». *Canadian Journal of Behavioural Science* 23 (1) :12-24.
- Schweinhart, L., et D. P. Weikart. 1993a. *Preschool Child-Initiated Learning Found to Help Prevent Later Problems*. Ypsilanti, MI : High-Scope Education Research Foundation.
- Schweinhart, L., et D. P. Weikart. 1993b. *High Quality Preschool Programs Found to Improve Adults' Status*. Ypsilanti, MI : High-Scope Education Research Foundation.
- Statistique Canada. 2003. *Enquête sur la population active*. No au catalogue : 71-544-XIF.
- Sylva, K., E. Melhuish, P. Sammons, I. Siraj-Blatchford, et B. Taggart. 2004. *The Final Report: Effective Pre-School Education*. Technical Paper 12. The Effective Provision of Pre-School Education (EPPE) Project. London, UK : University of London, Institute of Education.
- Tougas, J. 2002. « La restructuration des services éducatifs et de garde à l'enfance au Québec : Les cinq premières années ». Document hors-série 17. Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto.
- Tremblay, R.E., C. Japel, et S. Côté. 2003. « Les jeunes enfants du Québec sont-ils bien gardés ? Vers une politique intégrée pour le développement des ressources humaines ». Mémoire présenté le 9 septembre 2003. Consultations particulières et auditions publiques. Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec.
- Vandell, D.L., et B. Wolfe. 2000. *Child Care Quality: Does It Matter and Does It Need to be Improved ?* US Department of Health and Human Services, Washington, DC.
- Willms, J. D. 2002. « Socioeconomic Gradients for Childhood Vulnerability ». Dans *Vulnerable Children*, sous la direction de J.D. Willms. Vancouver : University of British Columbia Press.
- Willms, J. D., et M. Shields. 1996. *A measure of socioeconomic status for the National Longitudinal Study of Children*. Report prepared for Statistics Canada.

La qualité, ça compte !

Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde
Christa Japel, Richard E. Tremblay et Sylvana Côté

The network of daycare services in Quebec has seen significant expansion since 1997 and the government's adoption of its policy on reduced-contribution daycare services. The number of places in regulated daycare rose from a little over 78,000 in 1997 to over 190,000 in June 2005.

One of the objectives of this policy is to improve equality of opportunity by providing all Quebec children access to a daycare environment that enhances their social and cognitive development. This report provides a unique perspective on whether that objective is being met. After reviewing the comprehensive family policy adopted by Quebec in 1997, Japel, Tremblay and Côté present the results of a study undertaken to evaluate the quality of services offered in more than 1,500 daycare settings and the quality of services received by children according to their socio-economic status.

The evaluation was conducted within the framework of the Quebec Longitudinal Study of Child Development (QLSCD), which annually surveys a cohort of 2,223 children representative of children born in Quebec in 1997-98. The observations were carried out each year from summer 2000, when the children were age two and one-half, until 2003, when they started kindergarten. In all, more than 1,500 daycare settings were evaluated and just over 900 children were observed at least once in their daycare setting.

The quality of the services was evaluated based on the scales used in numerous studies in North America and Europe and whose validity and reliability are well established. These scales, with their wide range of criteria, provide a means to measure the quality of the interaction between staff and children; educational activities; children's health and safety arrangements; the furnishings and spatial arrangement; program structure; and provisions for the role of parents and staff working conditions.

The results of the evaluation show that:

- The majority of the daycare settings (61 percent) that were rated met the criteria for minimal quality, that is, they ensured the health and safety of children, but their educational component was minimal.
- Among the daycare settings rated, 12 percent were of inadequate quality.
- One-quarter of the daycare settings (27 percent) provided services whose quality was good, very good or excellent, that is, they offered services appropriate to the children's stage of development and constituted a stimulating and educational environment.
- In all types of daycare settings, the quality of the communication and the interactions between staff and children were the greatest strength. However, the quality of the educational activities and hygiene provisions were especially problematic.

Summary

- The early childhood centres (*centres de la petite enfance*, or CPEs) generally offered better quality service than the other types of setting. Thus, 35 percent of centre-based CPEs and 29 percent of home-based CPEs, versus only 14 percent of for-profit daycares and 10 percent of unregulated home-based daycares, were rated as good quality.
- Conversely, 27 percent of for-profit daycares and 26 percent of unregulated home-based settings, versus 6 percent of centre-based CPEs and 7 percent of home-based CPEs, were inadequate in terms of quality.

Using information collected on parents' income, education and employment status, the authors also observe that:

- The children who attended daycare were generally from more privileged backgrounds than the children who did not.
- The overall quality of the daycare settings attended by children from less privileged families was significantly lower than that of those attended by children from more privileged families.
- Children from less privileged families were more likely to attend a daycare of inadequate quality. One in five daycares attended by these children was considered inadequate in terms of quality, in contrast to less than one in ten for children of better-off families.
- Nonetheless, in centre-based CPEs the children received services that were on average of the same quality, irrespective of the socio-economic status of the families using them.
- In contrast, the home-based CPEs, for-profit daycares and unregulated home-based daycares attended by less well-off families were of lower quality than the daycare settings of the same type used by better-off families.

On the basis of these results, the authors make several recommendations for improving the quality of daycare services and reducing the socio-economic disparities they observed. In particular, they call for:

- Improvements in the training of early childhood educators, since staff members are the key factor in daycare quality, notably with regard to the frequency and variety of educational activities and to health and safety measures.
- A re-examination of the regulations on educator-child ratios and the minimum interior and exterior space required per child, given that the current requirements in Quebec correspond to a minimal level of quality and are unlikely to ensure the implementation of educational programs based on individualized learning.
- Expansion of the network of centre-based CPEs in low-income neighbourhoods and for certain targeted interventions. The authors conclude that a universal approach that does not outline specific measures to reduce socio-economic disparities may in the end aggravate them.

Résumé

Depuis 1997, le réseau des services de garde québécois a connu un développement phénoménal. Avec l'adoption de la politique des services de garde à contribution réduite, le Québec a vu le nombre de places en services de garde régis passer d'un peu plus de 78 000, en 1997, à plus de 190 000, en juin 2005.

Un des objectifs poursuivis par cette politique est de favoriser l'égalité des chances en offrant à tous les enfants un milieu de garde qui favorise leur développement socio-affectif et cognitif. Le présent rapport apporte un éclairage unique sur la réalisation de cet objectif. Après un survol de la politique familiale québécoise adoptée en 1997, il présente les résultats d'une enquête menée pour évaluer la qualité des services offerts dans plus de 1 500 milieux de garde et la qualité des services reçus par les enfants selon leur statut socioéconomique.

L'évaluation a été conduite dans le cadre de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) qui suit annuellement le développement d'une cohorte de 2 223 enfants représentative des enfants québécois nés en 1997-1998. Les visites ont été effectuées chaque année à partir de l'été 2000, alors que les enfants étaient âgés de 2 ans et demi, jusqu'en 2003, alors qu'ils allaient entrer en maternelle. Au total, plus de 1 500 milieux de garde ont été évalués et plus de 900 enfants ont été observés au moins une fois dans leur milieu de garde.

La qualité a été évaluée à l'aide d'échelles utilisées dans de nombreuses études en Amérique du Nord et en Europe et dont la validité et la fidélité sont bien établies. Grâce à un vaste éventail de critères, ces échelles permettent de mesurer la qualité des interactions entre le personnel et les enfants, des activités éducatives et des pratiques qui concernent la santé et la sécurité des enfants, celle du mobilier et de l'aménagement des lieux, de la structure du milieu de garde et des dispositions qui concernent le rôle des parents et les conditions de travail du personnel.

Les résultats de cette évaluation montrent entre autres que :

- La majorité des milieux de garde (61 p. 100) évalués répondait aux critères de qualité minimale, c'est-à-dire que la santé et la sécurité des enfants y étaient assurées, mais que la composante éducative y était minimale.
- Parmi les milieux évalués, 12 p. 100 étaient de qualité inadéquate.
- Un quart des milieux (27 p. 100) offrait un niveau de qualité bon, très bon ou excellent, c'est-à-dire qu'ils offraient des services appropriés aux stades de développement des enfants et qu'ils constituaient un environnement éducatif et stimulant.
- Dans tous les types de milieux observés, la qualité de la communication et des interactions entre le personnel et les enfants constituait le point le plus fort. À l'opposé, la qualité des activités éducatives et des soins personnels était particulièrement problématique.

La qualité, ça compte !

Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde
Christa Japel, Richard E. Tremblay et Sylvana Côté

- Les centres de la petite enfance (CPE) étaient généralement de meilleure qualité que les autres types de service. Ainsi, 35 p. 100 des CPE en installation et 29 p. 100 des CPE en milieu familial, contre 14 p. 100 des garderies à but lucratif et 10 p. 100 des services en milieu familial non régis, étaient de qualité jugée bonne.
- À l'inverse, 27 p. 100 des garderies à but lucratif et 26 p. 100 des services en milieu familial non régis, contre 6 p. 100 des CPE en installation et 7 p. 100 des CPE en milieu familial, étaient de qualité inadéquate. Grâce aux informations recueillies auprès des parents concernant leur revenu, leur éducation et leur emploi, les auteurs observent que :
 - Les enfants qui fréquentaient un milieu de garde étaient généralement issus de milieux plus favorisés que ceux qui n'en fréquentaient pas.
 - La qualité d'ensemble des milieux fréquentés par les enfants issus de familles moins bien nanties était significativement moins élevée que celle des milieux fréquentés par les enfants de familles mieux nanties.
 - Les enfants issus de familles plus défavorisées étaient plus susceptibles de fréquenter des milieux de garde de qualité inadéquate. Un milieu de garde sur cinq fréquentés par ces enfants était de qualité inadéquate contre moins de un sur 10 pour les enfants de familles aisées.
- Toutefois, dans les CPE en installation, les enfants recevaient des services dont la qualité était en moyenne d'un même niveau, quel que soit le statut socioéconomique des familles utilisant leurs services.
- Par contre, les CPE en milieu familial, les garderies à but lucratif et les milieux familiaux non régis fréquentés par les enfants des familles plus défavorisées étaient de moindre qualité que les milieux de garde du même type utilisés par les familles plus aisées. À la lumière de ces résultats, les auteurs font plusieurs recommandations en vue d'améliorer la qualité des services et réduire l'écart socioéconomique relevé. Ils insistent en particulier sur le besoin :
 - d'améliorer la formation des éducatrices car le personnel est l'élément clé de la qualité en milieux de garde, notamment en ce qui concerne la fréquence et la variété des activités éducatives, ainsi que les mesures de santé et sécurité ;
 - de revoir la réglementation concernant le ratio éducatrice/enfant et l'espace intérieur et extérieur minimal requis par enfant car les exigences québécoises actuellement en vigueur correspondent à un niveau de qualité minimale et peuvent difficilement assurer la mise en œuvre d'un programme éducatif basé sur l'apprentissage individualisé ; et
 - de développer davantage le réseau des CPE en installation dans les quartiers défavorisés et de cibler certaines interventions. Les auteurs observent qu'une approche universelle qui ne prévoit pas de mesures particulières pour réduire les écarts socioéconomiques risque de les aggraver.